Le guide des écoles secondaires de l'Ontario à l'intention des nouveaux arrivants

Renseignements et suggestions pour aider votre enfant à réussir à l'école

Télécharger à l'adresse **etablissement.org**
ou TÉÉ • Travailleuses et travailleurs d'établissement
dans les écoles **teeontario.ca**

Subventionné par :
Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada
Canada

à l'intérieur

Introduction 5

Services importants dans les écoles à l'intention des familles et des élèves nouvellement arrivés 6

Services spéciaux pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants 6
- Travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉÉ) 6
- Le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) 6

Autres personnes qui peuvent vous aider 7
- La conseillère ou le conseiller en orientation 7
- L'aumônier (dans les écoles catholiques) 7

À propos des systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario 8

Intervenants importants et leur rôle 8
Qu'est-ce qu'un conseil scolaire? 8
Directions et directions adjointes 9
Personnel enseignant 9
Autres membres du personnel de l'école 9
Conseils d'école 9

De quelle façon le système scolaire est-il organisé? 10

Les grandes lignes du système 10
- Systèmes scolaires francophones et anglophones 10
- Systèmes scolaires publics et catholiques 10

L'éducation en langue française en Ontario 11
- Le droit constitutionnel à l'éducation en langue française 11
- Le comité d'admission du conseil scolaire 12

Les avantages d'une éducation en langue française 12
- La Stratégie pour les apprenants du français et les nouveaux arrivants – de la 1re à la 12e année 12
- L'enfance en difficulté – services offerts au sein des conseils scolaires de langue française 12
- Des résultats exceptionnels 12
- Un bilinguisme durable, des choix élargis et d'excellentes perspectives d'emploi 13

Écoles de langue anglaise 13
Autres choix pour les élèves en Ontario 13
Quelle école mon enfant peut-il fréquenter? 14

Matières enseignées dans les écoles en Ontario 15

Le curriculum de l'Ontario 15
Apprentissage du français 15
Apprentissage de l'anglais 16
Manuels et matériel d'apprentissage 16

Apprendre ou améliorer son français 17

Le programme d'Actualisation linguistique en français (ALF) 18
…D'autres renseignements sur le programme ALF et le PANA 19
Cours de langues internationales 19

L'enseignement et l'apprentissage dans les classes de l'Ontario 20

Comment on enseigne aux élèves 20
Apprendre à assumer la responsabilité de son propre travail scolaire 21
- Contribution des parents à l'adaptation de leur enfant à l'enseignement et à l'apprentissage dans les écoles de l'Ontario 21

Programmes d'éducation de l'enfance en difficulté 22
- L'enfance en difficulté – Services offerts au sein des conseils scolaires de langue française 22

Santé et apprentissage 23
Troubles médicaux et besoins spéciaux 23
Santé de la vue et de l'ouïe 23
Immunisation 23
Si votre enfant est malade à l'école 24

Organisation des écoles secondaires 24
Écoles fonctionnant par semestre ou par année 24
Cours obligatoires et cours optionnels 24
Horaires et blocs des élèves 24

Planifier l'avenir – dès le départ!
Aider votre enfant à préparer son plan de cheminement 25
Préparer un plan ensemble 25
- Importance du plan de cheminement 26

La première année au Canada 26
- Comment les enseignantes et les enseignants aident les élèves à préparer un plan 26
- Comment les parents peuvent aider leur enfant à préparer un plan 27

Qu'est ce qui est nécessaire pour que votre enfant obtienne son diplôme? 28
Le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) 28
Acquisition de 30 crédits 28
- Cours obligatoires contre cours optionnels 28
- Apprentissage linguistique et cours de langue obligatoires 28
- Substitutions de cours de langue obligatoires 28
- Études prolongées 29
- Reprendre un cours 29

Crédits pour cours pris antérieurement 29
- Diplômées et diplômés d'écoles secondaires d'autres pays 30

Quarante heures d'engagement communautaire 30
Compétences linguistiques exigées 31
- Le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) 31
- Le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) 32

Cours exigés pour l'obtention du diplôme 32
Lorsqu'un élève quitte l'école avant d'obtenir son diplôme 33
Après l'école secondaire : Apprentissage, collège communautaire, université ou collège de carrière privé 33

Aider votre enfant à choisir ses cours 34
Quand et comment sélectionner les cours 34
- Placement des élèves et choix de cours la première année 34

Différentes catégories de cours à l'école secondaire 35
Cours théoriques ou appliqués
Des choix importants en 9e et en 10e année 35
- Qu'est-ce qu'on entend par « cours théoriques »? 35
- Qu'est-ce qu'on entend par « cours appliqués »? 36
- Changement entre les cours théoriques et les cours appliqués 36
- Cours ouverts 36
- Cours essentiels 36
- Cours spécialisés 36

Programmes d'expérience de travail : Éducation coopérative et Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) 37
Cours du soir et cours d'été 38
11e et 12e année – Quatre niveaux de préparation 38
Codes des cours 38
Cours préalables 39
Cours de transition 39

S'inscrire à l'école 40
Documents à avoir en sa possession 40
Élèves détenteurs d'un visa 41

Commencer l'école : aider les enfants à se préparer à l'école 42
Soutien continu aux enfants à l'école 43
À propos des services communautaires locaux 44
Donner vos coordonnées à l'école et garder les dossiers à jour 44

Information sur la vie quotidienne à l'école 45
Se rendre à l'école en autobus scolaire 45
Tenue vestimentaire 45
Ressources pour les élèves 46
- Renseignements généraux 46
- Guide à l'intention de l'élève (agenda scolaire) 46
- Casiers 46
- Fournitures scolaires 46
- Accès aux ordinateurs 46

Collations et repas du midi 47
- Préparation d'un repas du midi : que peuvent apporter les jeunes? 47
- Allergies alimentaires 47

Activités scolaires 48
- Programmes après l'école et sur l'heure du midi 48
- Sorties éducatives 48
- Collectes de fonds 48
- Frais pour les activités scolaires 48

Fréquenter l'école 49
Année scolaire : entrée et fin des classes 49
Fréquentation quotidienne de l'école 49
- Absence de l'école 49
- Fêtes religieuses et adaptations pour diverses religions 50
- Conditions météorologiques extrêmes et fermeture des écoles 50

Évaluer le progrès de l'élève 51
Progrès de votre enfant à l'école 51
- Élèves âgés de 18 ans ou plus 51

Le bulletin scolaire provincial 51
- Bulletin scolaire provincial : 9e à 12e année 52
- Comprendre les résultats de votre enfant 53
- Façon dont le personnel enseignant détermine la note à donner à l'élève 53
- Habiletés d'apprentissage 54
- Les cases ALF et PANA (pour les élèves des écoles de langue française) 55

Formulaire de commentaires des parents 55
Évaluations provinciales – OQRE 56
Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) 57
- Relevé de notes de l'Ontario 57

Familles et écoles qui communiquent et travaillent ensemble 58
Comment communiquer avec un membre du personnel scolaire 58
Soirée de rencontre avec le personnel enseignant 59
Entrevues entre le parent et l'enseignante ou l'enseignant 60
Communication de l'école avec les parents 61
Confidentialité 61
- Élèves âgés de 18 ans ou plus 61

Comment les parents peuvent aider... votre participation contribue à la réussite de votre enfant 62

Parler avec votre enfant 62

Façons dont les parents peuvent appuyer l'apprentissage de leur enfant 63

Aide avec les devoirs 65

- Si votre enfant n'a pas de devoirs 66
- Relever les défis en apprenant ensemble 66

Participez à l'éducation de votre enfant à l'école 67

Bénévolat 67

Activités et réunions de l'école 67

Conseil d'école 67

Écoles sécuritaires et accueillantes 68

Code de conduite de l'école 69

Les jeunes qui se sentent anxieux 70

Aider votre enfant à se faire des amies et des amis 71

Comportement et discipline à l'école 71

Intimidation et harcèlement 73

Comprendre l'intimidation : est-ce un conflit ou de l'intimidation? 75

Le rôle des parents pour aider à régler des problèmes de comportement 75

Aider votre enfant à tenter de résoudre ses problèmes par lui-même 76

Résoudre les problèmes ensemble 76

Signaler tout préjudice probable à un enfant 77

Prochaines étapes : planifier l'avenir 78

Accéder aux études postsecondaires 78

- Comment les universités, les collèges et les écoles de métier sélectionnent les étudiants 78
- Exigences en anglais pour l'admission à l'université ou à un collège communautaire de langue anglaise 78
- Répondre aux besoins linguistiques des étudiants et étudiantes 78
- Étudiants et étudiantes adultes 78
- Bourses et prêts 79

Différents types d'établissement postsecondaire 79

- Collèges 79
- Programme d'apprentissage 80
- Universités 80
- Collèges de carrière privés 80

Vous avez besoin de renseignements additionnels? 81

Vocabulaire lié à l'école 82

Introduction

Bienvenue! Nous sommes heureuses et heureux que vous ayez trouvé ce document[1]. Étant donné que la plupart des jeunes commencent à fréquenter l'école dès leur arrivée au Canada, il est important que les familles nouvellement arrivées connaissent le système scolaire. Le but de ce guide est de vous aider et d'aider votre famille à comprendre comment fonctionnent les écoles en Ontario, les choix qui vous sont offerts, ce que l'on attend de vous et quels sont vos droits.

Nous fournissons de l'information sur ce à quoi vous attendre lorsque votre enfant commence l'école, et nous proposons des façons de vous préparer. Ce guide offre aux familles l'occasion de se renseigner sur leurs choix et de mieux comprendre la vie scolaire en Ontario. Nous avons remanié et mis à jour le guide pour faciliter votre établissement.

Par exemple, votre enfant devra choisir les cours qu'il veut suivre à l'école secondaire. Ce n'est pas toujours facile étant donné qu'il existe de nombreux types de cours différents et que les choix peuvent avoir une incidence importante sur les possibilités de travail, d'études et d'apprentissage après le secondaire. Ce guide présente de l'information qui vous permettra de mieux aider votre enfant à bien choisir ces cours.

Vous trouverez également des idées pour aider vos enfants à s'adapter et à réussir à l'école. Votre participation à la vie scolaire de vos enfants aidera à garantir leur réussite, à court et à long termes, à l'école, comme dans leur vie adulte.

Ce document est divisé en différentes sections. N'hésitez pas à consulter les parties qui vous semblent les plus importantes pour vous. N'hésitez pas à **imprimer ce guide en tout ou en partie**, et à **échanger l'information qui s'y trouve** avec d'autres membres de la famille, des amis et amies ou des voisins et voisines.

Si vous désirez obtenir des renseignements plus détaillés, nous avons fourni une variété de sites Web à la fin du guide afin que vous puissiez explorer le sujet vous même.

Pour les familles nouvellement arrivées, les premières années au Canada peuvent s'avérer fort difficiles. Il y a tellement de choses auxquelles il est nécessaire de s'adapter et dont il est nécessaire de s'en occuper. Les familles sont occupées à s'orienter, à établir leur nouveau domicile et leurs nouveaux réseaux sociaux, à aller à l'école et à se perfectionner, à chercher du travail, sans compter qu'elles doivent souvent apprendre une nouvelle langue et s'habituer à un nouveau climat et à une nouvelle culture.

Heureusement, en Ontario, un grand nombre de personnes peuvent aider les familles nouvellement arrivées. Ces personnes travaillent dans le milieu scolaire et dans des centres communautaires. Leurs services sont financés en majeure partie par les gouvernements de l'Ontario et du Canada.

Des travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉÉ) sont présents dans certaines écoles de l'Ontario. Ces TÉÉ s'occupent des familles nouvellement arrivées et les aident à s'établir dans l'école et dans leur nouvelle vie (aux endroits où leurs services sont disponibles). Nous espérons que l'appui des TÉÉ, jumelé à l'information contenue dans le présent guide, vous aidera à établir des relations saines avec vos enfants, entre vos enfants et les autres jeunes de l'école, avec d'autres parents[2], et avec tous les adultes qui veillent à ce que nos écoles soient des lieux sociaux et d'apprentissage accueillants, bien gérés.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les écoles de langue française dans le site Web des TÉÉ à l'adresse teeontario.ca. Vous y trouverez également la version électronique du présent guide et d'autres renseignements sur le système d'éducation.

Ce guide est également offert en anglais à l'adresse suivante : swisontario.ca.

Ce guide a été créé et mis à jour avec l'aide de nombreuses personnes nouvellement arrivées, ainsi qu'une variété de membres du personnel enseignant et de travailleuses et de travailleurs d'établissement dans les écoles. Leur contribution a grandement amélioré le guide!

[1] Cette version mise à jour a été créée par le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) en 2012, en collaboration avec des partenaires, notamment le ministère de l'Éducation de l'Ontario, et grâce au financement du ministère de la Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Le COPA est le coordonnateur provincial du programme francophone des TÉÉ (Travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles).

[2] Dans le présent guide, le terme « parent » renvoie à toutes les personnes qui prennent soin d'un enfant.

Services importants dans les écoles à l'intention des familles et des élèves nouvellement arrivés

Services spéciaux pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants

Certaines écoles offrent des services adaptés afin de répondre aux besoins spéciaux que les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants pourraient avoir en ce qui concerne leur établissement au Canada.

Travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉÉ)[3]

Dans certaines écoles, des TÉÉ sont présents pour aider les familles et les élèves nouvellement arrivés lorsque ces personnes s'établissent dans leur nouvelle vie. Les TÉÉ comprennent les problèmes que peuvent vivre les élèves nouvellement arrivés lorsqu'elles et ils commencent à fréquenter une nouvelle école. Les TÉÉ sont là pour aider tant l'élève que la famille à s'adapter.

Les TÉÉ ont de l'information (dans le cadre de rencontres individuelles ou de groupes) sur divers sujets. Elles et ils peuvent également vous aider à obtenir de l'aide d'autres personnes, au besoin.

Les équipes des TÉÉ font généralement partie des organismes francophones offrant des services d'établissement et d'intégration aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants.

Vérifiez auprès de l'école que fréquente votre enfant si une ou un TÉÉ est présent.

Le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)

Ce programme répond à deux besoins primaires des élèves parlant français qui viennent d'ailleurs et sont installés en Ontario depuis peu. **L'objectif est :**

- d'assurer la mise à niveau des compétences de base de l'élève qui accuse des retards parce qu'elle ou il n'a pas pu fréquenter l'école régulièrement ou a subi des interruptions dans sa scolarité;
- de familiariser l'élève avec son nouvel environnement scolaire et socioculturel afin qu'elle ou il s'y sente plus à l'aise et puisse entreprendre ses études avec confiance.

Ce programme est destiné aux élèves qui pour des raisons linguistiques, culturelles ou d'ordre scolaire ne peuvent suivre immédiatement le curriculum ordinaire.

Au palier secondaire, le PANA est axé sur l'acquisition de compétences de base en littératie et comporte aussi un domaine d'étude intitulé *Initiation à la société canadienne* afin de permettre à l'élève nouvellement arrivé d'acquérir certaines connaissances liées à la vie en société canadienne.

[3] Les SWIS (Settlement Workers in Schools) travaillent dans les écoles de langue anglaise. Ils sont l'équivalent des Travailleuses et travailleurs d'établissement dans les écoles (TÉÉ) dans les écoles de langue française. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le sites swisontario.ca.

Autres personnes qui peuvent vous aider

Votre enfant et vous pouvez avoir des questions et des inquiétudes au sujet de l'école. Dans ce cas, il vaut mieux parler à l'enseignante ou à l'enseignant concerné.

Voici d'autres personnes à qui vous pourriez parler.

La conseillère ou le conseiller en orientation

Dans les écoles secondaires, une personne appelée **conseillère ou conseiller en orientation** peut aider les élèves et leurs parents à en apprendre davantage sur les choix qui s'offrent à eux et les guider dans leurs décisions au sujet des cours et des carrières après la remise des diplômes.

La conseillère ou le conseiller en orientation aide également les élèves d'autres façons, notamment à résoudre des problèmes personnels. Les parents peuvent également communiquer avec la conseillère ou le conseiller en orientation pour avoir des conseils au sujet de leur enfant. L'expérience et la compréhension de la conseillère ou du conseiller peuvent s'avérer précieuses. Si la conseillère ou le conseiller ne peut offrir l'aide dont vous avez besoin, elle ou il pourrait essayer de trouver une autre personne à l'école ou à l'extérieur, dans la collectivité, pour vous aider.

L'aumônier (dans les écoles catholiques)

Une personne appelée « aumônier » travaille en collaboration avec le personnel et les prêtres de la paroisse. L'aumônier est à l'école pour aider les élèves à célébrer leur foi et à servir leur communauté. Il les guide également dans leur cheminement spirituel et les assiste lorsqu'ils ont des problèmes personnels.

À propos des systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario

Intervenants importants et leur rôle

L'éducation dans les écoles financées par les fonds publics en Ontario est payée à l'aide de l'argent des contribuables. Cette éducation est offerte **gratuitement** à **tous** les enfants et les jeunes d'âge scolaire vivant en Ontario[4].

L'éducation de nos enfants est la responsabilité du gouvernement de notre province (Ontario). L'entité que l'on appelle le ministère de l'Éducation est responsable du contenu du programme d'enseignement et des règlements que toutes les écoles de l'Ontario doivent respecter.

La *Loi sur l'éducation* précise les obligations de toutes les personnes qui participent au système d'éducation[5]. *Le Code des droits de la personne de l'Ontario* et la *Charte canadienne des droits et libertés* s'appliquent également au secteur de l'éducation. Cela permet de certifier que **les services sont offerts d'une manière qui garantit que nos droits de la personne sont respectés**[6].

Qu'est-ce qu'un conseil scolaire?

Toutes les écoles sont regroupées par région et dirigées par des **conseils scolaires** (surnommés parfois « conseils »). Ceux ci sont gérés par le ministère de l'Éducation, et sont responsables de la planification, de la construction et de l'exploitation des écoles de leur région respective. Ils ont également la responsabilité d'embaucher et de superviser tous les membres du personnel des écoles (y compris le personnel enseignant[7] et les directions d'école).

En général, il devrait y avoir quatre conseils scolaires pour gérer les écoles de votre région : un conseil catholique et un conseil public pour gérer les écoles de langue française; un conseil catholique et un conseil public pour gérer les écoles de langue anglaise. (Pour en savoir plus sur les différents conseils scolaires, voir la section du guide intitulée « De quelle façon le système scolaire est-il organisé? »).

Certains conseils scolaires collaborent avec les organismes communautaires afin d'offrir d'autres services dans les écoles, tels que le programme des TÉÉ, où des travailleuses et des travailleurs d'établissement dans les écoles sont présents pour aider les familles de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants à entreprendre leur nouvelle vie.

---

[4] En Ontario, il existe également des écoles privées, pour lesquelles les familles doivent payer des frais de scolarité. En Ontario, toutes les écoles privées exploitées dans la province sont considérées comme des entreprises ou des organismes sans but lucratif, et elles ne sont pas administrées par le ministère de l'Éducation. Les parents qui désirent obtenir d'autres renseignements sur les écoles privées en Ontario peuvent consulter le site edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/privsch/index.html.

En Ontario, il est possible, légalement, de choisir ni l'école financée par les fonds publics ni l'école privée. Les parents doivent offrir à leur enfant une éducation, et ceux qui choisissent de le faire doivent aviser par écrit un conseil scolaire de leur région. Un modèle de lettre est accessible sur le site Web du ministère de l'Éducation au edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/131f.html.

[5] Visitez le site edu.gov.on.ca/fre/document/brochure/whosre-f.html pour consulter la Loi sur l'éducation et des renseignements connexes.

[6] Visitez le site ohrc.on.ca/fr/resources/code pour consulter le Code et des renseignements connexes.
Visitez également le site laws-lois.justice.gc.ca/fra/Charte/page-1.html pour consulter la *Charte canadienne des droits* et libertés ainsi que des renseignements connexes.

[7] En Ontario, le personnel enseignant ainsi que les autres membres du personnel de l'école, à l'exclusion des directions ainsi que des directions adjointes, font partie d'un syndicat. Il existe également quatre syndicats (que l'on appelle syndicats affiliés). Le syndicat des écoles de langue française s'appelle l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (l'AEEFO) (syndicat des écoles francophones). Pour des renseignements au sujet des trois syndicats des écoles de langue anglaise, veuillez consulter le site Web de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, à : otffeo.on.ca/.

Les conseillères et les conseillers scolaires sont également membres du Conseil scolaire. Ces personnes font le lien entre le conseil et la collectivité. Elles sont élues démocratiquement, à tous les quatre ans.

Diverses personnes travaillent dans les conseils scolaires, sous la direction d'une **surintendante** ou un d'un **surintendant**. Certains conseils scolaires ont plusieurs surintendantes ou surintendants, selon la taille de l'établissement.

Pour trouver le conseil scolaire de votre collectivité, rendez vous au edu.gov.on.ca/fre/sbinfo/.

Pour trouver une liste des conseils scolaires de langue française en Ontario, rendez-vous au edu.gov.on.ca/fre/amenagement/frenchBoards.html.

Directions et directions adjointes

Les directions et directions adjointes sont responsables de l'organisation et de la gestion de l'école dans laquelle elles travaillent. Elles sont également responsables de veiller à ce que l'école soit un lieu où toutes les personnes (élèves, membres du personnel, parents, bénévoles, professionnelles et professionnels invités) sont respectées et se sentent accueillies, et peuvent participer pleinement à tous les aspects de la vie scolaire.

Elles sont également responsables de garantir une haute qualité d'apprentissage pour les élèves. En plus, elles sont chargées de la discipline des élèves.

Plus d'une direction adjointe peut être affectée à une école pour aider la direction à faire son travail.

Personnel enseignant

Les membres du personnel enseignant sont responsables de la discipline en classe, de préparer les leçons à dispenser aux élèves chaque jour et de donner les cours. Ils sont également responsables d'encourager, de guider et d'évaluer les élèves. Le personnel enseignant a la responsabilité de veiller à ce que tout le monde soit aimable et respectueux les uns envers les autres dans la salle de classe (et dans les corridors et la cour d'école) pour s'assurer que toutes les personnes se sentent bien accueillies et puissent participer pleinement à la vie scolaire. Ils sont également responsables de communiquer et de travailler avec d'autres membres du personnel de l'école, avec la direction adjointe et la direction, ainsi qu'avec les parents pour assurer la réussite scolaire des élèves.

Certains membres du personnel enseignant se spécialisent dans un domaine en particulier alors que d'autres peuvent enseigner différentes matières aux élèves.

Autres membres du personnel de l'école

De nombreux autres membres du personnel travaillent dans les écoles chaque jour (comme **la ou le secrétaire** qui peut souvent offrir aux familles nouvellement arrivées beaucoup d'information sur les écoles et les services, ou la conseillère ou le conseiller en orientation (voir ci dessus)).

D'autres membres du personnel visitent les écoles périodiquement, comme **les travailleuses sociales ou les travailleurs sociaux, les orthophonistes, les psychologues etc…**

Un grand nombre de personnes travaillent dans les écoles pour aider les élèves et les familles. Ces personnes, ainsi que les services qu'elles offrent, diffèrent d'une école à l'autre.

Conseils d'école

Les conseils d'école conseillent les directions d'école et les conseils scolaires. Dans la plupart des cas, on encourage les parents à assister aux réunions et à participer aux discussions et à devenir membres du conseil de l'école que fréquente leur enfant.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les conseils d'école et sur la façon d'en devenir membre, voir la section du guide intitulée « Participez à l'éducation de votre enfant à l'école ».

Vous pouvez aussi vous rendre au site Web du COPA pour voir les courts métrages et les ressources (*La famille Capsule s'engage*) au : infocopa.com/capfr.html

De quelle façon le système scolaire est-il organisé?

Les grandes lignes du système

Systèmes scolaires francophones et anglophones

En Ontario, et partout au Canada, le français et l'anglais sont reconnus comme langues officielles. *La Loi sur les services en français* est une loi qui garantit les droits linguistiques des personnes qui parlent le français (les francophones)[8].

En raison de cette Loi en vigueur en Ontario, les cours sont dispensés en français dans certaines écoles, alors que dans d'autres, ils sont dispensés en anglais. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario exploite un **système scolaire de langue française** à part entière et un **système scolaire de langue anglaise** à part entière. Ces systèmes fonctionnent de façon distincte. Le système scolaire de langue française est géré par une variété de conseils scolaires francophones, et le système scolaire de langue anglaise est géré par une variété de conseils scolaires anglophones.

Systèmes scolaires publics et catholiques

En Ontario, les élèves peuvent fréquenter les **écoles publiques (laïques) ou catholiques soit de langue française ou de langue anglaise**[9]. Les écoles catholiques offrent le même programme de base et la même qualité d'éducation que les écoles publiques, et les élèves des écoles catholiques obtiennent le même diplôme, le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Dans les écoles catholiques, afin de promouvoir la progression de la foi chez les élèves, tous les éléments du programme d'études reflètent les enseignements et les valeurs catholiques. Les cours obligatoires et la vie scolaire intègrent les perspectives et les valeurs catholiques. Par exemple, les élèves apprennent des hymnes dans le cadre du programme de musique.

Tous les élèves des écoles catholiques étudient la religion au cours de chaque année scolaire, et ils doivent souvent porter l'uniforme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes scolaires publics ou catholiques, veuillez consulter le site Web du Ministère au edu.gov.on.ca/fre/index.html.

---

[8] D'autres lois garantissent les droits linguistiques des francophones, notamment la Loi sur l'éducation, la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les services à l'enfance et à la famille au gouvernement provincial, ainsi que la Loi sur les langues officielles et la *Charte canadienne des droits et libertés* au gouvernement fédéral. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits* et libertés constitue l'article de la Constitution du Canada qui garantit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité aux collectivités francophones à l'extérieur du Québec.

[9] Pour connaître l'histoire de l'éducation religieuse dans le système scolaire de l'Ontario, consultez le edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/religion/religiof.html.

L'éducation en langue française en Ontario

En Ontario, les écoles de langue française (souvent appelées écoles francophones) ont le mandat de protéger et de promouvoir la langue et la culture françaises en Ontario et au Canada. Ces écoles offrent une éducation aux élèves qui souhaitent apprendre et vivre en français.

Il existe deux systèmes d'éducation en langue française en Ontario pour les paliers élémentaire et secondaire, soit le système public et le système catholique. Ils offrent un large éventail de programmes et de services de qualité, de la petite enfance à l'âge adulte.

L'enseignement est dispensé exclusivement en français, tout comme les programmes et les services, à l'exception des cours d'anglais.

Vous avez accès à un vaste réseau provincial d'éducation en langue française (ELF), qui comprend :

- 12 conseils scolaires de langue française (4 publics et 8 catholiques) qui gèrent, au total, 335 écoles élémentaires et 94 écoles secondaires*;
- 2 collèges francophones et des universités bilingues comptant plus de 21 000 étudiantes et étudiants*;
- 230 services de garde préscolaires situés dans des écoles de langue française*;
- 12 000 personnes au service de plus de 93 000 élèves[10].

Pour en savoir davantage sur les écoles de votre région ou sur le collège ou l'université qui vous intéresse, veuillez consulter le site elfOntario.ca.

Le droit constitutionnel à l'éducation en langue française

Les élèves dont les parents sont « titulaires du statut d'ayant droit » peuvent fréquenter les écoles francophones, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*[11]. L'école de langue française accueille un enfant de tout citoyen canadien et de toute citoyenne canadienne :

- dont la première langue apprise et encore comprise est le français OU
- qui a reçu une instruction, au palier élémentaire, en français au Canada OU
- qui a un enfant ayant reçu ou recevant une instruction au palier élémentaire ou secondaire en français au Canada.

Les enfants d'ayants droit qui sont admis à une école de langue française deviennent admissibles à l'instruction en langue française ailleurs au Canada. Par ailleurs, ils pourront à leur tour inscrire leurs enfants à des écoles de langue française.

Il est à noter qu'un ayant droit qui choisit de ne pas faire instruire son enfant dans une école de langue française risque de priver ses descendants de ce droit. Ceux-ci devront, pour faire instruire leurs enfants en français, soumettre une demande à l'examen du comité d'admission du conseil scolaire concerné.

[10] Données de 2009-2010.

[11] Rendez vous au edu.gov.on.ca/fre/amenagement/FLS.html afin d'en apprendre davantage sur les exigences et les options pour les élèves des écoles de langue anglaise apprenant le français en tant que langue seconde.

Le comité d'admission du conseil scolaire

Chaque école a son comité d'admission afin d'aider à déterminer si votre enfant peut fréquenter une école de langue française[12]. Une personne qui ne répond pas aux critères des ayants droits susmentionnés peut quand même soumettre une demande d'admission à une école de langue française pour son enfant. Cette demande sera traitée par le comité d'admission.

Le ministère de l'Éducation a recommandé aux conseils scolaires de langue française d'avoir un processus d'admission accéléré et transparent pour :

- les parents d'expression française issus de l'immigration qui ne se qualifient pas comme ayant droit;
- un enfant issu de l'immigration dont les parents ne parlent ni français, ni anglais (allophone).

Lorsque le comité d'admission accepte l'admission de l'élève à l'école de langue française, le parent devient un ayant droit.

Nous vous invitons à prendre connaissance des critères d'admission propres au conseil scolaire de votre choix en consultant la liste des conseils scolaires publics et catholiques accessible sur le site elfontario.ca.

Les avantages d'une éducation en langue française

Les élèves qui poursuivent leur éducation dans une école de langue française ont de nombreux avantages.

Choisir l'éducation en langue française, c'est opter pour des programmes et des services novateurs, et des programmes et des services destinés aux tout-petits, dès l'âge de trois ans. Par ailleurs, les systèmes scolaires de langue française ont sans exception une mission axée sur la réussite de chaque élève et les résultats exceptionnels obtenus par les élèves en témoignent. En outre, la maîtrise des deux langues officielles ouvre la porte à plusieurs occasions d'étude et de travail. Et enfin, les écoles de langue française offrent une vie culturelle riche et diversifiée, à l'image de la collectivité francophone de l'Ontario.

La Stratégie pour les apprenants et apprenantes du français et les élèves nouvellement arrivés – de la 1re à la 12e année

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario travaille de près avec les conseils scolaires de langue française à la mise en œuvre d'une stratégie pour favoriser l'intégration des apprenants et apprenantes du français et des élèves nouvellement arrivés dans les écoles de langue française. **Cette stratégie comprend entre autres :**

- Le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)
- Le programme d'Actualisation linguiste en français (ALF)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PANA veuillez consulter la section du guide intitulée « Services importants dans les écoles à l'intention des familles et des élèves nouvellement arrivés ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme ALF, veuillez consulter la section du guide intitulée « Apprendre ou améliorer son français ».

L'enfance en difficulté – Services offerts au sein des conseils scolaires de langue française

Les deux systèmes scolaires de langue française offrent des programmes et services adaptés aux élèves ayant des besoins spéciaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'éducation à l'enfance en difficulté, veuillez consulter la section du guide intitulée « L'enseignement et l'apprentissage dans les classes de l'Ontario ».

Des résultats exceptionnels

Les élèves des écoles de langue française obtiennent d'excellents résultats aux tests provinciaux de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). En effet, les élèves de la 6e année ont un rendement des plus enviables en mathématiques, en écriture et en lecture. Ce rendement est sensiblement supérieur à la moyenne provinciale. (Pour de plus amples renseignements sur les tests provinciaux de l'OQRE, veuillez consulter la section du guide intitulée « Évaluer le progrès de l'élève ».)

Il en va de même du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario chez les élèves qui fréquentent les écoles secondaires de langue française.

[12] Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'éducation en français en Ontario, consultez la version française de ce guide, ou visitez le site Web qui suit : teeontario.ca ou edu.gov.on.ca/fre/amenagement/frenchBoards.html.

Par ailleurs, les collèges francophones et universités bilingues présentent un excellent bilan pour ce qui est des indicateurs suivants :

- taux d'obtention de diplôme;
- taux de satisfaction des étudiantes et étudiants;
- taux de satisfaction des étudiantes et étudiants ayant obtenu leur diplôme;
- taux de satisfaction des employeurs;
- taux d'emploi des étudiantes et étudiants ayant obtenu leur diplôme.

Choisir l'éducation en langue française, c'est se donner d'excellentes perspectives d'avenir.

Un bilinguisme durable, des choix élargis et d'excellentes perspectives d'emploi

Selon le département de l'Éducation en langue française du ministère de l'Éducation, le diplôme d'études secondaires d'une école de langue française de l'Ontario donne aux élèves de nombreuses occasions d'avenir, incluant :

- un bilinguisme de haut niveau et le maintien à long terme des compétences linguistiques dans les deux langues officielles du Canada;
- une plus grande probabilité de poursuivre le programme d'études ou de formation postsecondaire de son choix dans un établissement de langue française, de langue anglaise ou bilingue, en Ontario ou ailleurs;
- d'excellentes perspectives d'emploi aux échelles locale, provinciale, nationale et internationale[13].

Pour de plus amples renseignements concernant les systèmes scolaires de langue française en Ontario, veuillez visiter le site Web du programme des TÉÉ, à l'adresse suivante : teeontario.ca

Écoles de langue anglaise

Le système scolaire de langue anglaise en Ontario est actuellement géré par 72 conseils scolaires – publics ou catholiques - qui fonctionnent en anglais.

Tous les élèves résidant en Ontario peuvent fréquenter les écoles publiques de langue anglaise. Tous les jeunes ayant été baptisés dans la religion catholique ou dont les parents sont catholiques peuvent fréquenter les **écoles catholiques de langue anglaise**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système scolaire de langue anglaise, veuillez consulter la version en anglais de ce guide, à : swisontario.ca.

Autres choix pour les élèves en Ontario

Toutes les écoles offrent le même curriculum de base et les mêmes programmes. Ils sont déterminés par le ministère de l'Éducation.

Bon nombre de conseils scolaires offrent des programmes spéciaux ou un plus large éventail de cours, tels que : l'Actualisation linguistique en français (ALF) pour rehausser les compétences langagières en français et permettre à l'élève de suivre le programme ordinaire de français[13,15]; le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)[14], pour assurer la mise à niveau de l'élève sous-scolarisé; et, des cours de langues internationales[16].

Certaines écoles secondaires. sont des écoles alternatives. Elles offrent un programme ou une méthode d'éducation unique, ou elles répondent aux besoins particuliers d'une population (par exemple, des élèves ayant des démêlés avec la justice, ou des élèves nouveaux arrivants qui doivent obtenir un diplôme d'études secondaires, ou des étudiants adultes qui doivent retourner aux études pour obtenir leur diplôme).

En principe, il n'est pas nécessaire d'habiter dans le quartier où se trouve l'école parallèle pour avoir le droit de la fréquenter. Toutefois, il peut y avoir une liste d'attente, ou l'élève pourrait être obligé de répondre aux critères d'admission. Pour en savoir plus, veuillez vous adresser au conseil scolaire de votre région.

[13] Pour en savoir plus, rendez-vous au site Web Éducation en langue française en Ontario du ministère de l'Éducation à l'adresse elfontario.ca

D'autres écoles et certains autres programmes se spécialisent dans des domaines tels que l'informatique, les arts, les sciences ou les sports. Pour être admis à ces programmes, les élèves doivent démontrer qu'ils possèdent des connaissances ou des aptitudes particulières liées au domaine ou au programme choisi par l'école. Chaque programme ou école établit ses règles de présentation d'une demande d'admission et d'admissibilité.

Certaines écoles offrent des programmes pour les élèves que l'on qualifie de « doués ». Les élèves qui nécessitent une attention particulière, étant donné qu'ils possèdent des aptitudes supérieures sur le plan des études, doivent subir un examen et être qualifiés de « doués » avant de participer à un programme[17].

Il est utile de communiquer avec la direction de l'école à laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant, ou avec les conseils scolaires de votre secteur, afin de vous renseigner sur ces différentes options.

Quelle école mon enfant peut-il fréquenter?

En règle générale, l'adresse du domicile détermine l'école que peut fréquenter votre enfant. On appelle la **zone de fréquentation** (un **secteur** autour de l'école) le territoire que chaque école dessert et qui est délimité par certaines rues et certaines habitations. Tous les élèves habitant dans les limites de ce territoire (zone de fréquentation) de l'école ont le droit de fréquenter cette école. Les règles d'admissibilité peuvent varier d'un conseil scolaire à l'autre. Pour obtenir des renseignements sur les critères d'admission à l'école de langue française que vous souhaitez que votre enfant fréquente, veuillez communiquer avec le conseil scolaire de cette école. Pour trouver les coordonnées des conseils scolaires francophones, veuillez consulter le site Web suivant : edu.gov.on.ca/fre/amenagement/frenchBoards.html.

En plus de la zone de fréquentation, les écoles catholiques ou publiques de langue française (ainsi que les écoles catholiques de langue anglaise et les écoles spécialisées ou alternatives) ont des critères d'admission. Ces critères peuvent limiter quels élèves demeurant à l'intérieur de la zone de fréquentation de l'école peuvent la fréquenter.

Il est à noter que la zone de fréquentation des écoles de langue française peut être très grande, nécessitant le transport par autobus scolaire. Pour plus de renseignements sur le transport par autobus scolaire, consultez la section du guide intitulée : « Information sur la vie quotidienne à l'école ».

*Certains conseils scolaires **acceptent** que des élèves s'inscrivent à des écoles autres que celles de leur zone de fréquentation à la condition que celles-ci aient des places disponibles. Adressez-vous au conseil scolaire ou au personnel administratif de votre école pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.*

---

[14] Pour en savoir plus sur le Programme d'actualisation linguistique, entrer en contact avec le conseil scolaire de langue française de votre région. Pour la liste des conseils scolaires, rendez-vous à l'adresse edu.gov.on.ca/fre/amenagement/frenchBoards.html.

[15] L'apprentissage du français est obligatoire en Ontario. Certaines écoles de langue anglaise offrent un programme spécialisé d'immersion en français. Pour en savoir plus sur le Programme d'immersion en français offert dans les écoles de langue anglaise, rendez-vous à l'adresse edu.gov.on.ca/eng/amenagement/FLS. Pour en savoir plus sur les différents types de programmes d'apprentissage du français comme langue seconde dans les écoles de langue anglaise, veuillez consulter la version en anglais du guide, à : swisontario.ca.

[16] Il existe des cours pour apprendre l'anglais comme langue seconde ou pour améliorer ses connaissances en langue anglaise dans les écoles de langue anglaise.

[17] Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le abcontario.ca/faqs/98/182-how-do-the-Ontario-ministry-of-education-and-school-boards-define-giftedness (en anglais seulement).

Matières enseignées dans les écoles en Ontario

Le curriculum de l'Ontario

En Ontario, toutes les écoles financées par les fonds publics doivent suivre le curriculum de l'Ontario (déterminé par le ministère de l'Éducation). Ce programme d'enseignement décrit ce que les élèves devraient pouvoir faire et savoir dans chaque matière lorsqu'une matière ou une année est terminée.

Il existe des documents (programmes-cadres) sur lesquels on base l'enseignement de chacune des matières suivantes :

- Actualisation linguistique en français
- Anglais pour débutants
- Anglais
- Éducation physique et santé
- Études autochtones
- Études classiques et langues internationales
- Études interdisciplinaires
- Français
- Langues classiques et langues
- Orientation et formation au cheminement de carrière
- Planification des programmes et évaluation
- Programme d'appui aux nouveaux arrivants
- Sciences humaines et sociales
- Affaires et commerce
- Éducation artistique
- Éducation technologique
- Études canadiennes et mondiales
- Études informatiques
- Langue autochtones
- Mathématiques
- Sciences

Les membres du personnel enseignant utilisent le Curriculum de l'Ontario et les programmes cadres pour concevoir leurs plans de leçon et, par conséquent, les expériences d'apprentissage des élèves.

Dans le système scolaire catholique, on exige des élèves qu'ils suivent un cours d'enseignement religieux par année et qu'ils réussissent quatre de ces cours pour obtenir leur diplôme.

Le Curriculum de l'Ontario est affiché sur le site Web suivant :
edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/curricul.html.

Apprentissage du français

Dans le but d'aider les élèves des écoles de langue française à continuer à apprendre, à améliorer et à renforcer leur français, toutes et tous étudient la culture et la langue françaises. Tous les élèves des écoles secondaires de langue française sont obligés de suivre au moins quatre cours en français pour pouvoir recevoir leur diplôme.

Pour en savoir plus sur le nombre de crédits de français nécessaires pour que votre enfant obtienne son diplôme, veuillez consulter la section du guide intitulée « Planifier l'avenir – Dès le départ! Aider votre enfant à préparer son plan de cheminement ».

Pour les élèves ayant besoin d'un soutien supplémentaire dans l'apprentissage ou l'amélioration de leur français, des programmes sont offerts pour répondre à leurs besoins. En fonction de la connaissance du français de votre enfant, l'enseignante ou l'enseignant adaptera son programme ou encore préparera des activités d'apprentissage qui l'aideront à apprendre la même matière que les autres élèves.

Pour en savoir plus sur les élèves dans les écoles de langue française qui apprennent ou améliorent leur français, veuillez consulter la section du guide intitulée « Apprendre ou améliorer son français ».

Apprentissage de l'anglais

Dans le but d'aider les élèves des écoles de langue française à apprendre l'anglais (l'une des deux langues officielles du Canada, et la langue majoritaire en Ontario), l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant préparera un programme d'apprentissage qui lui convient[18]. Dans les écoles secondaires de langue française, les élèves sont obligés de suivre au moins un cours d'anglais, qui peut être un cours pour débutants, afin d'obtenir leur diplôme.

En fonction de la connaissance de l'anglais de votre enfant, l'enseignante ou l'enseignant adaptera son programme ou encore préparera des activités d'apprentissage qui l'aideront à apprendre la même matière que les autres élèves.

Pour en savoir plus sur l'enseignement de l'anglais dans les écoles de langue anglaise, veuillez consulter la version anglaise du guide, à l'adresse suivante : swisontario.ca.

Manuels et matériel d'apprentissage

De façon générale, les manuels et le matériel d'apprentissage sont offerts gratuitement aux élèves par l'école ou le personnel enseignant au commencement de l'année scolaire ou du semestre. Si un paiement est exigé, et qu'il est difficile pour vous de le verser, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant ou avec la direction adjointe ou la direction de l'école.

Si votre élève ne les a pas achetés, les manuels scolaires demeurent la propriété de l'école. On s'attend à ce que les élèves les remettent en bon état à la fin du cours. Si un manuel est perdu ou endommagé, on demandera à l'élève de le payer.

[18] Pour obtenir des renseignements sur l'apprentissage du français dans les écoles de langue anglaise, veuillez consulter la version anglaise du guide, à l'adresse suivante : swisontario.ca.

Apprendre ou améliorer son français

Il arrive que les élèves qui fréquentent des écoles de langue française aient besoin d'un soutien supplémentaire dans l'apprentissage ou l'amélioration de leur français.

Les familles se rendront compte que leurs enfants apprennent tous une nouvelle langue à un rythme différent, et c'est un phénomène qui s'observe même chez les enfants ou les adolescentes ou adolescents d'une même famille.

Habituellement, les jeunes apprennent à **comprendre et à parler** une nouvelle langue plus rapidement qu'à la lire ou à l'écrire. La plupart des jeunes sont capables de parler une nouvelle langue après un ou deux ans. Il se peut toutefois qu'ils aient besoin de 5 à 7 ans – *ou plus* – pour en arriver à lire, à écrire et à comprendre les éléments plus complexes des matières enseignées en classe aussi bien que leurs camarades.

Les parents d'enfants qui apprennent ou améliorent leur français dans une école de langue française peuvent faire beaucoup de choses pour appuyer leurs enfants tout au long de ce processus.

Voici quelques stratégies que nous vous proposons:

- **Continuez à parler à votre enfant dans sa langue maternelle ou dans la langue habituelle de communication dans votre famille.** Vous pouvez fournir des occasions à votre enfant d'approfondir la connaissance de sa langue maternelle tout en apprenant une nouvelle langue. Par exemple, assistez à des évènements communautaires dans votre langue ou inscrivez votre enfant à un programme de langues internationales (voir ci-dessous) dans votre langue, si ce programme est offert. Les jeunes qui s'expriment bien dans leur langue maternelle ont plus de facilité à apprendre une nouvelle langue.
- Encouragez votre enfant à continuer à **lire et à écrire dans sa langue maternelle.** Selon les enseignantes et les enseignants, les élèves qui lisent et écrivent bien dans leur langue maternelle apprennent plus rapidement à lire et à écrire dans leur nouvelle langue. Ils ont également remarqué que les élèves arrivent plus facilement à suivre en sciences et en mathématiques. De nombreuses bibliothèques municipales ont des collections de livres, de bandes magnétiques (enregistrements) et de vidéos en plusieurs langues. Vous pouvez également vous procurer des journaux communautaires dans votre langue et discutez ensemble de leur contenu.
- Inscrivez votre enfant et encouragez le à participer après l'école à des **activités de groupe** telles que des sports, des clubs et des programmes de musique ainsi qu'à des activités estivales avec d'autres jeunes où ils auront l'occasion de parler en français. Cet exercice peut également les aider à rencontrer de nouvelles personnes et à créer de nouvelles amitiés.
- Encouragez votre enfant à **participer aux discussions de la classe**. Cela pourra lui sembler difficile ou déroutant au début, mais l'aidera à apprendre ou à améliorer son français.
- Vous pouvez parler avec les membres du personnel enseignant ou les TÉÉ dans votre école afin d'obtenir d'autres idées.

Soutien des apprenants et apprenantes du français et les dans les écoles de langue française

ALF : lorsque les jeunes arrivent au Canada, ils peuvent être admis dans une école de langue française tout en ayant besoin d'aide avec leur maîtrise du français. Dans ce cas, ils peuvent recevoir de l'aide en participant au programme d'Actualisation linguistique en français (ALF). (Pour obtenir d'autres renseignements sur le programme ALF, veuillez voir ci-dessous).

PANA : les jeunes qui ont été absents de l'école avant d'arriver au Canada ou lorsqu'ils sont arrivés au Canada peuvent accuser du retard en lecture et en écriture ainsi que dans d'autres matières. Le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) est offert dans de nombreuses écoles de langue française en Ontario. Le PANA aidera ces élèves à l'école et les aidera à s'adapter à leur nouvelle vie. (Pour obtenir d'autres renseignements sur le PANA, veuillez voir ci-dessous et consulter la section du présent guide, intitulée « Services importants dans les écoles à l'intention des familles et des élèves nouvellement arrivés ».)

Le programme d'Actualisation linguistique en français (ALF)

Ce programme favorise l'acquisition des compétences langagières de base et le développement d'une attitude positive quant à l'utilisation du français.

Il a été conçu pour répondre aux besoins des élèves issus de familles où une autre langue est la langue prédominante de communication au foyer et qui ont souvent une connaissance limitée du français.

Pour en savoir plus sur le curriculum du programme ALF, veuillez consulter le site Web suivant : edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/alfpdf.html.

Options pour les jeunes francophones

Les jeunes qui maîtrisent le français sont plus susceptibles de s'épanouir dans une école francophone. Il est possible qu'ils aient moins de difficultés sur le plan scolaire. Les études montrent que les élèves canadiens qui parlent le français et l'anglais ont un plus grand choix de formations professionnelles et de carrières[19,20,21]. Un autre avantage pour les élèves qui poursuivent leurs études dans une école de langue française est le fait que les parents peuvent s'exprimer en français, et pourront participer aux activités de l'école et mieux appuyer les progrès scolaires de leurs enfants.

Les élèves apprendront également l'anglais à l'école, étant donné que cette matière fait partie du programme. Aussi, dans une société anglophone tel que Ontario, les enfants apprendront l'anglais dans leur vie quotidienne à l'extérieur de l'école.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section sur les systèmes scolaires anglophones et francophones plus haut dans le présent guide.

[19] Normand Labrie, Sylvie Lamoureux et Denise Wilson (2009), L'accès des francophones aux études postsecondaires en Ontario : le choix des jeunes, Centre de recherche en éducation franco-ontarienne.

[20] Cardinal, L., Plante, N., Sauvé, A. (2006) Les jeunes francophones de l'Ontario: un profil statistique. Université d'Ottawa.

[21] Negura, L., Samson, A., « Jeunes et travail : « l'avantage » d'être francophone en Ontario. » Travail, jeunesse et intervention, 14.1 (2008): 129-153.

…D’autres renseignements sur le programme ALF et le PANA

Au secondaire, le **programme ALF** est couvert par quatre cours correspondant non pas aux années d’études, mais à divers niveaux de compétence linguistique. Ces cours comptent trois domaines : la communication orale, la lecture et l’écriture. Chaque domaine comprend les aspects d’acquisition de la langue et d’appropriation de la culture.

Au secondaire, le **PANA** offre quatre cours correspondant à divers niveaux de compétences en littératie plutôt qu’à des années d’études. Ces cours portent sur les domaines suivants : communication orale, lecture, écriture et initiation à la société canadienne.

Pour obtenir d’autres renseignements sur les conditions d’obtention du diplôme, les cours obligatoires de français et le programme ALF et le PANA, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Qu’est-ce qui est nécessaire pour que votre enfant obtienne son diplôme? ».

Cours de langues internationales

Certaines écoles offrent des cours dans les langues des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes venant de différents pays; c’est ce qu’on appelle les « langues internationales ». Celles-ci peuvent aider les élèves à garder et à améliorer les connaissances qu’ils possèdent dans leur première langue, ce qui peut également les aider à apprendre l’anglais de façon plus efficace. Plusieurs conseils scolaires offrent aux élèves une variété de cours à crédit de fin de semaine ou du soir en langues internationales, qui peuvent également permettre aux élèves d’accumuler des crédits pour leur diplôme d’études secondaires de l’Ontario (DÉSO).

Lorsqu’il y a assez d’élèves dans une collectivité qui demande un cours dans une certaine langue, les conseils scolaires peuvent parfois ajouter des classes ou démarrer de nouvelles classes dans une langue. Certains de ces cours peuvent donner droit à des crédits à l’école secondaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la ou le TÉÉ, la conseillère ou le conseiller en orientation ou le personnel des services d’éducation permanente du conseil scolaire.

L'enseignement et l'apprentissage dans les classes de l'Ontario

Comment on enseigne aux élèves

Tous les élèves sont uniques. Chaque élève (tout comme chaque personne) a son propre style d'apprentissage, ses propres besoins et une situation personnelle différente. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à garantir l'offre d'une éducation inclusive dans toutes les écoles, et à garantir que toutes les personnes œuvrant dans le système d'éducation « décèlent et éliminent les obstacles et s'efforcent activement de créer les conditions nécessaires au succès des élèves. » (Pour en savoir plus sur la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, rendez-vous à l'adresse edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.pdf.)

C'est pour aider chaque élève à avancer que les enseignantes et enseignants utilisent des méthodes d'enseignement individualisées pour préparer les activités d'apprentissage à faire en classe et à la maison, par exemple : cours magistraux, discussions, séances de questions et réponses, travaux de recherche, sorties éducatives, projets et travaux en groupes avec d'autres élèves. Cela permet aux élèves d'en apprendre plus, de façons différentes et de personnes diverses, de tous âges. Le personnel enseignant veut ainsi s'assurer que tous les élèves ont reçu au cours de l'année scolaire l'enseignement prescrit dans le curriculum.

Les enseignants et enseignantes pourraient également présenter des problèmes dont les élèves discutent et qu'ils résolvent plutôt que d'insister sur la mémorisation de certaines connaissances. On encourage les élèves à faire appel à leur pensée critique dans toutes les matières. Ils apprennent à discerner les faits des suppositions, à penser logiquement, à poser des questions, à se faire une opinion sur ce qu'ils apprennent et à exprimer leur point de vue devant toute la classe. Ils apprennent à interpréter, à analyser et à évaluer l'information.

Les élèves ont souvent l'occasion de mettre en pratique ces compétences au cours de diverses activités d'apprentissage. Les membres du personnel enseignant demandent aux élèves de participer à des discussions en classe et de s'adresser à toute la classe ou à des groupes d'élèves. Par exemple, l'enseignante ou l'enseignant pourrait demander à l'élève de préparer et de donner une présentation ou, en mathématiques, on pourrait demander à un élève d'expliquer comment il a trouvé une réponse. Les enseignantes et les enseignants demandent également aux élèves d'examiner leur rendement, d'évaluer leur travail et de réfléchir à des façons de l'améliorer.

On demande également aux élèves de faire de la recherche sur un sujet à la bibliothèque ou sur Internet, d'écrire au sujet de la matière apprise ainsi que de présenter et d'expliquer leur point de vue. Par la suite, les élèves résument leur travail dans le cadre d'un projet.

Projets

Dans de nombreuses matières, on demande aux élèves de préparer un projet. Dans le cadre d'un projet, les élèves décident d'un sujet, font la recherche qui s'y rapporte, puis produisent un rapport qu'ils présentent à la classe. Il arrive qu'on demande aux élèves de travailler ensemble à un projet. Les enseignantes et les enseignants peuvent aider les élèves et les guider pour organiser leurs projets.

Le personnel enseignant élabore des activités d'apprentissage pour aider les élèves à comprendre, à apprécier, à mettre en valeur et à s'informer sur les expériences et la contribution de personnes de partout dans le monde.

Les élèves catholiques peuvent participer à des retraites. La retraite est une activité d'apprentissage qui fait partie du programme d'enseignement religieux. Elle a habituellement lieu à l'extérieur de l'école pendant une journée entière. Il existe des programmes où les élèves couchent sur place. La permission écrite des parents sera exigée pour permettre aux élèves de participer.

Apprendre à assumer la responsabilité de son propre travail scolaire

Les élèves du secondaire sont de jeunes adultes qui, dans quelques années, passeront à une nouvelle étape de leur vie et devront prendre des décisions par eux mêmes lorsqu'ils se trouveront sur le marché du travail. Un rôle important du système scolaire est d'aider à les préparer à assumer ces responsabilités d'adultes.

Un aspect important du rôle des enseignantes et des enseignants est d'aider à préparer les élèves à ces futures responsabilités en leur donnant des occasions d'apprendre à s'autodiscipliner et à assumer la responsabilité de faire les travaux et les devoirs. On s'attendra par exemple à ce que les élèves aient fait leurs devoirs, mais les enseignantes et les enseignants ne vérifieront pas toujours les cahiers des élèves pour s'assurer que tout a été fait tel que prescrit. On s'attendra à ce que les élèves deviennent de plus en plus autonomes à mesure qu'ils vieillissent et avancent au secondaire.

Apprendre et mettre en pratique les compétences et les habitudes qui permettent de développer l'autonomie, l'autodétermination et la responsabilité de son travail peuvent s'avérer très avantageux pour les élèves de l'école secondaire. Les élèves qui apprennent ces compétences et habitudes sont mieux préparés pour réussir sur le marché du travail, dans un programme d'apprentissage, à l'université, au collège et dans de nombreux autres programmes où ils sont responsables de leur travail.

Contribution des parents à l'adaptation de leur enfant à l'enseignement et à l'apprentissage dans les écoles de l'Ontario

Certains de ces styles et méthodes d'enseignement ainsi que les attentes relatives à l'étude et à l'apprentissage peuvent être différents de ce que l'on trouve dans le pays d'origine de nombreux élèves.

Voici des stratégies pour vous aider à préparer votre enfant à l'apprentissage dans le système scolaire de l'Ontario.

- Parlez à votre enfant des différences dans le style et les méthodes d'enseignement en Ontario comparativement à son pays d'origine. Vous pouvez lui expliquer qu'il est normal qu'il se sente confus ou dépassé, et lui expliquer qu'il se peut qu'il mette du temps à s'ajuster.
- Encouragez votre enfant à parler à ses enseignantes et enseignants de ses progrès. Cela lui donnera l'occasion de recevoir des conseils plus adaptés et de l'aide dans son apprentissage.
- Dites à votre enfant que c'est très correct de demander à ses enseignantes ou enseignants de l'aider. On encourage les élèves à poser des questions lorsqu'ils ne comprennent pas quelque chose ou lorsqu'ils ont besoin d'aide. Ils peuvent lever leur main pendant le cours pour indiquer qu'ils veulent poser une question ou ils peuvent aller voir l'enseignante ou l'enseignant à la fin du cours.
- Créez des occasions pour discuter en famille afin que tous les membres puissent participer, par exemple, pendant le repas.
- Encouragez votre enfant à émettre son opinion et à la défendre. Ces discussions peuvent avoir lieu à la maison. C'est un bon exercice en vue des discussions en classe et des travaux écrits.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la contribution des parents à l'apprentissage de leur enfant, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Comment les parents peuvent aider… Votre participation contribue à la réussite de votre enfant ».

Programmes d'éducation de l'enfance en difficulté

Les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté fournissent un soutien supplémentaire aux jeunes qui ont des besoins spéciaux en éducation. Certains jeunes ont besoin de soutien pour une courte période de temps alors que d'autres ont des besoins plus complexes en matière d'apprentissage.

Les jeunes peuvent avoir besoin d'aide parce qu'ils ont des difficultés comportementales, intellectuelles, physiques ou de communication, ou de multiples besoins en matière d'apprentissage.

Le fait qu'un élève éprouve de la difficulté avec le français (ou l'anglais) ne signifie pas qu'il ait besoin d'un programme ou d'un service d'éducation de l'enfance en difficulté. Il se peut toutefois que votre enfant ait un trouble d'apprentissage s'il éprouve de la difficulté à faire son travail scolaire ou à s'entendre avec les autres. Dans certains cas, ce genre de problèmes peut faire partie de son ajustement normal à un nouveau pays, à une nouvelle langue et à une nouvelle école. Un document offrant des renseignements sur les aptitudes scolaires de votre enfant dans sa langue maternelle, un de ses anciens bulletins scolaires, par exemple, peut souvent aider l'enseignante ou l'enseignant à déterminer l'origine de ses difficultés.

Si vous croyez que votre enfant a un trouble d'apprentissage, parlez-en à son enseignante ou enseignant. Elle ou il a différentes façons d'évaluer les forces de votre enfant et ses besoins en matière d'apprentissage dans la classe. Si cela s'avère nécessaire, vous-même ou l'enseignante ou l'enseignant pourrez demander une évaluation professionnelle approfondie.

L'école est tenue d'adhérer à certaines procédures pour évaluer votre enfant et déterminer s'il est admissible à des programmes ou à des services d'éducation de l'enfance en difficulté. Lorsque viendra le temps d'évaluer les besoins de votre enfant, on vous demandera de fournir votre permission écrite et d'assister à des réunions, dont celle du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

S'il est déterminé que votre enfant doit recevoir un service d'éducation de l'enfance en difficulté par le CIPR, le conseil scolaire est dans l'obligation de fournir un plan d'enseignement individualisé (PEI) décrivant les ressources et les services, conformément à l'évaluation. L'école ou le conseil scolaire vous informera de ces ressources et services.

Chaque conseil scolaire dispose d'un « guide à l'intention des parents » décrivant les programmes et les services d'éducation de l'enfance en difficulté, qui sont offerts. N'hésitez pas à demander à l'école une copie du guide ou de l'information en tout temps, afin de mieux comprendre le processus et le plan[22].

La majorité des universités et des collèges disposent de programmes d'appui pour les étudiantes et étudiants qui ont des besoins spéciaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'institution postsecondaire où votre fils ou votre fille présentera une demande d'admission.

L'enfance en difficulté – Services offerts au sein des conseils scolaires de langue française

Le Centre Jules Léger est une institution francophone rattachée au réseau des écoles provinciales et des écoles d'application du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Unique en son genre, le Centre offre deux volets de programmes et de services pour les élèves en provenance des conseils scolaires de langue française.

Le premier volet, soit **l'école d'application**, offre des programmes et des services destinés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage sévères avec ou sans trouble déficitaire de l'attention ou de l'hyperactivité. Ce volet comprend un service résidentiel ainsi qu'un service de formation et de consultation.

Le second volet, soit **l'école provinciale**, a pour mission d'offrir des programmes d'éducation de qualité aux élèves sourds, malentendants, aveugles ou ayant une basse vision, ou bien les élèves sourds-aveugles pour lesquels aucun programme ou service approprié n'existe dans leur communauté. Une équipe de consultation appuie les conseils scolaires et les administrations scolaires si les parents choisissent de ne pas envoyer leur enfant au Centre.

[22] Pour obtenir d'autres renseignements sur l'éducation de l'enfance en difficulté, veuillez consulter le edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/specedf.html.

Santé et apprentissage

Troubles médicaux et besoins spéciaux

Lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école, veuillez aviser le personnel de l'école des **troubles médicaux, des allergies ou des besoins particuliers** de votre enfant et de la meilleure façon de soutenir le jeune et de répondre à ces besoins.

Veuillez apporter tout rapport médical ou autre dossier qui pourrait aider l'école à comprendre ces besoins et à y répondre.

Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant qu'il est à l'école, veuillez demander au médecin de votre enfant de remplir un formulaire dans lequel est inscrite cette information. Veuillez apporter le formulaire à la direction de l'école.

Santé de la vue et de l'ouïe

Il se peut que les élèves éprouvent plus de difficulté à apprendre et à socialiser lorsqu'ils ont des troubles visuels ou auditifs. Bon nombre d'élèves ignorent qu'ils ont un trouble visuel ou auditif et ils peuvent croire que tout le monde voit ou entend comme eux. Certains d'entre eux travaillent plus fort pour compenser ce problème. Ils peuvent améliorer leur rendement scolaire si leur trouble visuel ou auditif est corrigé.

La vision et l'audition peuvent également changer à mesure que votre enfant grandit. C'est la raison pour laquelle des examens de santé réguliers sont si importants.

Les stratégies qui suivent peuvent aider à maintenir la santé visuelle et auditive de votre enfant, et mener à une meilleure réussite à l'école.

- Faites examiner la vue de votre enfant dès l'âge de trois ans par une ou un optométriste ou ophtalmologue. *On recommande que les enfants et les adolescentes et adolescents subissent un examen de la vue tous les deux ou trois ans.* Le régime d'assurance santé de l'Ontario (OHIP) couvre les frais des visites annuelles des enfants et des jeunes de moins de 20 ans[23].
- Encouragez votre enfant à porter ses lunettes s'il en a besoin. S'il y a hésitation, parlez-en à l'enseignante ou l'enseignant. Ensemble, vous pourriez aider votre enfant à se sentir plus à l'aise.
- Demandez à votre médecin d'examiner l'ouïe de votre enfant.

Immunisation

En Ontario, les enfants et les adolescents et adolescentes doivent être immunisés contre des maladies précises afin de fréquenter l'école.

Votre médecin vous donnera une fiche sur laquelle sont énumérés les vaccins que votre enfant a reçus. Veuillez apporter cette fiche à l'école afin de garantir que les dossiers sont à jour. L'école conserve un dossier d'immunisation pour chaque élève.

Si votre enfant n'a pas reçu tous ses vaccins ou si le dossier de l'école est incomplet, le service de santé publique vous enverra une lettre vous en informant.

Choisir de ne pas faire vacciner votre enfant : les parents peuvent refuser l'immunisation pour des raisons médicales, religieuses ou de conscience. Veuillez communiquer avec votre bureau local de santé publique ou le conseil scolaire pour obtenir un formulaire de dispense de la vaccination, qui doit être rempli et présenté à l'école[24].

[23] Pour obtenir d'autres renseignements sur différentes formes d'aide financière en matière de services de santé offertes par le gouvernement de l'Ontario, veuillez visiter la page suivante : ontario.ca/fr/initiatives/ProgressReport2011/ONT06_026168.html. (Dans certains cas, le gouvernement de l'Ontario couvre également les soins dentaires tels que les examens, le nettoyage, les obturations et les radiographies.)

[24] Pour obtenir d'autres renseignements, rendez vous au toronto.ca/health/immunization_children/immunization_records_faq.htm (en anglais seulement) ou au health.gov.on.ca/fr/public/publications/pub_immun.aspx.

Si votre enfant est malade à l'école

Dans la plupart des écoles, au moins un membre du personnel a reçu une formation en secourisme. Si votre enfant est malade ou est victime d'un accident, une personne de l'école communiquera avec vous dès que possible aux numéros inscrits aux dossiers de l'école. Vous-même ou la personne que vous avez désignée pour les cas d'urgence devra aller chercher votre enfant le plus tôt possible.

S'il s'agit d'un accident ou d'une maladie grave, l'école appellera l'ambulance, et un membre du personnel accompagnera votre enfant à l'hôpital.

Organisation des écoles secondaires

Les écoles secondaires sont ouvertes à tous les élèves âgés de moins de 21 ans. De nombreux conseils scolaires offrent également des programmes à l'intention des adultes. Il existe des différences dans l'organisation des écoles secondaires, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Écoles fonctionnant par semestre ou par année

Les écoles secondaires organisent l'année scolaire différemment, selon qu'elles fonctionnent par semestre ou par année.

Écoles fonctionnant par semestre : les élèves accumulent généralement les crédits d'un ensemble de quatre cours de septembre à janvier (1er semestre) et d'un autre ensemble de quatre cours de février à juin (2e semestre).

Les bulletins scolaires sont remis au milieu et à la fin de chaque semestre. L'examen final de chaque cours à lieu à la fin du semestre.

Écoles fonctionnant par année : les élèves étudient les mêmes huit cours toute l'année, de septembre à juin.

L'année est divisée en trimestres. Les bulletins scolaires sont remis à la fin de chaque trimestre, et les examens finaux ont lieu à la fin de l'année. Certaines écoles font également passer des examens à la fin de chaque trimestre.

Cours obligatoires et cours optionnels

Dans l'ensemble, au secondaire, les élèves doivent suivre des cours obligatoires et peuvent choisir des cours optionnels pour répondre aux exigences relatives aux cours pour obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO).

Les conseils scolaires fournissent une brochure de tous les cours offerts. Elle peut être affichée à l'école ou sur le site Web du conseil.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions d'obtention du diplôme et sur le DÉSO, sur la planification des études de votre enfant ainsi que sur la sélection et le placement, veuillez consulter les sections ci-dessous.

Horaires et blocs des élèves

On remet à chaque élève son horaire personnel au début de l'année scolaire ou du semestre. Il ou elle aura possiblement des camarades et des enseignantes et enseignants différents dans chaque classe.

Les écoles divisent la journée en blocs de temps appelés périodes. La longueur de la période varie entre 40 et 90 minutes d'une école à l'autre.

Dans de nombreuses écoles, les élèves changent de classe pendant la journée selon les blocs et les cours.

Planifier l'avenir – dès le départ!

Aider votre enfant à préparer son plan de cheminement

Lorsque les élèves commencent l'école secondaire, une grande variété de choix de cours leur est offerte. Ces choix auront une incidence réelle sur leurs options postsecondaires et sur leurs choix de carrière.

Il est important de commencer tôt à planifier, étant donné que les élèves doivent prendre certaines décisions afin qu'ils puissent poursuivre dans la direction qu'ils ont choisie. Par exemple, les élèves doivent suivre certains cours particuliers au niveau secondaire afin de pouvoir accéder à certains programmes offerts à l'université ou au collège communautaire.

Ces décisions peuvent être difficiles à prendre pour tous les élèves, en particulier pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants au Canada, qui doivent s'adapter à tant de nouvelles choses. Nous espérons que l'information fournie dans la présente section aidera votre enfant et vous-même à prendre les décisions requises à cette étape. (Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter les sections du présent guide, intitulées « Qu'est-ce qui est nécessaire pour que votre enfant obtienne son diplôme? » et « Aider votre enfant à choisir ses cours ».)

Préparer un plan ensemble

Tant la participation de votre enfant que votre appui et votre orientation sont essentiels pour mener à bien ce processus complexe. Les intérêts et les talents de votre enfant sont importants, tout comme votre sagesse et votre expérience.

Le fait de permettre à votre enfant de participer à la prise de décisions aura une incidence positive sur sa réussite scolaire et professionnelle, à court et à long terme. De cette façon, les jeunes deviennent responsables de leurs propres décisions et de leur auto développement. Les élèves qui acquièrent ces compétences sont mieux préparés pour une formation en apprentissage, l'université ou le collège communautaire où ils ont l'entière responsabilité de leur propre travail. De plus, ils tiennent davantage à atteindre leurs objectifs qu'ils ont eux-mêmes fixés.

Par ailleurs, votre participation permettra à votre enfant d'examiner des options auxquelles il n'avait peut-être pas pensé, ou les répercussions des choix qu'il préfère. Les aînés, en particulier ceux qui s'inquiètent tant de l'avenir de leurs enfants, peuvent être d'une aide précieuse en faisant part de leurs opinions et de leurs perspectives. Ainsi, ils aident à élargir les horizons des jeunes.

Ce peut également être une bonne idée de discuter des choix et du plan d'avenir de votre enfant avec une personne de l'école, telle qu'une ou un TÉÉ, un membre du personnel enseignant ou une conseillère ou un conseiller en orientation. Cette personne peut informer votre enfant et vous-même sur les nombreuses perspectives qui existent en matière de carrière, d'apprentissage et de formation.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces différentes options, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Prochaines étapes : travail, formation ou études ».

Importance du plan de cheminement

Un plan de cheminement pour votre enfant s'avère un outil utile pour réfléchir et s'entendre sur les cours que votre enfant suivra à l'école secondaire. Il s'agit d'un bon endroit où commencer en préparation à ce qu'il envisage de faire après l'école secondaire.

Par suite de l'obtention du diplôme d'études secondaires, les jeunes peuvent choisir différentes directions. Certains se dirigent vers le monde du travail afin d'acquérir de l'expérience ou d'épargner de l'argent pour leurs études. Certains peuvent aller travailler pendant une ou deux années, puis entreprendre des études postsecondaires.

D'autres peuvent choisir de poursuivre immédiatement leurs études et se diriger vers un programme d'apprentissage, fréquenter une école de métiers, un collège privé, un collège communautaire ou une université.

Un plan de cheminement aidera votre enfant et vous-même à choisir une école secondaire et les cours qui correspondent à ses intérêts, à ses talents, à ses aptitudes et à ses ambitions. Il aidera également les élèves à suivre les cours nécessaires pour obtenir un diplôme et travailler dans un domaine particulier ou être admis dans un programme d'études en vue de leur carrière.

Il est bon de revoir le plan et de le mettre à jour, étant donné que les enfants sont continuellement exposés à de nouveaux champs d'apprentissage à l'école, et que leurs intérêts se précisent à mesure qu'ils grandissent.

Le plan est d'une importance particulière pour les élèves qui apprennent également le français ou l'anglais. Celui-ci doit comprendre des façons de les aider à améliorer leurs compétences en français et en anglais au niveau de la lecture, de l'écriture et de langue parlée en plus des autres cours qu'ils doivent suivre pour atteindre leurs buts.

La première année au Canada

Pour la plupart des jeunes, il est difficile et souvent stressant de choisir ce qu'ils feront de leur avenir. Cela peut s'avérer particulièrement difficile pour les élèves nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants qui en sont à leur première année dans un nouveau pays. De nombreux élèves ont besoin de temps pour s'ajuster et décider ce qu'ils vont faire.

Au cours de la première année, on fournira à votre enfant et à vous-même plusieurs renseignements importants à examiner au moment de préparer le plan de cheminement de votre enfant, par exemple :

- vous aurez une meilleure idée des écoles et des programmes qui existent, et des cours exigés ou intéressants;
- vous recevrez des enseignantes et des enseignants de l'information au sujet des aptitudes de l'élève en français et en anglais sur le plan de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale;
- vous aurez de l'information sur l'adaptation de votre enfant à la vie de l'école;
- vous aurez également l'occasion de parler à d'autres parents au sujet du choix de cours et des options qui s'offrent aux élèves après le secondaire;
- l'école confirmera le nombre de crédits qui seront reconnus pour des études antérieures.

À mesure que votre enfant et vous-même recueillez de l'information, vous adaptez à votre nouvel environnement et en apprenez davantage sur le système scolaire en Ontario, vous constaterez que votre enfant et vous-même avez une meilleure idée des orientations possibles pour l'avenir.

Comment les enseignantes et les enseignants aident les élèves à préparer un plan

Les enseignantes et les enseignants peuvent contribuer de manière positive à la préparation du plan de cheminement des élèves par l'intermédiaire du cours **Exploration de carrière** offert à tous les élèves, habituellement en 10e année. Dans le cadre de ce cours, l'enseignante ou l'enseignant guide les élèves tout au long du processus de planification de leur plan d'avenir.

Les enseignantes et enseignants ne choisissent pas les cours pour les élèves et ne leur disent pas quoi faire après l'obtention de leur diplôme. Ils les aident toutefois à prendre des décisions pour atteindre leurs buts.

Comment les parents peuvent aider leur enfant à préparer un plan

Pour la plupart des jeunes, le cours Exploration des carrières ne suffit pas à leur apporter tout le soutien dont ils ont besoin. Les parents jouent un rôle déterminant dans la préparation du plan de cheminement de leur enfant. Ils l'aident à examiner en quoi ses décisions et choix actuels peuvent avoir une incidence sur ses options après l'école secondaire. Votre participation à l'élaboration du plan de cheminement de votre enfant est importante et nécessaire. Vous pouvez aider de diverses façons.

Les stratégies qui suivent peuvent vous aider à guider votre enfant dans le processus de planification.

- Choisissez des moments calmes et tranquilles pour **discuter avec votre enfant de ses intérêts, de ses aptitudes et de ses projets postsecondaires.** Des discussions positives découlent souvent de conversations générales de tous les jours. Par exemple, lorsque vous remarquez les intérêts de votre enfant ou faites ressortir ses points forts et ses aptitudes, cela peut mener à une discussion sur l'avenir.
- Renseignez-vous sur le genre de **carrières qui intéressent votre enfant**. Il est possible que ses plans changent bien des fois. Il est utile de savoir qu'il s'agit d'un processus normal lorsqu'on doit faire des choix.
- Déterminez la **formation ou les cours nécessaires dont votre enfant aura besoin lorsqu'il aura terminé son secondaire** afin de suivre son plan de carrière. La conseillère ou le conseiller en orientation peut offrir de l'information à ce sujet.
- **Vérifiez les cours dont il a besoin maintenant** afin de pouvoir suivre la formation ou les cours nécessaires après l'école secondaire. La conseillère ou le conseiller en orientation peut également vous aider à cet égard. (Pour obtenir d'autres renseignements sur la sélection des cours, veuillez consulter la section suivante du présent guide, intitulée « Aider votre enfant à sélectionner ses cours ».)
- Tirez avantage des nombreux **cours et activités** offerts à l'école secondaire. Elles peuvent fournir des occasions d'aider votre enfant à **explorer ses intérêts et ses aptitudes**. Par exemple, les activités offertes **après l'école ou à l'heure du midi** peuvent aider votre enfant à se découvrir de nouveaux intérêts et à explorer d'autres carrières, à apprendre le français (lecture, écriture, conversation) ainsi qu'à se faire des amies et des amis et à se familiariser avec l'école le plus rapidement possible. Vous pourriez également inciter votre enfant à **sélectionner des cours** qui mettent l'accent sur l'expression orale en salle de classe. Par exemple, dans le cours de théâtre, les élèves apprennent à s'exprimer en toute confiance devant des groupes de personnes.
- **Assistez aux séances d'information sur les carrières** à l'école pour vous renseigner sur les différents choix de carrière.
- **Consultez** la conseillère ou le conseiller en orientation. De nombreux parents trouvent utile de s'adresser à cette personne pour parler de la carrière et du plan de cheminement de leur enfant.
- **Continuez de participer à l'éducation de votre enfant et informez-vous de ses progrès.** Cela peut vous aider à cibler leurs intérêts et aptitudes. Par exemple, le bulletin scolaire et les commentaires de l'enseignante ou de l'enseignant pendant les entrevues entre les parents et le personnel enseignant peuvent vous donner une idée de l'orientation de votre enfant. Ces moments importants peuvent également s'avérer des occasions de discuter de l'avenir avec votre enfant.
- **Parlez aux autres** parents et aux autres élèves de leurs plans et des choix de carrière qui s'offrent à eux après la remise des diplômes.

Pour obtenir d'autres renseignements, consultez le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario au tcu.gov.on.ca/fre/index.html.

Qu'est ce qui est nécessaire pour que votre enfant obtienne son diplôme?

Le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO)

Tous les élèves qui terminent leurs études secondaires reçoivent le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Tous les élèves diplômés reçoivent le même diplôme, peu importe les cours suivis. Par exemple, l'élève qui termine des cours pré universitaires ou pour être admis dans un collège ou un programme d'apprentissage recevra le même diplôme que l'élève qui se dirige vers le marché du travail après son secondaire.

Le diplôme constitue habituellement une des conditions requises pour pouvoir continuer des études ou obtenir une formation. Qu'il s'agisse d'un programme d'apprentissage, du collège ou de l'université, chacun a ses propres critères d'admission. Pour obtenir d'autres renseignements sur les exigences d'un programme, veuillez vous adresser à la conseillère ou au conseiller en orientation.

Acquisition de 30 crédits

À l'école secondaire, les élèves progressent vers l'obtention de leur diplôme en accumulant des crédits chaque fois qu'ils terminent un cours. L'élève se voit accorder un crédit lorsqu'il termine un cours avec une note de 50 % ou plus.

Les élèves **doivent accumuler un total de 30 crédits** pour recevoir leur diplôme, un **crédit étant accordé pour chaque cours** qu'ils réussissent. Donc, ils auront suivi 30 cours au moment où ils termineront leurs études secondaires. La durée de chaque cours est de 110 heures.

Cours obligatoires contre cours optionnels

Des 30 cours exigés, 18 sont appelés obligatoires, c'est-à-dire que **les élèves doivent les suivre et les réussir** afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Les 12 autres cours que les élèves suivent pour recevoir leur diplôme sont des *cours optionnels*. Ils doivent être réussis pour que l'élève obtienne son diplôme. Cependant, chaque élève **sélectionne** ces cours à partir d'une variété de cours *optionnels* offerts à son école. L'école fournira une liste ou une brochure décrivant ces cours optionnels pour chaque niveau.

Apprentissage linguistique et cours de langue obligatoires

Des 18 crédits obligatoires afin d'obtenir le diplôme, quatre (4) doivent être des cours en français pour les élèves du système scolaire de langue française.

Les élèves du système scolaire francophone, qui apprennent le français, se voient octroyer un crédit lorsqu'ils réussissent un cours du programme ALF ou du PANA. Trois (3) des quatre (4) cours de français obligatoires peuvent être des cours du programme ALF ou du PANA. Au moins un (1) des quatre (4) cours de français doit être un cours de français obligatoire de 12e année. (D'autres crédits de cours du programme ALF ou du PANA peuvent être accumulés comme crédits optionnels.)

Substitutions de cours de langue obligatoires

Il arrive dans certains cas que l'on permette à un élève de substituer un cours de langue obligatoire à un autre cours de langue obligatoire.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les cours obligatoires pouvant être substitués, veuillez vous adresser à la conseillère ou au conseiller en orientation.

Études prolongées

Quoique de nombreux élèves accumulent huit crédits par année et peuvent ainsi terminer leur cours secondaire en quatre ans, certains élèves mettent une année ou un semestre de plus à le compléter.

On peut choisir cette option pour de nombreuses raisons. Par exemple, les élèves peuvent prolonger leurs études en suivant plus de cours que ce qui est exigé, ce qui leur permet d'explorer d'autres matières au programme.

D'autres élèves peuvent choisir de suivre moins de cours chaque année. En étalant leurs cours sur une plus longue période, les élèves ressentent moins de pression pendant qu'ils s'adaptent à leur nouveau pays d'accueil, apprennent une nouvelle langue ou travaillent à temps partiel pendant leurs études.

Les élèves peuvent continuer leurs études dans un programme régulier au secondaire jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 21 ans. Les élèves âgés de plus de 21 ans qui désirent poursuivre leurs études secondaires peuvent explorer les options de programmes d'éducation des adultes. *Veuillez communiquer avec votre conseil scolaire local* afin d'obtenir d'autres renseignements sur ces programmes.

Reprendre un cours

Les élèves qui ne terminent pas un cours ou qui échouent une matière peuvent reprendre le cours. L'élève devra alors le reprendre tout en suivant des cours dans d'autres matières du niveau suivant.

S'ils y sont admissibles, les élèves peuvent participer à un **programme de récupération des crédits,** ce qui leur permet de reprendre seulement les portions du cours qu'ils n'ont pas réussies. Pour obtenir d'autres renseignements sur le programme de récupération des crédits, veuillez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant ou la conseillère ou le conseiller en orientation.

Crédits pour cours pris antérieurement

Il se peut que les élèves nouvellement arrivés au Canada puissent se voir remettre des crédits pour des cours suivis antérieurement dans leur pays d'origine.

Habituellement, l'école attend de confirmer le nombre de crédits octroyés pour des connaissances acquises antérieurement afin que les élèves aient l'occasion de démontrer ce qu'ils savent. N'hésitez pas à communiquer avec la conseillère ou le conseiller en orientation pour obtenir de plus amples renseignements.

Voici des stratégies qui peuvent aider votre enfant, l'école et vous-même à déterminer si votre enfant peut se voir remettre des crédits pour ses études antérieures.

- Apportez les bulletins, manuels scolaires et tout autre renseignement qui pourrait aider l'école à évaluer ce que votre enfant a déjà appris.
- Aidez votre enfant à se préparer à discuter avec l'enseignante ou l'enseignant de ce qu'il a appris et de ses projets postsecondaires.
- N'hésitez pas à communiquer avec la conseillère ou le conseiller en orientation si vous avez des questions.

Diplômés d'écoles secondaires d'autres pays

Certains élèves qui possèdent déjà leur diplôme d'école secondaire de leur pays d'origine peuvent vouloir fréquenter une école secondaire pour améliorer leur français ou leur anglais ou étudier d'autres matières. D'autres peuvent vouloir obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO), peut-être pour répondre aux critères d'admission d'un établissement postsecondaire particulier.

Il se peut que les écoles aient de la difficulté à leur accorder un crédit pour des matières étudiées auparavant en raison des différences entre les systèmes scolaires.

Stratégies suggérées :

- Adressez-vous à la conseillère ou au conseiller en orientation pour savoir approximativement combien de cours seront crédités à votre enfant pour son éducation antérieure et de combien de cours il ou elle aura besoin pour recevoir son diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- Renseignez-vous pour savoir si les études antérieures de l'élève lui permettront d'être admis dans un programme d'un collège communautaire ou d'une université. Si l'élève apprend l'anglais et prévoit fréquenter un collège ou une université de langue anglaise, ce peut être une bonne idée de s'informer si l'on y offre de l'assistance en ESL (cours en anglais comme langue seconde).
- Passez en revue l'évaluation des compétences en français, en anglais et en mathématiques (si accessible) avec la conseillère ou le conseiller en orientation. En discutant avec la conseillère ou le conseiller, votre enfant et vous-même connaîtrez les façons dont l'école peut vous venir en aide.

Quarante heures d'engagement communautaire

Dans le but d'aider les jeunes à développer leur sens des responsabilités envers leur communauté, on demande aux élèves de participer à titre bénévole à une activité communautaire. Dans la plupart des communautés, il existe une grande variété d'organismes et d'établissements, dont un certain nombre sont francophones dans plusieurs collectivités, où les élèves peuvent participer à de telles activités. Cette composante des conditions d'obtention du diplôme s'appelle l'engagement communautaire.

En plus d'accumuler les 30 crédits prescrits, tous les élèves doivent accomplir un minimum de quarante (40) heures de participation à des activités d'engagement communautaire (ou service à la communauté chrétienne pour les élèves fréquentant une école catholique) avant d'obtenir leur diplôme. Ces 40 heures peuvent se faire à tout moment pendant le secondaire, mais les élèves doivent satisfaire à cette exigence dans leurs temps libres. Les élèves peuvent commencer à accumuler des heures de participation à des activités d'engagement communautaire au cours de l'été précédant leur entrée en 9e année.

Les élèves et leurs parents ont la responsabilité de prendre des dispositions pour ces 40 heures. Vous devrez également faire approuver votre plan d'engagement communautaire. Il peut être difficile pour les familles qui viennent d'arriver au Canada et qui ne connaissent pas leur communauté locale de savoir comment entamer ce processus. La conseillère ou le conseiller en orientation ou un autre membre du personnel de l'école expliquera la façon de repérer ce qui constitue la bonne forme d'activité d'engagement communautaire et la façon de soumettre le tout pour approbation. Cette personne pourrait également vous diriger vers des organismes et des établissements de langue française de votre collectivité.

Exemples d'engagement communautaire

- Servir de bénévole dans un centre communautaire, une bibliothèque ou une institution religieuse
- Aider à diriger une équipe de sports
- Participer à une activité de financement

Compétences linguistiques exigées

Avant d'obtenir leur diplôme, les élèves devront démontrer qu'ils ont les compétences linguistiques en français (ou en anglais dans une école de langue anglaise) auxquelles on s'attend des élèves à la fin de la 9e année.

Chez les élèves qui viennent d'arriver au Canada et qui apprennent ou qui améliorent leurs compétences en français dans le système scolaire francophone, l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires peut demander du temps. Pour cette raison, tant le système scolaire francophone que le système scolaire anglophone offrent de nombreuses occasions aux élèves d'acquérir des compétences linguistiques et de les pratiquer. Il est important de voir l'apprentissage linguistique comme un processus progressif dont les résultats devraient s'améliorer avec le temps.

Dans les écoles de langue française, la façon reconnue de prouver ces compétences est par le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL). Les élèves qui n'ont pas réussi le TPCL auront l'occasion de prouver leurs compétences linguistiques en obtenant un crédit pour le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO)[25].

Le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

C'est en 10e année que les élèves des écoles de langue anglaise ont la première occasion de passer le TPCL. On fait passer ces tests une fois par année, habituellement au printemps, le même jour dans toutes les écoles secondaires. Habituellement, les élèves feront le TPCL au cours de leur deuxième année au secondaire.

Chaque élève recevra son **rapport individuel de l'élève (RIE)** indiquant si oui ou non il a réussi ce test. Les élèves qui échouent recevront des renseignements détaillés qui les aideront à comprendre ce qu'ils doivent apprendre pour pouvoir passer le test. Ces élèves auront l'occasion de reprendre le test.

Les résultats du TPCL ne servent pas à déterminer la note de l'élève sur le bulletin scolaire.

Qu'en est-il des élèves ayant des besoins spéciaux?

La norme et le contenu de ces tests ne peuvent être modifiés, mais les conditions du test peuvent être modifiées afin d'aider les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'apprentissage. Les élèves auront droit à ce qu'on appelle des « adaptations » lorsque ces besoins spéciaux auront été définis et documentés par le conseil scolaire dans un **Plan d'enseignement individualisé (PEI)**. Un PEI est un plan d'enseignement individualisé élaboré pour les élèves ayant des besoins spéciaux.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le PEI, veuillez consulter le site Web suivant : edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/speced/guide/resource/index.html.

Qu'en est-il des élèves qui apprennent le français dans le système scolaire francophone?

Dans certains cas, l'école ou le conseil prendra des dispositions spéciales pour les élèves (des écoles de langue française) qui viennent tout juste d'arriver au Canada et qui commencent à apprendre le français. Pour obtenir de plus amples renseignements, renseignez-vous auprès de la conseillère ou du conseiller en orientation.

[25] Dans les écoles de langue anglaise, les équivalents sont le Ontario Secondary School Literacy Test (OSSLT) et le Ontario Secondary School Literacy Course (OSSLC) .

Le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO)

Les élèves dont les résultats au TPCL ne répondent pas aux exigences requises peuvent suivre le cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO). Ce cours fournit aux élèves l'appui intensif qui les aidera à acquérir les compétences linguistiques en français (dans le système scolaire francophone) ou en anglais (dans le système scolaire anglophone) auxquelles on est en droit de s'attendre des élèves de 9e année. Ce cours donne droit à un crédit.

Le crédit pour le cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario compte comme l'un des 30 crédits exigés pour l'obtention du diplôme. Il peut également être utilisé pour répondre à l'exigence d'un crédit obligatoire pour un cours de français (ou d'anglais dans une école de langue anglaise) de la 11e ou de la 12e année.

Le relevé de notes de l'élève indiquera seulement si l'élève a réussi ou non le test de compétences linguistiques des écoles secondaires. On n'y inscrira **pas** le nombre de fois que l'élève a passé le test ni de quelle manière l'élève a répondu aux exigences en ce qui a trait aux compétences linguistiques, c'est-à-dire, en réussissant le test ou en prenant le cours de compétences linguistiques.

Cours exigés pour l'obtention du diplôme

Le graphique qui suit présente les combinaisons de cours que les élèves doivent suivre pour recevoir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

<table>
<tr><th colspan="3">Tous les élèves doivent obtenir les crédits suivants :</th></tr>
<tr><td colspan="2">4 en français (peuvent inclure trois cours du programme AFL ou du PANA)
3 en mathématiques (au moins un crédit de 11e ou 12e)
2 en sciences
1 en anglais
1 en histoire du Canada</td><td>1 en géographie du Canada
1 en arts
1 en éducation physique et santé
½ crédit en civisme
½ en exploration des choix au cheminement de carrière</td></tr>
<tr><td>plus un crédit supplémentaire dans une des matières suivantes :
• français
• une troisième langue, autre que l'anglais ou le français
• sciences humaines et sociales
• études canadiennes et mondiales</td><td>plus un crédit supplémentaire dans une des matières suivantes :
• affaires et commerce
• éducation physique et santé
• arts</td><td>plus un crédit supplémentaire dans une des matières suivantes :
• un cours additionnel de sciences (11e ou 12e)
• études technologiques</td></tr>
<tr><td colspan="3">et 12 crédits optionnels – les cours disponibles peuvent varier un peu d'une école à l'autre</td></tr>
<tr><td colspan="3">et réussir le test obligatoire de compétences linguistiques</td></tr>
<tr><td colspan="3">et accomplir un minimum de 40 heures de participation à des activités de service communautaire</td></tr>
</table>

(Pour obtenir de l'information sur les différentes catégories de cours offerts aux élèves, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Aider votre enfant à choisir ses cours ».)

Lorsqu'un élève quitte l'école avant d'obtenir son diplôme

Les élèves qui n'ont pas accumulé les 30 crédits nécessaires pour obtenir un Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) peuvent toutefois obtenir l'un de deux types de certificat :

1) Les élèves qui ont accumulé 14 crédits ou plus se voient décerner un **Certificat d'études secondaires de l'Ontario**.

2) Les élèves qui quittent l'école sans toutefois avoir obtenu 14 crédits peuvent recevoir un **certificat de rendement**.

En Ontario, il est obligatoire d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 18 ans.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le Certificat d'études secondaires de l'Ontario ou le certificat de rendement, renseignez-vous auprès de la conseillère ou du conseiller en orientation.

Après l'école secondaire : Apprentissage, collège communautaire, université ou collège de carrière privé

Les établissements de formation et d'enseignement postsecondaire ont différents critères d'admission. En plus, les critères d'admission peuvent être différents pour chaque programme d'un établissement.

À mesure que votre enfant grandit et que ses intérêts, ses plans et ses objectifs se précisent, il est important de s'informer sur ces divers critères d'admission. De cette façon, vous serez bien préparé, et votre enfant aura suffisamment de temps pour répondre à ces critères. La conseillère ou le conseiller en orientation peut vous fournir des renseignements sur les conditions préalables à l'admission à chacun de ces établissements et programmes.

La planification est importante en préparation de l'avenir de votre enfant, mais nous ne pouvons tout prévoir, en particulier quand les jeunes grandissent et changent constamment. En réalité, les élèves peuvent habituellement changer d'orientation et suivre d'autres cours ou programmes pour répondre aux critères d'admission de l'école.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les études postsecondaires en Ontario, veuillez consulter le site Web suivant : tcu.gov.on.ca/fre/postsecondary/index.html.

Aider votre enfant à choisir ses cours

À l'école secondaire, une variété de cours est offerte aux élèves. Toutefois, devant tant de choix, les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants peuvent éprouver de la difficulté à choisir les cours qu'ils voudraient suivre.

Il est important que les élèves qui apprennent le français et dont les aptitudes en français se développent songent à leurs intérêts et à leur plan de carrière. Il est important de sélectionner des cours qui leur permettront de continuer à faire des choix tout en demeurant réalistes. En plus, selon les études antérieures des élèves, leurs besoins peuvent varier. Avec l'enseignante ou l'enseignant du PANA et la conseillère ou le conseiller en orientation, les parents peuvent aider leur enfant à faire des choix qui leur permettront d'atteindre les objectifs fixés dans son plan de cheminement.

Cette section présente de l'information qui aidera votre enfant et vous-même à comprendre les différents types de cours offerts aux élèves. Bien sûr, comme avec tous les aspects de son éducation et de son apprentissage, votre participation à ce processus est importante et aidera votre enfant.

Quand et comment sélectionner les cours

Habituellement, les élèves et leurs parents choisissent les cours au milieu de l'année scolaire, soit pour l'année scolaire suivante, soit pour les semestres suivants (selon que l'école fonctionne ou non par semestre). La sélection se fait habituellement en février.

On indique ces choix sur le **formulaire de sélection des cours**. L'élève et un parent ou une tutrice ou un tuteur (si l'élève est âgé de moins de 18 ans) doivent signer le formulaire. La signature du parent ou de la tutrice ou du tuteur indique que cette personne est d'accord avec les cours sélectionnés.

Placement des élèves et choix de cours la première année

Les élèves qui fréquentent une nouvelle école ou ceux n'ayant pas fréquenté l'école secondaire au Canada au cours de l'année précédente n'auront pas l'occasion de sélectionner leurs cours à l'avance de cette façon. La conseillère ou le conseiller en orientation de l'école aidera ces élèves à choisir les cours appropriés pendant le processus d'inscription.

Le personnel des services d'orientation discutera avec les élèves nouvellement arrivés de l'éducation acquise précédemment, de leurs intérêts et des objectifs postsecondaires visés. La conseillère ou le conseiller en orientation les aidera à choisir leurs cours et à déterminer les programmes correspondant à l'acquis et à l'expérience scolaire de l'élève.

L'école tiendra compte :

- de l'équivalence des acquis et de ce que l'élève doit apprendre dans une école secondaire de l'Ontario;
- des compétences, des capacités et des intérêts de l'élève;
- des bulletins scolaires et de tout autre document fourni décrivant son apprentissage précédent;
- du résultat de l'évaluation des mathématiques et de l'anglais, si accessibles;
- du nombre d'années que l'élève a fréquenté l'école;
- de l'âge de l'élève.

L'école placera temporairement l'élève à un certain niveau et dans différents cours. Au besoin, on modifiera ce placement lorsque l'élève aura démontré ce qu'il sait et ce qu'il peut faire. Plus tard au cours de l'année scolaire, habituellement en février, les élèves sélectionnent leurs cours pour l'année suivante.

C'est à ce moment que les parents et les élèves, avec l'aide des membres du personnel enseignant et des services d'orientation, travaillent ensemble à l'élaboration du plan de cheminement de l'élève à partir de l'information recueillie. Le plan aidera à guider les élèves et leurs parents dans les choix présentés ci-dessous. (Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration d'un plan de cheminement, veuillez consulter la section précédente intitulée « Planifier l'avenir – Dès le départ! Aider votre enfant à préparer son plan de cheminement ».)

Veuillez communiquer avec votre conseil scolaire francophone local pour obtenir d'autres renseignements sur le processus d'inscription. Pour trouver votre conseil scolaire francophone local, veuillez consulter le site Web suivant : edu.gov.on.ca/fre/amenagement/frenchBoards.html.

Pour obtenir de l'information sur un conseil scolaire anglophone, veuillez consulter le site Web suivant : edu.gov.on.ca/fre/sbinfo/boardList.html.

Différentes catégories de cours à l'école secondaire

Les différentes catégories de cours : à l'école secondaire, les élèves doivent choisir parmi plusieurs catégories de cours. Chaque catégorie a son but et peut orienter les élèves dans une direction future particulière. Avant de commencer à sélectionner les cours que prendra votre enfant, il est important de comprendre les différentes catégories de cours qui sont offertes. Les parents et les élèves peuvent en tenir compte dès le début, lorsqu'ils préparent un plan de cheminement. (Pour obtenir d'autres renseignements sur la préparation d'un plan de cheminement, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Planifier l'avenir : Aider votre enfant à préparer son plan de cheminement ».)

Cours dans chaque catégorie : chaque catégorie comprend également un choix de nombreux cours différents. Les élèves apprennent différentes choses dans chaque cours, et chaque cours est conçu de façon à correspondre à l'apprentissage antérieur de l'élève.

Tous les cours offerts par une école secondaire financée par les fonds publics sont reconnus par le ministère de l'Éducation et mèneront votre enfant à l'obtention d'un diplôme.

Les différentes catégories de cours que les élèves peuvent choisir sont les suivantes :

- théoriques
- appliqués
- obligatoires
- ouverts
- préuniversitaires
- préuniversitaires/précollégiaux
- précollégiaux
- préemploi
- de transition

De l'information sur ces catégories est présentée ci-dessous.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le document du ministère de l'Éducation, intitulé « Le curriculum de l'Ontario de la 9e à la 12e année. Répertoire des cours 2011. » edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/descript/descri9f.pdf

Cours théoriques ou appliqués
Des choix importants en 9e et en 10e année

En 9e et en 10e année, les élèves décident s'ils veulent suivre des cours **théoriques** ou **appliqués** dans une variété de matières, notamment en français, en anglais, en mathématiques, en sciences, en histoire et en géographie.

Les élèves peuvent suivre une combinaison de cours théoriques et de cours appliqués dans l'une ou l'autre des catégories.

Qu'est-ce qu'on entend par « cours théoriques »?

Les cours théoriques orientent les élèves vers des études postsecondaires à l'université et vers certains programmes collégiaux.

Les cours théoriques de la 9e et de la 10e année préparent les élèves; aux cours préuniversitaires de la 11e et de la 12e année; à certains cours préuniversitaires/précollégiaux de la 11e et de la 12e année.

Qu'est-ce qu'on entend par « cours appliqués »?

Les cours appliqués peuvent également préparer les élèves à certains cours préuniversitaires et précollégiaux ainsi qu'à tous les cours précollégiaux et préemploi de la 11e et de la 12e année.

Ces cours conduisent les élèves directement vers les collèges communautaires ou les programmes d'apprentissage. Ils préparent également les élèves à se diriger directement vers le marché du travail après l'école secondaire.

Changement entre les cours théoriques et les cours appliqués

Il se peut que les élèves qui veulent changer d'un **cours appliqué** à un **cours théorique** ou vice-versa doivent acquérir des connaissances supplémentaires. Prenons, par exemple, le cas d'un élève qui a réussi un cours appliqué de 9e année, mais qui aimerait suivre un cours théorique de la même matière en 10e année. On l'encouragera à faire jusqu'à 30 heures de travail additionnel par lui-même.

Cours ouverts

Les cours ouverts sont des cours donnant droit à des crédits, où l'on enseigne des matières pour acquérir des compétences ou des connaissances générales telles que l'art visuel, l'éducation physique et l'art dramatique. Les cours ouverts sont offerts dans toutes les années d'études dans différentes matières et peuvent être adaptés à divers niveaux. Tous les cours du programme ALF et du PANA offerts dans les écoles de langue française sont des cours ouverts.

Cours essentiels

Certaines écoles pourraient offrir des cours de mathématiques, de sciences et de français ou d'anglais de 9e et 10e année adaptés aux élèves qui éprouvent de la difficulté. Les élèves ont droit à un crédit pour chaque cours qu'ils suivent et réussissent.

Pour obtenir d'autres renseignements sur des cours essentiels que pourrait offrir l'école de votre enfant, renseignez-vous auprès de la conseillère ou le conseiller en orientation.

Cours spécialisés

Certains cours sont élaborés spécialement pour combiner différents types d'apprentissage et d'expériences. **Voici des exemples.**

Majeure haute spécialisation : ce programme permet aux élèves de se concentrer sur une carrière en particulier. Habituellement, des cours en classe, des stages en milieu de travail et un processus de certification font partie de ces programmes.

Une majeure haute spécialisation peut-être utile pour les élèves qui veulent suivre un programme d'apprentissage, faire des études dans un collège communautaire ou à l'université ou entrer sur le marché du travail après avoir obtenu leur diplôme.

Programme à double reconnaissance de crédit : dans le cadre de ce programme, les élèves suivent une formation en apprentissage et des cours postsecondaires. Les crédits qu'ils accumulent sont doublement reconnus. Ils comptent **à la fois** pour le diplôme d'études secondaires et un diplôme ou un grade d'études postsecondaires ou un certificat.

Le programme à double reconnaissance de crédit peut-être utile pour les élèves qui pourraient bénéficier de possibilités d'apprentissage à l'extérieur de la classe et d'une expérience au collège communautaire ou d'une formation en apprentissage en milieu de travail.

Cours théoriques et cours appliqués – 9e et 10e année Ce que les élèves y apprennent	
Théoriques	**Appliqués**
• concepts essentiels et matière additionnelle	• concepts essentiels
• apprentissage plus théorique des concepts	• apprentissage plus pratique des concepts
• le travail exige davantage de compétences en lecture et en apprentissage autodirigé	• on met moins l'accent sur l'apprentissage autodirigé
• la voie normale vers tous les cours universitaires et certains cours préparatoires à l'université/au collège communautaire de 11e et 12e année	• la voie normale vers certains cours préparatoires au collège/ à l'université ou à tous les cours collégiaux et de préparation au monde du travail de la 11e et de la 12e année.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : edu.gov.on.ca/reussitedeseleves/index.html.

Programmes d'expérience de travail : Éducation coopérative et Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)

Les programmes d'expérience de travail donnent aux élèves l'occasion d'accumuler des crédits tout en acquérant une expérience pratique de travail. Dans le cadre de ces programmes, les élèves passent une partie ou toute la journée dans un milieu de travail qui se rapporte à leur choix de carrière.

Dans le cadre du Programme d'éducation coopérative (co-op), l'école organise le placement de l'élève chez un employeur pour une partie de la journée scolaire. Les élèves qui participent à un programme co-op ont ainsi l'occasion d'améliorer leurs habiletés et leurs connaissances dans des situations réelles du monde du travail. Citons comme exemple le cas d'un élève qui songe à devenir avocat et qui passerait plusieurs demi-journées par semaine dans une étude d'avocats.

Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) fournit une formation d'apprentissage ou de travail pour les élèves de 11e ou 12e année âgés de 16 ans ou plus et qui ont déjà au moins 16 crédits. Ces élèves accumulent ainsi les crédits nécessaires pour obtenir leur diplôme tout en commençant leur apprentissage.

Le programme élargi d'éducation coopérative est un programme qui permet aux élèves de compter deux crédits d'éducation coopérative parmi leurs 18 crédits obligatoires pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Il n'y a aucune limite quant au nombre de crédits optionnels que les élèves peuvent obtenir en éducation coopérative. Ce programme s'adresse aux élèves qui veulent faire des études à l'université ou au collège communautaire, entrer sur le marché du travail ainsi qu'à ceux qui veulent suivre un programme d'apprentissage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à la conseillère ou au conseiller en orientation ou au membre du personnel enseignant qui s'occupe du programme d'éducation coopérative.

Le plan de Fatouma

Fatouma a toujours aimé travailler avec les animaux. Dans le cours de sciences de 7e et de 8e année, elle avait un intérêt particulier pour la biologie et l'écologie. En 9e et en 10e année, elle a choisi un mélange de **cours théoriques** et de **cours appliqués**.

Après avoir discuté de ses options avec ses parents et sa conseillère en orientation, elle espère qu'elle sera acceptée au programme de sciences animales d'un collège. En préparation à ce programme, Fatouma participera à un programme d'éducation coopérative (co-op) en 11e année, ce qui lui permettra d'acquérir de l'expérience pratique. Elle fait un stage au zoo local où elle s'occupe des animaux avec le personnel du zoo.

Fatouma en apprend plus sur le travail qu'elle espère faire plus tard, et cela lui permet également de se voir reconnaître deux crédits, de terminer ses études secondaires et de se préparer aux études postsecondaires.

Cours du soir et cours d'été

La plupart des conseils scolaires offrent des cours d'été ainsi que des cours du soir.

Les cours d'été ont généralement lieu le jour, pendant le mois de juillet. Les personnes qui suivent ces cours peuvent être des élèves qui doivent reprendre un cours (parce qu'ils n'ont pas obtenu la note de passage dans un cours suivi pendant l'année scolaire régulière). Il peut aussi s'agir d'élèves qui ont changé de programme (qui désirent suivre des cours pré collégiaux/pré universitaires, mais qui étaient dans le programme préparant au milieu de travail, par exemple).

Les cours du soir ont lieu pendant l'année scolaire et à l'été, le soir. Ils sont souvent fréquentés par les élèves qui terminent leurs études à temps partiel.

Bon nombre de cours de langues internationales sont également offerts en soirée et pendant la fin de semaine.

Les cours d'été et les cours du soir sont souvent offerts dans un endroit central. Pour obtenir d'autres renseignements sur les cours d'été et les cours du soir offerts ainsi que l'endroit où ils se donnent dans votre collectivité, veuillez communiquer avec votre conseil scolaire.

11e et 12e année – Quatre niveaux de préparation

Lorsqu'il est en 11e et en 12e année, le plan de cheminement de l'élève sera habituellement orienté dans une direction précise en fonction de ce qu'il compte faire après l'obtention de son diplôme.

Cours de préparation de la 11e et la 12e année
Les cours de préparation à l'université (U) permettent d'acquérir les connaissances et les compétences pour satisfaire aux critères d'admission des universités. Plusieurs peuvent également servir pour l'admission à des programmes des collèges communautaires, d'apprentissage ou en milieu de travail.
Les cours de préparation au collège ou à l'université (M) permettent de satisfaire aux critères d'admission de certains programmes universitaires et de la plupart des programmes des collèges communautaires. Plusieurs peuvent également servir pour accéder aux programmes d'apprentissage.
Les cours de préparation au collège (C) permettent de satisfaire aux critères d'admission de presque tous les programmes collégiaux. Plusieurs peuvent également servir pour accéder aux programmes d'apprentissage.
Les cours de préparation au milieu de travail (E) préparent les élèves à entrer sur le marché du travail ou à entreprendre des programmes d'apprentissage ou de formation.

Codes des cours

Afin d'effectuer le suivi des progrès de votre enfant à l'école et de rester au courant de leurs études, il est important de comprendre les codes des cours.

Sur les documents scolaires, chaque cours est doté d'un code d'identification composé de cinq caractères, une combinaison de lettres et de chiffres. Ce code représente le nom, l'année ou le niveau et la catégorie du cours. Certains conseils ont des codes composés d'un sixième chiffre également.

Le tableau qui suit donne des exemples de codes utilisés en 9e et en 10e année ainsi qu'en 11e et en 12e année.

Example de 9e et 10e année :	Example de 11e et 12e année :
MFM1P – Méthodes de mathématiques, 9e année	MDM4U – Mathématiques de la gestion des données
MFM identifie la matière	MDM identifie la matière
1 est le niveau ou l'année (9e année = 1, 10e année = 2…)	4 est le niveau ou l'année (12e année = 4)
P indique qu'il s'agit d'un cours appliqué	U indique qu'il s'agit d'un cours de niveau préuniversitaire.

Cours préalables

Les élèves doivent, pour pouvoir suivre certains cours, avoir réussi le cours d'une année inférieure dans la même matière ou dans une matière qui s'y rapporte. On appelle *cours préalables* ces cours des années inférieures. Prenons, par exemple, le cas d'un élève qui, pour pouvoir s'inscrire au cours de mathématiques de la technologie au collège de 12e année, doit avoir suivi et réussi le cours de fonctions de 11e année. Le cours de fonctions de 11e année serait un cours préalable au cours de mathématiques de 12e année.

Afin de suivre le cours de fonctions de 11e année, l'élève doit avoir suivi et réussi le cours théorique de mathématiques de 10e année, qui serait un cours *préalable* au cours de fonctions de 11e année.

(Les cours préalables constituent les exemples les plus importants expliquant pourquoi il est essentiel de préparer un plan de cheminement pour votre enfant.)

Le plan de cheminement de Jean-François

Jean-François envisage d'étudier la musique dans un collège lorsqu'il aura reçu son diplôme d'études secondaires. Il sait qu'on exige de lui qu'il ait suivi et réussi le cours pré universitaire/pré collégial de musique de 12e année afin de pouvoir être admissible au programme de musique au collège. S'il veut pouvoir suivre ce cours de 12e année, il doit avoir suivi et réussi le cours de musique de 11e année (le cours préalable au cours de 12e année).

Cours de transition

Tout au long de leurs études, les jeunes changent souvent d'idée en ce qui concerne leurs plans d'avenir à mesure qu'ils découvrent de la nouvelle information, de nouveaux intérêts et de nouveaux talents. Les cours de transition (s'il y en a) peuvent constituer une bonne option pour les élèves qui décident d'emprunter une orientation différente.

Prenons, par exemple, le cas des mathématiques. Pour pouvoir s'inscrire aux cours préparatoires à l'université ou au collège/université, il faut avoir suivi des cours théoriques préalables de 10e année.

Pour accéder à ces cours, l'élève qui a complété avec succès le cours de mathématiques appliquées de 10e année peut suivre un cours de transition ou un cours théorique de mathématiques de 10e année.

Les cours de transition ne sont offerts que dans certains cas : cours offerts en soirée (cours du soir), pendant l'été (cours d'été) ou cours en ligne, sur Internet.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les cours de transition, adressez-vous à la conseillère ou au conseiller en orientation.

S'inscrire à l'école

En préparation de l'inscription de votre enfant à l'école, voici des éléments à préparer et à prendre en considération.

Documents à avoir en sa possession

Veuillez avoir en votre possession les documents qui suivent afin d'inscrire votre enfant à l'école.

✓ preuve d'âge de l'enfant – un acte de naissance ou un passeport

✓ preuve d'adresse – une copie, avec votre nom et votre adresse, d'un relevé bancaire, d'une facture de téléphone ou d'électricité ou encore du bail de votre appartement

✓ preuve de tutelle (de la garde de l'enfant) – exigée si l'enfant est âgé de moins de 18 ans et ne vit pas avec le parent

✓ dossier d'immunisation – preuve que votre enfant a été vacciné conformément au calendrier de vaccination de l'Ontario, ou un formulaire de dispense de la vaccination pour raison médicale, religieuse ou de conscience. Communiquez avec le bureau de la santé publique de votre collectivité ou visitez le site Web au health.gov.on.ca/fr/public/publications/immune/immunization.aspx pour obtenir en diverses langues des renseignements sur l'immunisation.

Il vous manque des documents de votre pays d'origine? Votre statut d'immigrant n'est pas réglé?

Si vous n'avez pas les documents d'inscription nécessaires, vos enfants peuvent quand même fréquenter l'école. ***TOUS* les enfants âgés de 6 à 18 ans qui vivent au Canada ont le droit à une éducation financée par les fonds publics et peuvent fréquenter une école financée par les fonds publics, peu importe si l'enfant ou sa famille peut fournir les documents d'inscription nécessaires. Le statut d'immigrant de votre enfant ou le vôtre n'est pas une raison suffisante pour lui interdire l'accès à une école financée par les fonds publics.**

Ce droit est clairement énoncé dans la *Loi sur l'éducation*, la loi qui régit les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario.

Le Canada a signé la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui signifie que le Canada a accepté de rendre l'éducation accessible à tous les enfants âgés de 6 à 18 ans, vivant au Canada.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a déclaré que les documents suivants ne sont pas requis pour inscrire un enfant dans une école financée par les fonds publics :

- preuve du statut d'immigrant ou de la demande de statut d'immigrant
- permis de travail
- numéro d'assurance sociale
- droit à la couverture du régime d'assurance-santé de l'Ontario
- documents sur l'état de santé qu'on ne demande pas aux autres familles de fournir
- autres types de documents qu'on ne demande pas aux autres familles de fournir pour inscrire leur enfant à l'école

Chaque conseil scolaire gère la question des documents à sa manière. Certains ont des politiques qui énoncent clairement de ne pas demander aux familles de fournir des documents relatifs au statut d'immigrant au moment d'inscrire leur enfant à l'école.

Si vous n'êtes pas certain des mesures à suivre pour inscrire votre enfant ou avez des difficultés au moment de l'inscription, n'hésitez pas à communiquer avec votre travailleuse ou travailleur d'établissement. Vous pouvez aussi entrer en contact avec le conseil scolaire (anglais ou français) de votre région pour en savoir plus sur les directives à suivre.

Sources : cleo.on.ca/francais/pubf/onpubf/PDFf/immigration/educfr.pdf
edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/136f.html

Élèves détenteurs d’un visa

Les élèves nouveaux arrivants qui paient des frais pour fréquenter l’école secondaire sont soit des détenteurs d’un visa, soit des étudiants et étudiantes étrangers. Lorsque les parents n’habitent pas avec eux (qui habitent dans une ville ou un pays différent, par exemple), ils doivent nommer une tutrice ou un tuteur officiel qui vit dans la collectivité desservie par l’école. On s’attend à ce que cette personne endosse les responsabilités du parent de l’élève.

Visitez le site Web de chaque conseil scolaire pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les frais pour les élèves détenteurs d’un visa ou les étudiantes et étudiants internationaux.

Commencer l'école : aider votre enfant à se préparer à l'école

Commencer l'école s'avère un moment excitant pour de nombreux jeunes. Certaines adolescentes et certains adolescents peuvent être effrayés de découvrir un nouvel environnement, de voir de nouveaux visages et d'adopter de nouvelles routines.

La plupart des jeunes sont plutôt anxieux en ce qui concerne la première journée d'école. Cela est particulièrement vrai s'ils fréquentent une école de langue française et leur connaissance du français est limitée – ou s'ils ne connaissent personne à l'école.

Les parents peuvent aider de nombreuses façons leur enfant à se préparer les journées précédant la première journée d'école ainsi que la première journée.

Voici quelques suggestions à l'intention des parents pour les journées précédant le commencement de l'école.

…avant le commencement de l'école

- Une visite de l'école avec votre enfant afin qu'il connaisse le trajet vers l'école, l'école elle-même et les alentours.
- Acheter quelques fournitures scolaires pour la première journée, tels que du papier réglé, des stylos, des crayons ou un dictionnaire.

…la première journée d'école

- Prendre le temps le matin de parler à votre fille ou votre fils afin de calmer ses inquiétudes et de l'encourager (peut-être en repassant l'information sur l'école).
- Assurer votre fils ou votre fille qu'il est correct de demander de l'aide en classe, à l'école et à vous.
- Aller à l'école avec votre fille ou votre fils s'il veut que vous y alliez. (Pour ce qui est des élèves qui prennent l'autobus, cela pourrait être impossible.)
- Vérifier si votre fils ou votre fille pourrait être jumelé à un autre élève qui fréquente déjà l'école et qui pourrait l'aider à débuter.
- Savoir à l'avance si une ou un TÉÉ est présent à l'école de votre fille ou votre fils et lui parler afin qu'il offre un certain soutien. (S'il n'y a pas de TÉÉ, vous pourriez parler au personnel enseignant ou à la direction afin de trouver des façons de rendre la première journée plus facile.)
- Prendre du temps à la fin de la première journée pour discuter avec votre fille ou votre fils du déroulement de la journée, de ce qui a bien été, de ce qui l'a surprise ou surpris et des difficultés auxquelles elle ou il a été confrontée.

Soutien continu aux jeunes à l'école

Les parents ont un rôle important à jouer non seulement avant et pendant la première journée d'école, mais également tout au long de la vie scolaire de leur enfant. Votre participation et soutien continus dans l'éducation de votre enfant aura des répercussions positives sur leur expérience globale et contribuera à leur bien-être et à leur réussite à l'école.

Vous pouvez appuyer l'apprentissage et l'éducation de votre enfant à la maison de nombreuses façons. Il y a également de nombreuses étapes que vous pouvez suivre pour créer des liens avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant et d'autres personnes à l'école.

Pour obtenir des idées et des suggestions sur les façons de participer à l'éducation de votre enfant et de lui offrir un soutien continu tout au long de ses études, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Comment les parents peuvent aider… Votre participation contribue à la réussite de votre enfant ».

Voici quelques suggestions pour les parents afin d'aider à susciter l'intérêt des jeunes à l'égard de l'apprentissage et à appuyer leur adaptation à l'école.

- Parlez à votre enfant de l'école tous les jours. Encouragez-le à communiquer ses pensées et émotions au sujet de sa journée d'école.
- Trouvez des façons de continuer à utiliser la langue maternelle de votre enfant à la maison, par exemple en discutant ou en lisant des livres ou des poèmes dans cette langue.
- Encouragez votre enfant à lire dans sa langue maternelle ou en français, puis à mettre en pratique ses habiletés d'expression verbale en parlant avec lui de ce qu'il a lu.
- Visitez ensemble la bibliothèque municipale.
- Faites ressortir les réussites et les réalisations dans le travail de votre fille ou votre fils – même les plus petites! Cet exercice aide votre enfant à bâtir sa confiance en lui.
- Observez les points forts et les intérêts de votre enfant et ses possibilités d'amélioration. Le fait de communiquer cette information à l'enseignante ou à l'enseignant peut faire une grande différence.

Pour obtenir d'autres idées et suggestions sur les façons de participer à l'éducation de votre enfant et de lui offrir un soutien continu tout au long de ses études, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Comment les parents peuvent aider… Votre participation contribue à la réussite de votre enfant ».

Aussi : consultez le edu.gov.on.ca/abc123/fre/tips/index.html pour obtenir d'autres conseils afin d'aider les parents à se préparer à l'école. Ces conseils sont accessibles sur le site Web en plusieurs langues.

À propos des services communautaires locaux

Partout dans la province, de nombreux services sont offerts aux jeunes de tous âges et aux adultes. Chaque collectivité a une gamme différente, et bon nombre de ces services sont conçus pour aider les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants à s'adapter, à rencontrer d'autres personnes, à suivre une formation professionnelle, à apprendre des choses telles que le rôle parental au Canada ou les fêtes célébrées au Canada, ou à acquérir des compétences linguistiques ou à créer un nouveau réseau social.

Voici une courte description de certains de ces services.

Bibliothèques municipales : les bibliothèques municipales constituent un endroit merveilleux où les familles nouvellement arrivées peuvent obtenir de l'information, du soutien et des services. De nombreuses bibliothèques, en particulier dans les grands centres urbains, offrent une vaste gamme de services aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants, habituellement sans frais. Parfois, les TÉÉ offrent des programmes dans les bibliothèques (en particulier pendant l'été).

Bien sûr, il est important d'obtenir une carte de bibliothèque – une pour vous et une pour chacun des membres de votre famille, afin de pouvoir emprunter des livres, des CD et des films. Certaines bibliothèques ont quelques ressources et livres en français; vous pouvez vous renseigner auprès du ou de la bibliothécaire. La plupart des bibliothèques possèdent des ordinateurs et permettent aux membres de les utiliser et de naviguer sur Internet.

Certaines bibliothèques ont des collections spéciales, mais vous pouvez également commander du matériel d'autres bibliothèques. S'informer auprès d'un membre du personnel de la bibliothèque la plus près de chez vous de ce que peut offrir la bibliothèque s'avère une excellente idée. Cette personne peut également vous aider à obtenir une carte de bibliothèque.

Chaque municipalité possède un site Web où est présentée de l'information sur sa bibliothèque – heures d'ouverture, emplacements, services, etc.

Les bibliothèques sont également un excellent endroit où aller pour faire en sorte que votre enfant ait un endroit calme où faire ses devoirs. On y trouve également de nombreux documents, un ordinateur et un accès à Internet.

Centres de loisirs : les centres de loisirs municipaux offrent également de nombreux services aux jeunes et aux adultes (notamment des piscines, des patinoires, des gymnases, des cours de toutes sortes (artisanat d'art, sports, langue, etc.)). Ces services sont parfois offerts gratuitement (et la plupart du temps en anglais). Explorer avec votre enfant le guide des activités et de cours offerts par le centre de loisirs de votre quartier pourrait s'avérer une activité amusante, afin de savoir si quelque chose semble intéressant pour vous ou votre enfant. Il est important de planifier, étant donné que la plupart des activités exigent la signature des parents à l'avance.

Chaque centre de loisirs possède son site Web et un calendrier d'activités.

Organismes communautaires francophones : Dans certaines collectivités en Ontario, on trouve des organismes communautaires francophones, tels que les centres culturels et les centres de santé communautaires. Ces organismes offrent parfois des activités destinées aux familles francophones. Pour savoir s'il existe des organismes francophones dans votre collectivité, renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant.

Donner vos coordonnées à l'école et garder les dossiers à jour

Lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école, on vous demande de fournir vos numéros de téléphone à domicile et au travail ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'une amie ou d'un ami et d'un membre de la famille avec qui l'école pourrait communiquer en cas d'urgence. Si vous possédez un téléphone cellulaire, il vaut mieux fournir également ce numéro ainsi que votre adresse électronique. Les écoles utilisent de plus en plus la messagerie électronique pour informer les parents d'activités spéciales, des fermetures d'écoles, de nouveaux membres du personnel, et fournir d'autres renseignements importants.

L'école se sert de ces numéros de téléphone lorsqu'elle veut discuter du travail scolaire de votre enfant ou en cas d'urgence.

Veuillez aviser l'école le plus tôt possible de tout changement de numéro.

Information sur la vie quotidienne à l'école

Toutes les écoles financées par les fonds publics en Ontario doivent respecter certaines règles établies par le ministère de l'Éducation. Elles doivent s'assurer que ces règles sont en place pour aider **tous** les élèves à réussir à l'école et pour assurer leur **protection et leur bien-être**. Certaines règles sont conçues pour aider l'école à bien fonctionner.

Se rendre à l'école en autobus scolaire

Si votre enfant fréquente une école à l'extérieur de votre zone de fréquentation et donc qu'il demeure loin de l'école, il se peut que votre enfant puisse avoir droit au transport en autobus scolaire. Dans certains cas, les conseils scolaires de langue française pourraient offrir le transport en autobus scolaire aux élèves demeurant à l'intérieur de la zone de fréquentation d'une école, parce que la zone de fréquentation est plus large.

Habituellement, le transport en autobus scolaire est offert gratuitement.

Les politiques concernant le transport par autobus scolaire sont régies par les conseils scolaires et peuvent varier. Veuillez vous informer avant d'inscrire votre enfant à l'école.

Tenue vestimentaire

Certaines écoles ont un code vestimentaire qui décrit ce que les élèves peuvent (ou ne peuvent pas) porter à l'école. Certaines écoles exigent que les élèves portent un uniforme. Ils recevront de l'information sur l'endroit où l'on peut acheter cet uniforme.

S'il est difficile pour vous d'acheter un uniforme, n'hésitez pas à en parler à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant ou à la direction. Si vous avez d'autres questions ou préoccupations au sujet du code vestimentaire ou de l'uniforme de votre école, vous pouvez en parler avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant.

Classe d'éducation physique : l'école peut exiger que les élèves portent une tenue particulière pendant les classes d'éducation physique dans le gymnase ou à l'extérieur (par exemple, des chaussures de course, un short et un tee shirt). Dans certains cas, les élèves peuvent devoir acheter un uniforme pour les cours d'éducation physique. Si l'achat d'un uniforme est une difficulté pour vous, n'hésitez pas à en parler à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant ou à la direction.

Les cours d'éducation physique se donnent soit dans le gymnase, soit à l'extérieur. Chaque école a des vestiaires séparés pour les garçons et pour les filles.

S'habiller pour l'extérieur : les élèves doivent porter des vêtements convenables pour sortir à l'extérieur en hiver (par exemple, un manteau chaud, une écharpe, des bottes et même un pantalon de neige).

Ressources pour les élèves

Renseignements généraux

Les élèves et leurs parents peuvent trouver une panoplie de renseignements sur les cours, les politiques et procédures de l'école ainsi que d'autres aspects de la vie scolaire en consultant :

- l'agenda scolaire (voir ci-dessous);
- le site Web de l'école;
- le site Web et la documentation écrite du conseil scolaire.

Si vous cherchez de l'information que vous ne pouvez trouver, vous pouvez communiquer avec un membre du personnel enseignant en tout temps.

Guide à l'intention de l'élève (Agenda scolaire)

Certaines écoles ont des guides qui décrivent différents aspects de la vie scolaire quotidienne, notamment les règles, les politiques et d'autres renseignements importants. Habituellement, on y trouve également un endroit où les élèves peuvent indiquer leur horaire et leurs devoirs. Ce guide est remis aux élèves au commencement de l'année scolaire.

Certaines écoles demandent aux élèves de payer pour ces guides.

Casiers

Chaque élève se verra assigner un casier pour placer ses fournitures scolaires et ses vêtements tout au long de l'année scolaire. Dans certaines écoles, des élèves doivent se partager un casier.

Les casiers appartiennent à l'école, et l'on s'attend à ce que les élèves les vident à la fin de la période ou du semestre. En règle générale, les écoles vendent les cadenas dont se servent les élèves.

Il vaut mieux éviter d'utiliser le casier pour ranger des objets de valeur. D'ailleurs, l'école n'est pas responsable des dommages ou du vol du contenu des casiers.

Fournitures scolaires

Les élèves pourraient avoir à acheter les fournitures dont ils se serviront pour tous leurs cours ou certains de leurs cours. Les membres du personnel enseignant préciseront quelles fournitures sont nécessaires à chaque cours. Pour la plupart des matières, les élèves auront besoin d'un cahier de notes ou d'un cartable. Parmi les autres fournitures nécessaires, notons du papier ligné, des crayons, des stylos et peut-être des fournitures pour les cours d'arts et de mathématiques.

Au besoin, les membres du personnel enseignant vous fourniront des indications plus précises en ce qui a trait aux autres fournitures scolaires, comment et où les trouver et de quoi il s'agit, le genre de calculatrice à se procurer, par exemple.

Accès aux ordinateurs

Il est important que l'élève apprenne à se servir d'un ordinateur au secondaire. Par exemple, de nombreux travaux scolaires nécessitent d'avoir accès à ordinateur pour effectuer de la recherche sur Internet afin de faire le travail.

Toutes les écoles disposent d'ordinateurs dont peuvent se servir les élèves pendant la journée ainsi que juste avant et après l'école. Tous les élèves auront un compte et un mot de passe pour utiliser les ordinateurs de l'école.

L'accès aux ordinateurs de l'école est assez limité. Les élèves pourraient donc avoir besoin de plus de temps à l'ordinateur que ne peut l'offrir l'école. Les élèves qui n'ont pas d'ordinateur à la maison pourrait devoir utiliser d'autres services communautaires afin d'être en mesure de poursuivre ou de terminer leur travail scolaire après les heures d'école.

Les bibliothèques municipales et certains centres communautaires disposent d'ordinateurs dont peuvent servir les élèves, et ce, gratuitement. Il se peut que le temps d'utilisation par personne soit limité.

Dans les centres communautaires, les ordinateurs sont mis à la disposition du public dans le cadre du Programme d'accès communautaire (PAC). Pour consulter une carte de l'Ontario indiquant les centres PAC, rendez-vous à l'adresse suivante : capstats.ocl.net/cgi-bin/google_map/google_map.cgi.

Collations et repas du midi

Votre enfant peut prendre le repas du midi à l'école (ou à la maison, si cela est possible). Beaucoup d'élèves mangent à l'école le midi, en particulier celles et ceux qui prennent l'autobus pour venir à l'école. Habituellement, les écoles ont un coin-repas ou prévoient un endroit où les élèves peuvent manger leur repas du midi. Bon nombre d'écoles secondaires ont une cafétéria où les élèves peuvent acheter leur repas du midi.

Préparation d'un repas du midi : que peuvent apporter les jeunes?

Il n'existe aucune règle à l'école sur ce que les élèves peuvent manger à l'heure du dîner : les repas peuvent être préparés avec la nourriture que votre enfant a l'habitude de manger à la maison, mais il est probable qu'il ne pourra pas réchauffer son repas. Les élèves n'ont pas d'assiette ni d'ustensiles. Pour cette raison, beaucoup d'élèves apportent des sandwiches pour le dîner à l'école; on peut les manger plus facilement dans ces conditions.

Il est important que le repas comprenne du jus ou de l'eau (plutôt qu'une boisson sucrée telle qu'une boisson gazeuse). Le fait d'avoir des collations et des boissons saines pendant la journée améliore la concentration et l'apprentissage des élèves.

Si votre enfant apporte une boîte-repas ou un contenant, veuillez vous assurer que son nom est inscrit clairement sur le contenant.

Allergies alimentaires

Un nombre croissant d'écoles ont des règles interdisant certains aliments à l'école (à l'intérieur ou à l'extérieur), en raison des allergies alimentaires des élèves ou des membres du personnel. Vous pourriez vous informer à ce sujet auprès de l'enseignante ou de l'enseignante ou de la TÉÉ ou du TÉÉ ou de la direction.

Si votre enfant a une allergie alimentaire, veuillez en informer l'école au moment de l'inscription, ou l'enseignante ou l'enseignant.

Allergies aux noix et aux arachides : de plus en plus d'élèves au Canada souffrent d'allergies graves aux noix et aux arachides et deviennent sérieusement malades lorsqu'ils ou elles en consomment ou même sont exposés à de la nourriture, à des contenants ou à des emballages qui n'en contiennent que de petites quantités.

Afin d'assurer la sécurité de ces élèves, beaucoup d'écoles ont adopté comme règle d'interdire tous les produits pouvant contenir ou avoir été en contact avec des noix ou des arachides. C'est ce qu'on appelle la politique « sans noix ».

Si votre enfant fréquente une école ayant adopté cette politique, évitez de lui donner des produits ou des boissons contenant des noix ou des arachides à apporter à l'école.

Activités scolaires

Programmes après l'école et sur l'heure du midi

Chaque école secondaire offre des activités après l'école et/ou sur l'heure du midi telles que des sports, le conseil étudiant, des clubs et des programmes de musique. En règle générale, ils sont gratuits, tous les élèves peuvent y participer et ils sont dirigés par une enseignante ou un enseignant.

En participant à ces programmes, le nouvel arrivant se fait des amis, en apprend davantage sur son nouveau milieu et pratique son français (s'il apprend le français ou améliore sa maîtrise du français). Habituellement, ces programmes sont offerts une fois par semaine pendant une heure après les heures d'école ou sur l'heure du midi.

Renseignez-vous auprès d'une ou d'un TÉÉ ou de la conseillère ou du conseiller en orientation pour obtenir de plus amples renseignements.

Annonces de l'école au sujet des activités sur l'heure du midi et après l'école : Les messages au sujet des activités après l'école ou sur l'heure du midi, des clubs, des événements sportifs et sur la façon de se joindre à ces groupes se font d'habitude par le biais du système de sons (interphone) dans toute l'école au début de la journée scolaire.

Les élèves qui ont des questions peuvent les poser à une ou un camarade, à leur enseignante ou enseignant ou à un autre membre du personnel enseignant.

Sorties éducatives

L'école organise occasionnellement pour les élèves des visites dans les musées, dans les parcs ou au théâtre pour assister à une représentation ou à un spectacle, ou bien une sortie à un événement communautaire. Dans les jours précédant et suivant cette sortie, les enfants participent à des travaux ou des activités qui s'y rapportent.

C'est ce que l'on appelle des sorties éducatives. Elles constituent un élément important du programme de la classe et de l'éducation des élèves.

Il pourrait y avoir des frais associés à certaines sorties; de l'aide financière pourrait être offerte aux familles. Veuillez vous informer auprès de l'enseignante ou de l'enseignant.

Afin que votre enfant participe à ces sorties éducatives, l'école demande, pour les élèves de moins de 18 ans, de lui indiquer par écrit que vous autorisez votre enfant à participer à ces sorties.

L'élève apportera à la maison un formulaire d'autorisation à signer. Veuillez signer le formulaire afin que l'élève le rapporte à l'école le plus tôt possible.

Les enseignantes et les enseignants acceptent généralement avec plaisir les parents qui souhaitent faire don de leur temps pour accompagner les élèves lors de sorties éducatives. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec les enseignantes ou les enseignants de votre enfant.

Collectes de fonds

Vous recevrez peut-être une lettre du conseil d'école pour vous demander de donner de l'argent afin de contribuer à l'organisation d'un programme ou d'une activité, ou pour améliorer l'installation scolaire étant donné que cela n'est pas compris dans le budget de l'école.

Tous les dons de cette nature sont volontaires. Les familles font un don si elles le peuvent et le désirent.

Frais pour les activités scolaires

De nombreuses écoles imposent des frais pour couvrir les coûts des diverses activités scolaires qui seront organisées pendant l'année. Pour obtenir des renseignements, adressez-vous à la direction de l'école à laquelle votre enfant est inscrit.

Si un paiement est exigé et qu'il est difficile pour vous de le verser, n'hésitez pas à en parler à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant ou à la direction.

Fréquenter l'école

Année scolaire : entrée et fin des classes

Année scolaire : l'année scolaire commence habituellement le premier mardi suivant la fête du Travail (une fête canadienne célébrée en septembre) et se termine à la fin juin. C'est ce que l'on appelle « l'année scolaire »[26].

Ces dates peuvent changer. Chaque école aura un calendrier détaillé pour l'année.

Congés pendant l'année scolaire : chaque année, il y a deux semaines où il y a congé d'école (l'école est fermée) près de la fin décembre et un congé d'une semaine au milieu du mois de mars (appelé Vacances d'hiver des écoles de l'Ontario). Les écoles sont fermées pendant ces périodes.

Les écoles sont également fermées un lundi **d'octobre**, en l'honneur de la fête chrétienne appelée Action de grâces.

En **avril**, les écoles sont fermées en l'honneur de la fête chrétienne appelée Pâques. Habituellement, pour Pâques, les écoles sont fermées le vendredi et le lundi, alors il y a un weekend de 4 jours. Les dates de la fête de Pâques varient d'une année à l'autre.

En **mai**, les écoles sont fermées la journée que l'on appelle la fête de la Reine. Ce congé est fixé au troisième lundi de mai chaque année.

Journées pédagogiques : les écoles ferment également pendant les journées pédagogiques. Ces journées sont planifiées tout au long de l'année scolaire afin de donner au personnel de l'école l'occasion de se perfectionner. Les élèves ne vont pas à l'école pendant les journées pédagogiques.

Au début de chaque année scolaire, les élèves recevront un calendrier scolaire indiquant les dates précises. Les parents peuvent demander à l'avance ce calendrier à l'école. Habituellement, on peut également le trouver sur le site Web de l'école ou du conseil scolaire et dans le guide à l'intention de l'élève.

Fréquentation quotidienne de l'école

En Ontario, la loi **exige** que tous les jeunes **fréquentent l'école** (publique ou privée) de façon régulière de l'âge de 6 ans à l'âge de 18 ans ou jusqu'à ce qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires.

Les parents peuvent décider d'offrir une éducation à leur enfant ailleurs qu'à l'école, à la maison (ce qu'on appelle l'enseignement à domicile). S'ils décident de le faire, ils doivent informer un conseil scolaire de leur secteur chaque année scolaire qu'ils le font. De l'information sur cette option et un modèle de lettre à l'intention du conseil sont accessibles sur le site Web du ministère de l'Éducation : edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/131f.html.

Si un élève est absent de l'école depuis une longue période, et que l'école n'a pas été avisée, un conseil scolaire de votre région pourrait chercher à connaître les raisons de son absence. Si les membres du conseil croient qu'ils ont des raisons de s'inquiéter, ils pourraient communiquer avec les services du bien-être de l'enfance, qui font partie du gouvernement de l'Ontario et servent à protéger la sécurité des enfants en Ontario et à veiller à leur bien-être.

Absence de l'école

Si votre enfant doit s'absenter de l'école pendant une longue période, il est important d'en aviser son enseignante ou enseignant. Parfois, l'enseignante ou l'enseignant peut suggérer des activités d'apprentissage pour votre enfant pendant son absence. Cependant, si possible, il vaut mieux essayer de planifier les voyages hors de la ville pendant les vacances scolaires afin que votre enfant ne manque pas l'école.

L'école est responsable de s'assurer que **tous** les élèves sont en sécurité pendant qu'ils se rendent à l'école. Si un élève n'est pas à l'école à 9 heures et qu'un parent n'a pas laissé de message à l'école pour signaler son absence, l'école appellera à votre domicile pour connaître la raison de son absence. (*Certaines écoles utilisent un message enregistré pour appeler les parents. Le parent qui n'est pas à la maison et qui ne possède pas de système de messagerie vocale ne recevra peut-être pas le message.*)

Veuillez téléphoner à l'école lorsque votre enfant sera absent pour quelque raison que ce soit. Il est important de téléphoner tous les jours où votre enfant est absent de l'école.

[26] L'année « civile » commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Absence de l'école : veuillez téléphoner à l'école avant 9 heures du matin lorsque vous savez que votre enfant sera absent de l'école (parce qu'il est malade, se conforme à une pratique religieuse, en raison d'une urgence familiale, etc.). Certaines écoles ont un répondeur qui enregistre les messages au sujet des absences. En plus des appels téléphoniques, plusieurs écoles peuvent également exiger une note signée d'un parent lorsque l'élève retourne à l'école.

Exemple de message

Voici un exemple de message téléphonique que les parents peuvent laisser sur le répondeur de l'école lorsqu'un enfant sera absent de l'école :

Je m'appelle « votre nom ». Mon enfant « son nom » est malade aujourd'hui. Elle ou il est en « xx^{e} » année. Le nom de son enseignant titulaire est « nom de l'enseignante ou de l'enseignant ».

Fêtes religieuses et adaptations pour diverses religions

Si votre enfant doit s'absenter de l'école pour se conformer à une pratique religieuse, téléphonez à l'avance à l'école pour avertir les membres du personnel.

Sur demande, l'école fera son possible pour accommoder les pratiques et croyances religieuses de votre famille, y compris les fêtes religieuses et les obligations relatives à l'habillement et aux prières. C'est une bonne idée d'en parler à l'avance à l'enseignante ou à l'enseignant, à la direction adjointe ou à la direction de l'école. Les responsables de l'école comprendront mieux les besoins de votre famille et pourront discuter avec vous des possibilités d'accommodement pour votre enfant.

Pour en savoir plus sur les droits relatifs à la religion et aux droits de la personne, lisez la section sur les droits religieux du site Web de la Commission des droits de la personne de l'Ontario à l'adresse : ohrc.on.ca/fr/issues/religous_rights.

Conditions météorologiques extrêmes et fermeture des écoles

En raison de conditions météorologiques extrêmes (p. ex., une grosse tempête de neige ou une canicule), les écoles peuvent être fermées et le transport en autobus scolaire peut-être annulé.

Lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises, il existe plusieurs façons par lesquelles vous pouvez vous informer des écoles fermées ou des services d'autobus scolaires annulés :

- écoutez les nouvelles locales à la radio;
- regardez les nouvelles locales à la télévision;
- appelez l'école ou le conseil scolaire; il est possible qu'on ait enregistré un message à l'intention des parents qui appellent;
- vérifiez sur le site Web de l'école ou du conseil scolaire;
- vérifiez si vous avez reçu un message électronique de l'école ou du conseil scolaire; certaines écoles envoient des courriels aux parents afin de les aviser des fermetures d'urgence des écoles.

Évaluer le progrès de l'élève

Progrès de votre enfant à l'école

Les enseignantes ou les enseignants de votre enfant communiqueront avec vous de bien des façons tout au long de l'année scolaire. Pendant les entrevues entre les parents et le personnel enseignant (voir la section du présent guide, intitulée « Familles et écoles qui communiquent et travaillent ensemble ») et au moyen des bulletins, les enseignantes et les enseignants échangent de l'information sur le progrès et le succès de l'élève.

Vous pouvez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant pour fixer un rendez-vous afin de poser des questions sur les études et le progrès de votre enfant. Étant donné que vous êtes la personne qui connaissez le mieux votre enfant, il est important que vous échangiez de l'information au sujet de votre enfant avec l'enseignante ou l'enseignant.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec le personnel enseignant ou la direction de l'école. La travailleuse ou le travailleur d'établissement de votre école peut également vous aider.

Vous trouverez ci-dessous de l'information sur l'évaluation des élèves, les examens provinciaux et les entrevues entre les parents et personnel enseignant.

Élèves âgés de 18 ans ou plus

Aux yeux de la loi, les élèves âgés de 18 ans ou plus sont des adultes. Ceci signifie que tout renseignement au sujet de leurs travaux scolaires est remis à l'élève et non à ses parents. L'élève doit tout d'abord signer un formulaire au bureau de l'école s'il désire que ses parents soient autorisés à recevoir des informations de l'école telles que le bulletin scolaire ou un appel téléphonique d'une enseignante ou d'un enseignant.

Le bulletin scolaire provincial

Les élèves reçoivent des bulletins scolaires pendant l'année scolaire, ce qui permet aux élèves et à leur famille ainsi qu'à l'école de suivre le progrès scolaire de chaque élève. Ces bulletins aident à déterminer le progrès que font les élèves dans chaque matière par rapport aux normes établies par le gouvernement en ce qui a trait à l'apprentissage du curriculum.

Des études montrent que les élèves ont un meilleur rendement scolaire si les adultes qui s'occupent d'eux participent activement à leur éducation. Le gouvernement croit qu'il est essentiel de bien informer l'élève et ses parents du progrès de l'élève[27]. De plus, tous les conseils disposent de politiques pour échanger de l'information avec les parents sur les bulletins.

Les bulletins sont présentés dans le cadre d'une entrevue entre le parent et l'enseignant ou l'enseignante organisée à l'automne. Les enseignantes et les enseignants utiliseront ce temps pour passer en revue le progrès de votre enfant, ses habitudes de travail et ses aptitudes d'apprentissage ainsi que les difficultés qu'il pourrait avoir, tel qu'il est décrit dans le bulletin. (Pour obtenir de plus amples renseignements sur les entrevues entre les parents et le personnel enseignant, veuillez consulter la section du guide intitulée « Familles et écoles qui communiquent et travaillent ensemble ».)

[27] Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le document intitulé Faire croître le succès. *Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* au edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf

Bulletin scolaire provincial : 9e à 12e année

Le bulletin scolaire provincial se base sur le curriculum de l'Ontario et vous renseigne sur la qualité de la progression de l'élève, ainsi que sur les attentes pour chaque matière, en plus de refléter le perfectionnement de ses aptitudes d'apprentissage et son niveau d'atteinte des habitudes de travail escomptées.

L'école fera parvenir le bulletin scolaire aux parents à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire. Le moment où elle les envoie dépend du fait que l'école fonctionne ou non par semestre (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section du présent guide intitulée « De quelle façon le système scolaire est-il organisé ? », ainsi que le vocabulaire lié à l'école qui est présenté à la fin du présent guide).

Dans les écoles qui ne fonctionnent pas par semestre, les parents reçoivent le bulletin scolaire trois fois l'an.

Lorsque l'école fonctionne par semestre, les parents reçoivent le bulletin scolaire quatre fois l'an, soit au milieu et à la fin de chaque semestre.

Pour les élèves de la 9e à la 12e année, leur atteinte des attentes globales du curriculum est évaluée conformément à quatre niveaux de rendement définis dans le curriculum provincial (voir le tableau à cet effet plus loin dans le texte). Les résultats de l'élève sont indiqués sous forme de notes en pourcentage.

Le tableau qui suit décrit les quatre niveaux de rendement utilisés pour évaluer le travail de l'élève, et ce qu'ils signifient. Il illustre le niveau de rendement correspondant au résultat (cote ou note en pourcentage) obtenu par l'élève, et la norme de rendement établie par la province.

Définition	Rendement	Niveau	Note sur 100
L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec **beaucoup** d'efficacité.	Rendement élevé à exceptionnel. Crédit accordé	4+ 4 4-	95-100 87-94 80-86
L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec **efficacité.** Les parents d'un élève se situant au niveau 3 peuvent considérer que leur enfant sera bien préparé pour l'année d'études suivante ou le cours suivant.	Rendement correspond à la norme provinciale. Crédit accordé.	3+ 3 3-	77-79 73-76 70-72
L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une **certaine** efficacité. Un rendement à ce niveau indique que l'élève devrait s'efforcer de corriger les insuffisances identifiées dans ses apprentissages afin que sa réussite future soit assurée.	Rendement se rapproche de la norme provinciale. Crédit accordé.	2+ 2 2-	67-69 63-66 60-62
L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une efficacité **limitée**. Un rendement à ce niveau indique que l'élève doit s'améliorer considérablement pour combler des insuffisances spécifiques dans ses apprentissages si elle ou il désire réussir l'année suivante ou le cours suivant.	Rendement très inférieur à la norme provinciale. Crédit accordé.	1+ 1 1-	57-59 53-56 50-52
L'élève n'a **pas** démontré les connaissances et les habiletés prescrites.	Rendement insuffisant. Aucun crédit accordé.	R	En-dessous de 50

Pour la 9e année et la 10e année, lorsqu'il manque de l'information et qu'il est donc impossible d'attribuer une cote ou une note en pourcentage à un élève, l'enseignante ou l'enseignant inscrira la lettre « I », un code pour indiquer ce fait.

Comprendre les résultats de votre enfant

Le **niveau 3 (70 -79 %)** constitue la norme provinciale. L'élève ayant un rendement de niveau 3 ou 4 sera bien préparé pour le cours suivant ou l'année suivante. On s'attend à ce que la plupart des élèves atteignent le niveau 3.

Une note de **moins de 50%** indique que l'élève **n'a pas réussi** le cours et qu'il **ne recevra pas** de crédit. Il devra reprendre le cours ou changer de cours. Ce résultat indique que l'élève pourrait profiter d'une aide supplémentaire. Les élèves et les parents peuvent demander ce genre d'aide. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à l'enseignante ou à l'enseignant ou encore à la conseillère ou au conseiller en orientation.

Les élèves dont le résultat est sous la note de passage dans le premier bulletin peuvent se racheter et passer le cours s'il y a amélioration suffisante pendant le reste de l'année scolaire ou du semestre.

Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail : Le résultat pour ces aspects du progrès de l'élève est signalé comme « Excellent, Bon, Satisfaisant (ou) Besoin d'amélioration ».

Commentaires supplémentaires : Il est entendu que les membres du personnel enseignant fourniront des commentaires personnalisés axés sur les éléments appris par votre enfant, ses forces majeures et les prochaines étapes que l'élève peut prendre pour améliorer son rendement. Les commentaires devraient être clairs, précis et significatifs, et ce, pour aider les parents à comprendre comment ils peuvent soutenir leur enfant à la maison.

Des exemples de bulletins sont présentés à **l'annexe 2** du document intitulé *Faire croître le succès. Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario du ministère de l'Éducation de l'Ontario* au edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf.

Façon dont le personnel enseignant détermine la note à donner à l'élève

L'équité en évaluation est fondée sur la conviction que tous les élèves devraient être en mesure de montrer leur apprentissage. Il ne faudrait pas qu'ils soient désavantagés en raison de leur situation socioéconomique, de leur origine ethnique, de la région dans laquelle ils demeurent, de leur sexe, de leur style d'apprentissage ou du fait qu'ils requièrent des services de l'éducation de l'enfance en difficulté[28].

Les enseignantes et les enseignants utilisent des directives claires établies par le gouvernement afin d'évaluer les divers aspects du travail de chaque élève pendant l'année scolaire. Les directives sont conçues de façon à favoriser le meilleur apprentissage ainsi que la réussite scolaire et générale tout en garantissant l'équité.

L'enseignante ou l'enseignant se rapportera aux attentes du gouvernement à l'égard de chaque matière et choisira le niveau de rendement qui correspond le mieux au rendement de votre enfant dans ses travaux scolaires. Puis, il attribuera ce qu'il juge être la cote ou la note en pourcentage appropriée.

Les enseignantes et les enseignants évalueront différents types de travail effectué par les élèves, notamment des tests, des tâches, des devoirs, des présentations et des projets. Ils fondent également leurs évaluations sur les observations qu'ils font à l'égard de votre enfant et de leurs interactions avec lui.

Pour les cours de religion enseignés dans les écoles catholiques, les notes en pourcentage sont basées sur les éléments que l'élève devrait apprendre dans ces cours; elles n'indiquent aucunement un développement de foi.

[28] Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2010). *Faire croître le succès. Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario,* p. 8. edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf.

Habiletés d'apprentissage

Le bulletin comprend également une section sur les aptitudes à apprendre et les habitudes de travail de votre enfant. **Cette section vous donne de l'information dans six catégories :**

- Responsabilité
- Travail autonome
- Initiative
- Organisation
- Collaboration
- Maîtrise de soi

Cette section du bulletin présente la description de l'habileté de votre enfant, selon l'enseignante ou l'enseignant, à résoudre des conflits, à fixer des objectifs, à faire preuve d'initiative, à effectuer des devoirs, à utiliser de l'information, à coopérer avec les autres et à travailler de façon autonome. L'enseignante ou l'enseignant pourra se servir des termes suivants pour évaluer les progrès de votre enfant : « excellent », « très bien », « satisfaisant » ou « amélioration nécessaire ».

De l'information détaillée sur les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail et leur importance est accessible au edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf.

Pour obtenir de plus amples renseignements du gouvernement de l'Ontario sur les exigences relatives à l'évaluation des enseignantes et des enseignants du rendement de l'élève, veuillez consulter le document intitulé *Faire croître le succès : évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* au edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf.

Vous pouvez également demander à votre école une copie de cette brochure utile : *Appuyer l'apprentissage de votre enfant au moyen de l'évaluation et de la communication du rendement.* Ce document est également accessible au edu.gov.on.ca/fre/parents/index.html.

Élèves nouveaux arrivants et les bulletins

En ce qui concerne les élèves arrivés récemment au Canada, il est possible que les enseignantes et les enseignants n'attribuent pas une cote ou une note en pourcentage sur les bulletins des élèves.

Les cases ALF et PANA (pour les élèves des écoles de langue française)

Si votre enfant fréquente une école de langue française et que l'on a coché la case PANA (Programme d'appui aux nouveaux arrivants) ou la case ALF (programme d'Actualisation linguistique en français) sur son bulletin, cela signifie que votre enfant reçoit de l'aide en français, peu importe la matière qu'elle ou il étudie, d'une enseignante ou d'un enseignant en ALF ou en PANA, d'une enseignante ou d'un enseignant titulaire de classe ou de tout autre membre du personnel de l'école[29].

En cochant la case ALF ou PANA, on indique que l'on a modifié les attentes du programme d'enseignement de votre enfant. Cela signifie que l'enseignante ou l'enseignant a modifié la matière à enseigner en fonction de son niveau d'apprentissage du français. La note indiquée sur son bulletin est basée sur ses progrès par rapport à la matière adaptée à son niveau. De cette façon, l'élève qui reçoit de l'aide dans le cadre des programmes ALF ou PANA dans une école de langue française a le temps de développer ses compétences langagières avant d'être évalué de la même façon que les autres élèves de son niveau d'études.

Le personnel enseignant peut aussi utiliser diverses méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins d'une ou d'un élève[30] (la case ALF ou PANA ne sera pas cochée dans ces cas).

Voici certains exemples de modifications appropriées pour les apprenantes et apprenants du français :

- Diverses modifications relatives aux stratégies d'enseignement (p. ex., utilisation d'outils visuels, d'organisateurs graphiques, enseignement par les pairs; utilisation stratégique de la langue maternelle de l'élève)
- Une variété de ressources d'apprentissage (p. ex., utilisation de matériel visuel, textes simplifiés et dictionnaires bilingues)
- Allouer du temps supplémentaire pour terminer le travail
- Modifications relatives aux stratégies d'évaluation

Si l'enseignante ou l'enseignant n'a pas coché la case ALF ou PANA, la note sur le bulletin indique que les attentes d'apprentissage pour cet élève sont les mêmes que pour les autres élèves de son niveau d'études.

(Pour plus de renseignements sur les programmes ALF et PANA, veuillez consulter la section du guide, intitulée « Apprendre ou améliorer son français ».)

Formulaire de commentaires des parents

Les parents ont un rôle important à jouer pour appuyer l'apprentissage de leur enfant. Votre participation est importante pour l'école.

Un formulaire de commentaires est joint au bulletin. Lorsque les écoles reçoivent ce formulaire, elles savent que les parents ont examiné le bulletin et qu'ils connaissent le contenu.

On demande aux parents de signer le bulletin, puis de demander à leur enfant de le rapporter à l'école ou de l'apporter vous-même lors de l'entrevue entre le parent et le personnel enseignant.

Sur le formulaire, un espace est réservé aux commentaires et aux questions des parents et on les incite à les écrire.

Exemple de commentaire par un parent sur le formulaire de commentaires.

Nous sommes ravis de voir que les résultats en mathématiques montrent qu'il y a amélioration. Notre fils/fille lit presque tous les soirs en français ou en anglais.

[29] Pour des renseignements sur l'apprentissage de l'anglais langue seconde dans des écoles de langue anglaise, veuillez consulter la version en anglais du guide, à l'adresse suivante : swisontario.ca.

[30] Vous trouverez plus de renseignements sur le curriculum du programme ALF à : edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/alfpdf.html.

On encourage également les élèves à faire part de leurs commentaires sur ce formulaire. Ceci les encourage à prendre en main leur propre apprentissage. Les élèves peuvent formuler leurs commentaires/observations dans les espaces réservés à cette fin de la section détachable de tous les bulletins scolaires provinciaux (9e à 12e année), sauf pour le bulletin final.

Exemple de commentaires/d'observations de l'élève :

- Mes meilleurs travaux sont :
- Mon objectif d'amélioration est :

Les parents, même si leur enfant n'écrit aucun commentaire, peuvent signer la section détachable et la retourner à l'école pour confirmer qu'ils ont consulté le bulletin. Les parents sont encouragés à conserver les autres portions du bulletin pour leurs dossiers personnels. L'école peut envoyer un exemplaire de la section détachable aux parents qui souhaitent conserver un exemplaire des commentaires de leur enfant.

Le formulaire de commentaires des parents est conservé avec une copie du bulletin de l'enfant dans le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO). Le DSO est un document confidentiel que vous, votre enfant ainsi que les enseignantes et les enseignants de votre enfant pouvez consulter.

Suivre le progrès de son enfant entre les bulletins scolaires
Voici quelques suggestions.

- Parlez souvent à votre enfant de ce qui se passe à l'école. Vous vous ferez une idée de ce qui va bien et de ce qui est plus difficile.
- Encouragez ses efforts, en faisant ressortir les réussites et les réalisations, même les plus petites. Cet exercice peut également inciter votre enfant à vous parler de l'école.
- Demandez à votre enfant de vous montrer certains de ses travaux et le résultat de ses tests.
- Parlez à l'enseignante ou à l'enseignant si quelque chose vous préoccupe.

Évaluations provinciales – OQRE

En Ontario, les écoles font les arrangements nécessaires pour que les élèves de 9e année écrivent les examens provinciaux qui évaluent leurs connaissances en mathématiques, notamment l'examen *Évaluation des mathématiques de 9e année*. En 10e année, les élèves écrivent l'examen du Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO). (Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CCLESO, veuillez consulter la section du présent guide, intitulée « Qu'est ce qui est nécessaire pour que votre enfant obtienne son diplôme? ».) Ces deux examens sont conçus et administrés par *l'Office de la qualité et la responsabilité en éducation (OQRE).*

Les examens, basés sur le curriculum de l'Ontario, sont conçus pour fournir au gouvernement les renseignements sur les progrès de l'élève, par rapport à la norme provinciale.

Les élèves de premier semestre écrivent l'examen *Évaluation des mathématiques de 9e année* en janvier et les élèves de deuxième semestre ou à plein temps l'écrivent en juin. L'école déterminera la date exacte et enverra une lettre au domicile de l'élève.

L'examen du CCLESO est écrit à la fin du mois de mars, la date de l'examen étant déterminée par l'OQRE – les élèves de toutes les écoles secondaires de l'Ontario écrivent l'examen le même jour.

À la discrétion de l'école ou du conseil scolaire, les résultats de certains/tous les examens *Évaluation des mathématiques de 9e année* **peuvent** compter pour les notes des élèves. L'examen du CCLESO ne compte pas pour les notes des élèves, mais la réussite de l'examen est une exigence pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Les résultats individuels de l'examen *Évaluation des mathématiques de 9e année* sont publiés en septembre de l'année scolaire suivante. Les résultats individuels de l'examen du CCLESO sont publiés en juin de l'année scolaire au cours de laquelle les examens ont été écrits.

Élèves nouveaux arrivants : *si votre enfant est arrivé récemment au Canada, il pourrait être exempté de ces tests ou avoir plus de temps pour les faire.*

La direction de l'école communiquera avec les parents au sujet de toute adaptation particulière ou d'exemption à l'examen en ce qui concerne un élève.

Les parents peuvent demander à ce que leur enfant ne subisse pas l'examen en informant à l'avance la direction. L'école doit fournir d'autres activités aux élèves s'ils ne font pas l'examen.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les objectifs de l'enseignement et les types de compétences et d'habiletés évaluées, veuillez consulter le document du ministère de l'Éducation intitulé *Faire croître le succès : évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* : edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf

Dossier scolaire de l'Ontario (DSO)

Tout au long des études de l'apprentissage scolaire des élèves, leurs bulletins scolaires, le dossier de cours suivis ainsi que tout autre document ayant trait à leur éducation sont conservés dans leur dossier scolaire de l'Ontario (DSO), qui demeure confidentiel. Les membres du personnel enseignant peuvent en prendre connaissance lorsqu'ils veulent en savoir davantage au sujet de votre enfant afin de planifier les activités d'apprentissage qui lui conviennent.

Le DSO est un document confidentiel. Seulement l'élève, ses parents et les membres du personnel enseignant peuvent y accéder.

Lorsque les élèves changent d'école en Ontario, on envoie leur DSO à la nouvelle école.

Relevé de notes de l'Ontario

Le Relevé de notes de l'Ontario est le dossier officiel d'études secondaires d'un élève.

Si un élève change d'école, le relevé de notes est envoyé à la nouvelle école pour permettre aux enseignants de confirmer les éléments appris par l'élève et pour consigner tout autre progrès.

Les collèges et les universités utilisent également le Relevé de notes de l'Ontario pour déterminer si une étudiante ou un étudiant satisfait aux exigences d'admission. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/ost/ost2010.pdf.

Familles et écoles qui communiquent et travaillent ensemble

En travaillant ensemble et en se parlant régulièrement, les membres de la famille, le personnel enseignant et les autres membres du personnel scolaire appuient l'apprentissage de l'élève et l'aident à s'ajuster au nouveau système scolaire. Les parents ont plusieurs occasions au cours de l'année scolaire de rencontrer les enseignantes ou les enseignants de leur enfant. On encourage également les parents à téléphoner à l'école pour fournir tout renseignement ou pour obtenir réponse à leurs questions ou préoccupations.

Communication avec des membres du personnel scolaire

Les membres du personnel enseignant, le personnel des services d'orientation, les aumôniers, les directions adjointes, les directions d'école et les autres membres du personnel scolaire ont l'habitude de recevoir des appels des parents. Ils savent qu'il est difficile pour certains parents des élèves qui fréquentent une école de langue française de s'exprimer en français avec eux. Ils sont conscients de l'effort que vous faites pour leur parler de votre enfant.

Voici quelques suggestions pour vous aider à communiquer avec ces personnes :

- Téléphonez au bureau de l'école et laissez un message pour l'enseignante ou l'enseignant, le membre du personnel des services d'orientation, l'aumônier, la direction adjointe, la direction d'école ou pour un autre membre du personnel scolaire. Laissez votre nom, votre numéro de téléphone et le nom de votre enfant et précisez quel serait le meilleur moment pour vous rappeler.
- Renseignez-vous auprès de l'école pour savoir s'ils ont des services d'interprétation pour vous aider à communiquer avec la ou le membre du personnel scolaire.
- Discutez avec les TÉÉ (travailleuses ou travailleurs d'établissement dans les écoles) sur la façon d'obtenir du soutien en ce qui concerne la communication.
- Demandez à un ami ou une amie ou à un membre de la famille (pas un enfant, et si possible pas un élève) qui parle français de vous accompagner à l'école afin de vous soutenir, d'interpréter ou de vous aider à parler au téléphone. Vous pouvez vous assurer que tout le monde est disponible en fixant, tous ensemble, un moment qui convient à toutes les personnes concernées.
- En ce qui concerne les conversations téléphoniques, vous pourriez utiliser la fonction appelée « conférence à trois » (*71) de votre téléphone. Vous pourrez ainsi parler à tout le monde en même temps, soit à l'interprète ou à la personne de soutien (ou un ami ou une amie ou un membre de la famille qui parle français) ainsi qu'au membre du personnel scolaire. Ce service est habituellement offert par la compagnie de téléphone moyennant des frais minimes. *Pour obtenir d'autres renseignements sur cette option, veuillez consulter la section des services spéciaux dans votre bottin téléphonique.*

Soirée de rencontre avec le personnel enseignant

La plupart des écoles fournissent aux parents l'occasion de rencontrer l'enseignante ou l'enseignant de leur enfant et de se familiariser avec les programmes scolaires. Certaines écoles les appellent la soirée du curriculum ou des portes ouvertes. Cette soirée a habituellement lieu au début de l'année scolaire.

La soirée de rencontre avec le personnel enseignant est une présentation générale. Ce **n'est pas** le bon moment de discuter avec l'enseignante ou l'enseignant du cheminement de votre enfant à l'école, mais vous pouvez prendre rendez-vous pour lui parler en personne ou par téléphone à un autre moment.

Présentation au cours de la soirée de rencontre avec le personnel enseignant

Il y aura une présentation sur :

- ce qu'apprendront les élèves;
- les projets spéciaux en classe ou les évènements spéciaux;
- les attentes relatives aux devoirs et aux leçons;
- les règles importantes relatives aux comportements des élèves;
- la façon dont les parents peuvent aider leur enfant dans les études à la maison.

Voici des suggestions de stratégies pour tirer le maximum de la soirée de rencontre avec le personnel enseignant.

- Dites à l'enseignante ou l'enseignant que vous aimeriez qu'elle ou il vous téléphone si elle ou il a des inquiétudes au sujet de votre enfant ou veut vous parler de certaines réalisations de votre enfant.
- Faites une marche autour de l'école et visitez la bibliothèque et le gymnase. Ces activités vous aideront plus tard à parler avec votre fille ou votre fils des activités qui se dérouleront à cet endroit.

Entrevues entre le parent et l'enseignante ou l'enseignant

Les entrevues entre le parent et l'enseignante ou l'enseignant ont généralement lieu deux fois par année, d'abord à l'automne, puis au printemps. On s'attend à ce que les parents se rendent à ces entrevues. Votre enfant apportera une invitation à ces entrevues. Les dates des entrevues sont habituellement inscrites au calendrier scolaire de l'élève et également sur le site Web de l'école.

Lors des entrevues, l'enseignante ou l'enseignant parle avec le parent des progrès scolaires de l'élève et de ce qui est le mieux pour elle ou lui. Il s'agit d'une excellente occasion pour le parent et l'enseignante ou l'enseignant de discuter de ce que chacun d'eux fera pour favoriser la réussite de l'élève à l'école. Ces entrevues, d'une durée habituelle de 5 à 10 minutes, se tiennent habituellement dans la classe, au gymnase ou à la cafétéria.

Lors de cette entrevue, l'enseignante ou l'enseignant peut discuter du bulletin scolaire et du progrès de l'enfant, en plus de la façon dont la note a été décernée. Il peut également vous renseigner sur la façon dont il s'y prend pour aider l'élève et vous suggérer des moyens de l'aider à la maison.

Les stratégies qui suivent peuvent vous aider à tirer le maximum de l'entrevue entre le parent et l'enseignante ou l'enseignant.

- Avant l'entrevue, parlez à votre enfant pour savoir ce qui lui plaît à l'école et ce qu'il trouve difficile. Parlez de la façon dont les résultats du bulletin peuvent avoir un impact sur son choix de cours et après son secondaire.
- Pensez à l'avance aux questions que vous aimeriez poser à l'enseignante ou à l'enseignant. C'est une bonne idée de prendre des notes pour vous aider à vous rappeler de vos questions.
- Si vous avez besoin des services d'une ou d'un interprète, renseignez-vous pour savoir si l'école fournit ce genre de services. Si l'école n'en offre pas, vous pourriez demander à un ami ou une amie ou à un membre de la famille (pas à un enfant) de vous accompagner.
- Assurez-vous d'arriver au moins 5 minutes à l'avance pour pouvoir profiter de tout le temps que vous a réservé l'enseignante ou l'enseignant. (La durée prévue des entrevues est habituellement de 10 à 15 minutes.) Il arrive que les parents et les membres du personnel enseignant aient besoin de se rencontrer à nouveau ou de parler au téléphone pour faire le suivi de leur conversation. La suggestion d'une autre conversation peut venir de vous ou de l'enseignante ou l'enseignant.
- Par la suite, il est bon de discuter de l'entrevue avec votre enfant. Vous pouvez mettre l'accent sur les éléments positifs et préciser les préoccupations soulevées. Vous pouvez expliquer les plans établis afin d'aborder ces préoccupations.
- Il peut être utile de demeurer en contact avec l'enseignante ou l'enseignant même si tout se passe bien. Vous pouvez demander à l'enseignant de vous téléphoner pour exprimer toute préoccupation ou pour vous informer d'un accomplissement particulier réalisé par votre enfant. C'est une façon d'envoyer un message positif à votre enfant en ce qui concerne votre intérêt à l'égard de son apprentissage.

Questions souvent posées par les parents au personnel enseignant :

- De façon générale, dans quelle mesure mon enfant s'adapte-t-il à l'école ?
- Comment mon enfant chemine-t-il dans son apprentissage du français ?
- Quelles matières mon enfant apprend-il dans le programme régulier de cette année ?
- Pour quelles matières mon enfant reçoit-il un soutien supplémentaire ?
- Quelle sorte de soutien est nécessaire, à la maison et à l'école ?
- Combien de temps mon enfant doit-il consacrer à ses devoirs ?
- Comment mon enfant se comporte-t-il avec les autres élèves ?
- Est-ce que mon enfant démontre des intérêts spéciaux ?
- Pouvez-vous suggérer certains cours que mon enfant pourrait considérer pour l'année prochaine ?

D'autres rencontres peuvent être planifiées à votre demande ou à celle de l'enseignante ou de l'enseignant.

Communication de l'école avec les parents

L'école donne régulièrement à votre enfant des renseignements à apporter à la maison, comme des avis au sujet d'activités en classe ou à l'école, des bulletins d'informations, les formulaires d'autorisation pour les sorties éducatives et d'autres annonces importantes.

Voici des stratégies pour vous aider à rester informé des communications de l'école.

- Demandez à votre enfant de vérifier si son sac d'école renferme des avis ou des lettres de l'école. Il pourrait oublier.
- Rappelez à votre enfant que vous voulez voir les informations qui viennent de l'école.
- Réservez un coin spécial à la maison pour les communications de l'école.
- Affichez les avis importants dans la maison.
- Retournez les formulaires le plus tôt possible par l'intermédiaire de votre enfant.
- N'hésitez pas à communiquer avec le personnel administratif de l'école l'enseignante ou l'enseignant si vous avez des questions.
- Vérifiez le calendrier scolaire que chaque élève reçoit au début de chaque année.
- Vérifiez votre compte de messagerie pour savoir si l'école a envoyé des avis.
- Vérifiez le site Web de l'école pour savoir s'il y a des nouvelles.
- Informez l'école si vous changez de numéro de téléphone, d'adresse ou d'adresse électronique.

Confidentialité

Toutes les conversations avec les membres du personnel enseignant sont confidentielles. L'enseignante ou l'enseignant ne divulguera pas les renseignements déjà en sa possession au sujet du travail scolaire de votre enfant ou de votre situation familiale à d'autres parents ou à des membres de la collectivité. Elle ou il pourrait également consulter, de façon confidentielle, un membre approprié du personnel de l'école ou du conseil scolaire afin de garantir que votre enfant reçoit le meilleur soutien possible.

L'enseignante ou l'enseignant peut discuter d'une situation avec d'autres membres du personnel ou d'autres personnes professionnelles de l'école ainsi que la directrice ou le directeur de l'école, afin d'aider à trouver des idées pour aider votre enfant à l'école.

Élèves âgés de 18 ans ou plus

Aux yeux de la loi, les élèves âgés de 18 ans ou plus sont des adultes. Ceci signifie que tout renseignement au sujet de leurs travaux scolaires est remis à l'élève et non à ses parents. L'élève doit tout d'abord signer un formulaire au bureau de l'école s'il désire que ses parents soient autorisés à recevoir des informations de l'école telles que le bulletin scolaire ou un appel téléphonique d'un enseignant ou d'une enseignante.

Comment les parents peuvent aider... votre participation contribue à la réussite de votre enfant

À titre de parents, votre contribution à l'éducation de votre enfant est très importante. Vous pouvez avoir une incidence positive sur l'expérience et les progrès de votre enfant à l'école. Les écoles de l'Ontario encouragent les parents à participer activement à l'éducation de leurs enfants et à communiquer régulièrement avec le personnel enseignant. Des études démontrent que la participation des parents contribue à la réussite des enfants à l'école.

Une communication constante aide l'enseignante ou l'enseignant à mieux connaître les besoins de votre enfant, tout en vous permettant de comprendre ce qui se passe à l'école. De cette façon, la transition à un nouveau système scolaire pourra se faire plus en douceur avec l'appui que vous offrez à votre enfant.

Parler avec votre enfant

Le fait de parler souvent avec votre enfant au sujet de son expérience scolaire vous aidera à comprendre ce qui se passe à l'école et à lui fournir l'appui et les conseils dont il pourrait avoir besoin. Ces conversations vous aideront à savoir s'il éprouve de la difficulté et s'il serait préférable de communiquer avec une enseignante ou un enseignant.

Tout comme les adultes, les jeunes éprouvent parfois de la difficulté lorsqu'ils quittent leurs amis et leur parenté pour s'établir dans un nouveau pays. Il est tout à fait normal qu'ils ressentent à la fois de l'enthousiasme et de la curiosité ainsi que de la frustration, de la tristesse et même de la colère lorsqu'ils s'ajustent à une nouvelle culture.

Il se peut également qu'ils éprouvent beaucoup de stress lorsqu'ils tentent de s'ajuster à une nouvelle école. Ils peuvent se sentir obligés de s'habiller ou d'agir d'une façon différente de la leur pour bien s'entendre avec les autres jeunes.

Il s'agit d'une excellente occasion pour les parents d'offrir leur soutien simplement en écoutant, en essayant de comprendre ce que vit leur enfant, d'échanger des idées (les vôtres et les siennes) sur l'adaptation à une nouvelle vie, et d'offrir du soutien.

Voici des stratégies qui peuvent aider votre enfant à s'adapter à la vie scolaire et à l'apprentissage dans un nouveau pays.

- Parlez régulièrement de ce qui se passe à l'école. Posez des questions à votre enfant sur ce qui se passe à l'école, et demandez-lui de parler de ses pensées, de ses émotions et de ses expériences. Écoutez-le lorsqu'il est question de ce qui fonctionne bien et moins bien. Ces discussions vous aident également à savoir si votre enfant éprouve des difficultés. Si tel est le cas, vous et votre enfant pouvez décider qu'il serait approprié de communiquer avec un membre du personnel enseignant ou du personnel des services d'orientation.
- Encouragez votre enfant à poser des questions et répondez-y lorsque vous le pouvez; vous l'aiderez ainsi à bâtir une fondation pour la réussite à l'école.
- Prenez du temps en famille pour discuter de l'ajustement à une nouvelle culture. Expliquez à votre enfant qu'il est normal d'être inquiet lorsque de grands changements surgissent dans notre vie.
- Fournissez-lui des exemples de situations qui étaient auparavant difficiles, mais qui sont devenues plus faciles à vivre.
- Célébrez les petites réussites, la fin des deux premiers mois d'école au Canada, par exemple.
- Faites connaissance avec les amis et les amies de votre enfant et faites en sorte qu'ils et elles se sentent bienvenus chez vous.
- Encouragez votre enfant à essayer de nouvelles activités et à rechercher de nouvelles expériences qui l'intéressent. Les écoles offrent un vaste éventail d'activités parascolaires qui peuvent lui procurer des possibilités d'apprendre de nouvelles aptitudes, de développer de nouveaux intérêts et de se faire de nouveaux amis. Vous pouvez faire un suivi auprès de votre enfant et discutez avec lui de ses expériences.
- Encouragez votre enfant à vous faire part de son opinion et à la défendre. Il s'agit d'un excellent exercice pour le préparer aux discussions en classe et aux travaux écrits.

Façons dont les parents peuvent appuyer l'apprentissage de leur enfant

Vous pouvez participer de nombreuses façons à l'éducation de votre enfant et appuyer son apprentissage et son bien-être à l'école.

Voici comment vous pouvez appuyer l'apprentissage de votre enfant à la maison.

- Tous les jours, posez des questions à votre enfant sur l'école. Vous pouvez l'encourager à exprimer ses pensées et ses émotions à l'égard de sa journée d'école.
- Offrez d'aider votre enfant avec ses travaux scolaires.
- Demandez à différents membres de la famille d'aider votre enfant avec ses travaux scolaires.
- Pensez aux différentes compétences et aux différents talents que vous et d'autres membres de la famille avez, qui pourraient être avantageux pour votre enfant à l'école.
- Profitez de toutes les occasions de discuter et d'apprendre.
- Aidez votre enfant à organiser son temps et à créer un environnement de travail positif (à la maison, dans un centre communautaire ou dans une bibliothèque).
- Discutez des choix de cours avec votre enfant, en découvrant ce qu'il apprend et la mesure dans laquelle il aime ses cours. Ces discussions peuvent aider votre enfant et vous-même à repenser et à mettre continuellement à jour son plan de cheminement.

Voici des façons d'encourager votre enfant à lire.

- Encouragez tous les membres de la famille à lire.
- Partagez des livres, des poèmes et des chansons dans votre propre langue et en français.
- Prenez le temps de discuter avec votre enfant des livres qu'il a lu.
- Racontez des histoires, récitez des poèmes et chantez des chansons dans votre langue ou en français.

Voici des façons de reconnaître et d'encourager les habiletés et les forces de votre enfant.

- Faites ressortir les réussites et les réalisations dans le travail de votre fille ou votre fils, même les plus petites. Cet exercice l'aide à développer sa confiance en lui.
- Observez les forces de votre enfant et ses possibilités d'amélioration. Vous pouvez également en informer l'enseignante ou l'enseignant.
- Ayez confiance dans les capacités de votre enfant – même lorsqu'il y a des difficultés et des obstacles.

Voici des stratégies pour communiquer et travailler avec l'enseignante ou l'enseignant.

- Participez le plus souvent possible aux entrevues entre le parent et l'enseignante ou l'enseignant. N'hésitez pas à prendre un autre rendez-vous pour parler avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant ou à d'autres membres du personnel de l'école, au besoin – en personne ou par téléphone.
- N'hésitez pas à appeler à l'école ou à communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant si vous avez des questions ou des préoccupations.
- Demandez de l'aide aux membres du personnel enseignant afin d'aider votre enfant avec ses devoirs.

Voici des façons d'établir un lien et de collaborer avec l'école.

- Consultez le site Web de l'école et le calendrier pour connaître les nouvelles et les activités.
- Participez aux activités scolaires et au conseil d'école.
- Appuyez le programme de la classe en faisant don de son temps.

Vous pouvez appuyer l'apprentissage de votre enfant même si vous ne parlez ni lisez le français.

Les stratégies qui suivent offrent des façons aux parents d'appuyer leur enfant pendant qu'ils apprennent ou améliorent eux-mêmes leur français.

- Réservez à votre enfant un endroit où il pourra étudier en toute tranquillité.
- Aidez votre enfant à organiser son temps pour faire ses devoirs.
- Préparez avec votre enfant un plan pour apprendre ou améliorer son français.
- Demandez à votre enfant ce qu'il apprend. Le fait de montrer de l'intérêt encouragera votre enfant à vous parler.
- Encouragez votre enfant à lire régulièrement dans sa langue maternelle et en français.
- Habituez votre enfant à aller à la bibliothèque et à participer à d'autres programmes communautaires enrichissants.
- Maintenez la communication avec l'école en faisant appel à un interprète, si possible. S'il n'y en a pas, vous pourriez demander à un ami ou une amie ou à un membre de la famille (pas à un enfant) de vous aider en étant présent pour servir d'interprète lorsque vous devez communiquer avec l'école.

Pour obtenir de l'aide supplémentaire ou d'autres suggestions, veuillez communiquer avec la TÉÉ ou le TÉÉ, les membres du personnel enseignant ou d'autres membres du personnel de l'école de votre enfant.

Pour obtenir de nombreuses autres suggestions sur les différentes façons de participer à l'éducation de votre enfant, vous pouvez visualiser la série colorée de courts métrages et de guides du COPA sur la participation à la vie scolaire : infocopa.com/capfr.html.

Aide avec les devoirs

Les devoirs sont une façon pour les parents d'en apprendre davantage sur le rendement de leur enfant à l'école. La quantité de devoirs qui lui est assignée dépend de l'année d'études dans laquelle il se trouve. En 9e année, les élèves devraient avoir à peu près de 45 minutes à une heure de devoirs. Lorsqu'ils sont en 12e année, ils peuvent s'attendre à avoir jusqu'à deux heures de devoirs par soir.

En général, les élèves auront des devoirs presque chaque soir, et l'on s'attend également à ce qu'ils lisent tous les soirs. L'enseignante ou l'enseignant de votre enfant expliquera ce à quoi il s'attend au sujet des devoirs.

Stratégies suggérées :

- Encouragez votre enfant lorsqu'il a de la difficulté et renforcez toujours ses efforts en faisant ressortir ses réussites et ses réalisations. L'encouragement d'un parent est une puissante mesure d'incitation pour les jeunes gens, et cela aidera votre fils ou votre fille à avoir plus confiance en lui.
- Réservez à votre enfant un endroit bien éclairé où il pourra étudier confortablement et en toute tranquillité, et à l'écart de distractions telles que la télévision ou d'autres bruits.
- Fournissez-lui des stylos, des crayons, des gommes à effacer, du papier et un dictionnaire.
- Fixez une heure pour les devoirs et aidez votre enfant à planifier son travail.
- Examinez la question à savoir s'il serait profitable pour votre enfant de faire ses devoirs avec un autre élève. Cette approche répond mieux aux besoins de certains jeunes. En outre, les élèves doivent travailler ensemble sur certains travaux scolaires.
- Encouragez votre enfant à se joindre à un club de devoirs à son école ou dans la collectivité, s'il en existe un, et si vous pensez qu'il pourrait profiter de ce soutien supplémentaire.
- Informez-vous auprès de votre enfant pour savoir quels devoirs il a à faire. Lorsqu'il a terminé, vous pouvez en discuter avec lui.
- Parlez souvent avec votre enfant des travaux scolaires. Si la matière ne vous est pas familière, vous pouvez tout de même lui montrer votre intérêt en l'écoutant.

Chaque conseil scolaire a sa politique relative aux devoirs et ses suggestions sur le temps qu'un élève devrait consacrer à ses devoirs chaque soir (selon le niveau). Veuillez vous renseigner auprès de l'enseignante ou de l'enseignant de votre enfant ou de la direction adjointe ou la direction au sujet de ces directives.

Si le devoir est trop difficile, qu'il prend trop de temps ou qu'il est trop facile, veuillez communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant.

Example de guide des devoirs

Année	Temps à allouer
9e et 10e	Entre 6 et 10 heures par semaine (selon le type de devoirs, cours ou programme). Pour certains élèves, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux, un accent accru en classe pourrait être approprié pour leur apprentissage.
11e et 12e	Moyenne de 10 à 20 heures par semaine (selon l'année et les cours)

Si votre enfant n'a pas de devoirs

Stratégies suggérées :

- Demandez à votre enfant de vous montrer ce qu'il a fait pendant la journée à l'école.
- Encouragez votre enfant à consacrer du temps à passer en revue les éléments appris au cours des derniers jours et à planifier à l'avance pour les prochains travaux scolaires et les examens.
- Veillez à ce que votre enfant assume la responsabilité pour sa lecture en français ou dans sa langue maternelle chaque soir.
- Parlez à l'enseignante ou à l'enseignant s'il est fréquent que votre enfant n'a pas de devoirs.

Ressources à l'intention des parents et des élèves : aider votre enfant avec ses devoirs

La trousse d'outils pour parents : Ce que peuvent faire les parents pour aider leur enfant à réussir à l'école

Cette Trousse d'outils pour parents appuie le processus d'apprentissage à la maison. ontariodirectors.ca/Parent_Engagement/Parent_Engagement_fr.html.

Devoirs et leçons : J'accompagne mon enfant

Le guide s'intéresse à plusieurs facettes des devoirs et des leçons. Du temps à y consacrer aux ressources en cas de problème en passant par le rôle du parent et les tâches quotidiennes, on y retrouve les réponses à de nombreuses préoccupations des parents. carrefour-education.qc.ca/nouvelles/aide_aux_devoirs %E2 %80 %A6_pour_les_parents.

SOS DEVOIRS est un service d'aide **pour les élèves** des écoles de langue française de la 1e à la 12e année. Veuillez consulter le site Web de SOS DEVOIRS à sosdevoirs.org/.

Pour obtenir de l'information et de l'aide avec les devoirs en **mathématiques pour les élèves de la 7e à la 10e** année, veuillez consulter le edu.gov.on.ca/apprentissageelectronique/homework.html.

Relever les défis en apprenant ensemble

Parlez à l'enseignante ou à l'enseignant si votre enfant éprouve de la difficulté avec un de ses cours, si vous voulez savoir comment il réussit ou si vous avez des inquiétudes ou des suggestions. Si vous voulez connaître les progrès de votre enfant dans certaines matières, vous pouvez demander l'aide de la conseillère ou du conseiller en orientation pour discuter avec les enseignantes ou les enseignants des matières en question.

L'école encourage et aide les élèves à résoudre leurs propres problèmes dans la mesure du possible, mais il est parfois important que les parents, les enseignantes et les enseignants s'impliquent.

Voici des façons d'aider votre enfant à composer avec les difficultés liées à l'apprentissage et aux travaux scolaires.

- Posez des questions à votre enfant pour vous aider à comprendre ce qui se passe.
- Expliquez à l'enseignante ou à l'enseignant ou à la conseillère ou au conseiller en orientation ce que votre fille ou fils vous a dit.
- Demandez à l'enseignante ou à l'enseignant ou à la conseillère ou au conseiller en orientation s'il ou elle a des suggestions pour aider votre enfant à la maison et des suggestions pour obtenir de l'aide à l'école.
- Planifiez ce que vous et l'enseignante ou l'enseignant ferez de façon à ce que votre fils ou fille reçoive le même soutien constant de vous deux.
- Entendez-vous pour vous parler de nouveau afin de vérifier si la solution retenue donne des résultats.
- Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école si le problème persiste. Si la direction adjointe ou la direction ne peut résoudre le problème, vous pouvez communiquer avec la surintendante ou le surintendant de l'école. Le bureau de l'école peut vous fournir son numéro de téléphone.

Si votre enfant éprouve de la difficulté avec un autre élève, veuillez en parler à l'enseignante ou l'enseignant, ou à la directrice ou le directeur.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la marche à suivre si votre enfant est pris dans un conflit ou s'il vit de l'intimidation, veuillez consulter les sections du présent guide intitulées « Intimidation et harcèlement ».

Participez à l'éducation de votre enfant à l'école

Bénévolat

Les écoles encouragent les parents à s'impliquer dans les diverses activités de l'école. Vous pourriez suggérer des titres de livres, de journaux, de magazines ou de vidéos dans votre langue ou au sujet de votre culture, qui conviendraient à la classe ou à la bibliothèque de l'école.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénévolat, veuillez communiquer avec un représentant ou une représentante du conseil scolaire ou du conseil d'école.

Activités et réunions de l'école

Il se peut que votre école organise des activités spéciales, par exemple, des spectacles dont les élèves sont les interprètes et des foires. Les écoles organisent occasionnellement des présentations sur des sujets qui se rapportent à l'école tels que l'alphabétisation, les mathématiques et la façon d'aider votre enfant à réussir. Ce sont d'excellentes occasions de passer du temps avec votre enfant, d'appuyer son éducation et d'en apprendre davantage sur l'école.

Conseil d'école

Chaque école possède un conseil d'école, soit un groupe consultatif composé de parents et de membres de la collectivité et du personnel. Ce conseil discute des politiques de l'école et s'occupe de la planification avec la direction de l'école.

Dans presque tous les cas, les rencontres du conseil sont ouvertes aux parents, et l'on incite ces derniers à se présenter aux rencontres et à participer aux discussions. Tous les parents sont admissibles pour devenir membres de ce conseil. Dans certaines écoles, on élit les membres du conseil de façon formelle alors que dans d'autres écoles les parents se portent volontaires.

Voici quelques suggestions.

- Demandez au bureau de votre école de vous fournir le nom et le numéro de téléphone du président ou de la présidente du conseil d'école.
- Communiquez avec le président ou la présidente du conseil pour discuter de ce que vous voudriez faire au sein du conseil.
- Assistez aux réunions du conseil d'école pour en apprendre sur le fonctionnement. Vous pouvez poser des questions, soumettre des suggestions ou faire part de votre opinion sur des questions qui vous intéressent au sujet de l'école.
- Discutez avec le président ou la présidente ou un membre du conseil d'école de la façon d'aider le personnel de l'école et les parents à être mieux renseignés sur votre collectivité et les besoins des familles et des élèves nouveaux arrivants.
- Formez un réseau de parents pour renseigner les autres parents sur les événements qui se produisent à l'école et pour accueillir les familles nouvellement arrivées.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les conseils d'école, rendez-vous sur le site Web du COPA au infocopa.com/capfr.html pour voir les courts métrages et les ressources (*La famille Capsule s'engage*).

Pour obtenir d'autres renseignements sur la participation des parents en général, veuillez consulter le edu.gov.on.ca/fre/parents/policy.html.

Écoles sécuritaires et accueillantes

Un système d'éducation inclusif est absolument nécessaire pour offrir une éducation de qualité supérieure à tous les élèves...[31]

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à offrir à tous les élèves ce dont ils ont besoin pour apprendre, grandir et atteindre leurs objectifs. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que des écoles sécuritaires et inclusives sont essentielles à la réussite et au rendement scolaire des élèves.

L'équité : Principe de traitement juste, inclusif et respectueux de toutes les personnes. L'équité ne signifie pas que tout le monde est traité de la même façon, sans égard aux différences individuelles.

L'éducation inclusive : Éducation basée sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves. Les élèves se sentent représentés dans le curriculum et dans leur milieu immédiat de même que général, où la diversité est valorisée et que toutes les personnes sont respectées[32].

Par conséquent, **toutes les écoles en Ontario** doivent s'assurer que l'environnement scolaire est **sécuritaire** et **accueillant**, un endroit **où tous les membres de la communauté scolaire se sentent respectés et ont l'occasion de participer pleinement et avec satisfaction à la vie scolaire.**

L'école est un endroit qui doit être exempt d'abus et de discrimination de toutes sortes, notamment à cause de la race, de l'ascendance, du lieu d'origine, de la couleur, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la croyance, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge ou de la situation familiale.

Les écoles ont l'obligation d'aider à répondre aux besoins d'apprentissage des élèves, de veiller à leur bien-être et de les aider à se sentir motivés à réussir et à atteindre leur plein potentiel. Cette obligation émane d'une variété de lois – de la province de l'Ontario et du Canada.

De plus, le ministère de l'Éducation a renforcé cette obligation avec des politiques, notamment la *Stratégie pour la sécurité dans les écoles* (qui permettra de s'assurer que les écoles sont exemptes d'intimidation entre les élèves) et la *Stratégie d'équité et d'éducation inclusive*, conçue pour encourager les droits de la personne, tels qu'ils sont décrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Ce sont des signes importants que le gouvernement de l'Ontario est activement engagé à assurer un environnement scolaire sain, accueillant et inclusif[33, 34].

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la sécurité et du bien-être de votre enfant à l'école, il est important d'en parler le plus tôt possible, à l'enseignante ou à l'enseignant, à d'autres membres du personnel de l'école ou à la direction, ou à la TÉÉ/au TÉÉ de votre école.

La première démarche à entreprendre est habituellement d'en discuter avec l'enseignante ou l'enseignant concerné. Vous pourrez ensuite vous adresser à la direction de l'école. Si le problème n'est pas résolu, vous pouvez parler au surintendant ou à la surintendante de l'école.

---

[31] UNESCO (2009), dans Comment tirer parti de la diversité : Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, ministère de l'Éducation de l'Ontario, p. 5. edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.pdf.

[32] UNESCO (2009), dans Comment tirer parti de la diversité: Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, ministère de l'Éducation de l'Ontario, p. 4. edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.pdf.

[33] En raison de cette Stratégie, chaque conseil scolaire de l'Ontario a en place une politique d'équité et d'éducation inclusive ainsi que des directives sur les adaptations religieuses afin d'appuyer la réussite et le bien être des élèves.

[34] Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le edu.gov.on.ca/fre/parents/safeKit.html et le edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.pdf.
Pour obtenir des renseignements sur les droits de la personne en Ontario, veuillez consulter le site Web de la Commission ontarienne des droits de la personne et ses publications au ohrc.on.ca/fr.

Code de conduite de l'école

Chaque école a créé un *code de conduite* qui décrit les directives relatives au comportement de l'élève. Habituellement, le code de conduite vise à encourager des moyens pacifiques pour interagir avec les autres, le respect des autres et des techniques de résolution de problème dans le but de favoriser un environnement sécuritaire et accueillant.

Le code de conduite aide les écoles à devenir exemptes d'abus, d'intimidation, de harcèlement, de discrimination, de paroles et d'actions haineuses et de toutes les autres formes d'agression et de violence. (*Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la section ultérieure dans ce guide, intitulée « Intimidation et harcèlement ».*)

L'école et l'enseignante ou l'enseignant établiront des directives et des règles pour aider les élèves à respecter le code de conduite. Ces règles sont expliquées aux élèves et habituellement affichées à la vue de toutes et de tous sur un mur de l'école et sur le site Web ou le calendrier de l'école. Les parents peuvent demander une copie du code de conduite.

On s'attend à ce que toutes les personnes faisant partie de la communauté scolaire, et qui participent à une activité qui se rapporte à l'école, y compris les élèves, les parents ou tuteurs, les bénévoles, les enseignantes et enseignants et autres membres du personnel de l'école ou TÉÉ, obéissent au code de conduite. *Celui-ci s'applique à toute activité (qui se rapporte à l'école), même si celle-ci a lieu à l'extérieur de l'école.*

Les stratégies qui suivent peuvent vous aider et aider votre enfant à appuyer et à respecter le code de conduite de l'école :

- Demandez une copie du code de conduite de l'école et explorez-le avec votre fille ou votre fils.
- Discutez avec votre enfant du fait que son comportement pourrait avoir des conséquences graves s'il se bagarre, lance des injures, fait du harcèlement ou se conduit mal.
- Discutez avec votre enfant de l'importance de respecter les droits, leurs propres droits et ceux des autres. Cela comprend le droit de vivre à l'abri des abus et du harcèlement (verbaux, psychologiques, physiques et sexuels) et de toute discrimination[35].
- Aidez votre enfant à respecter les différences, y compris les différences liées au groupe ethnique, à la culture, à la religion, au sexe, au genre (y compris l'identité de genre) et à l'orientation sexuelle[36].
- Faites comprendre à votre enfant que si on bafoue les droits d'une personne, on met toutes les personnes à risque de subir des agressions ou de la discrimination.
- Si vous croyez que le code de conduite de votre école crée une situation injuste pour votre enfant, parlez-en à son enseignante ou enseignant, à la direction adjointe ou à la direction.
- Demandez à l'enseignante ou l'enseignant de vous aviser s'il y a lieu de s'inquiéter du comportement de votre enfant.
- Demandez à l'enseignante ou l'enseignant de vous aviser si vous vous inquiétez du comportement d'un autre élève.

[35] **Pour en savoir plus sur la prévention de l'intimidation et du harcèlement, et la façon d'en parler avec les enfants et les adolescentes et adolescents, consultez le Module de formation professionnel sur la prévention de l'intimidation à l'adresse bienetrealecole.ca.**

[36] **Pour en savoir plus sur la discrimination, le harcèlement et l'intimidation fondée sur les différences sociales, consultez le Module de formation professionnel sur l'équité et l'éducation inclusive à l'adresse bienetrealecole.ca.**

Les jeunes qui se sentent anxieux

Il se peut que les jeunes soient anxieux et inquiets à l'idée de fréquenter l'école dans un nouveau pays. Il peut y avoir des éléments stressants à la maison et à l'école. Éprouver de l'anxiété devant une situation difficile et inquiétante s'avère une réaction normale. L'anxiété peut avoir un impact sur leur façon de penser, d'agir et de se sentir. Il se peut qu'ils éprouvent de la difficulté à être attentifs à l'école s'ils se sentent anxieux. Il est possible qu'ils ne veuillent pas aller à l'école, qu'ils préfèrent rester à la maison.

L'anxiété et la crainte ressenties à l'idée de fréquenter une nouvelle école sont des réactions normales de votre enfant. En tant que parents, vous pouvez aider votre enfant en l'écoutant, en essayant de comprendre ce qu'il vit, en échangeant des idées sur la façon de s'ajuster à une nouvelle vie et en offrant du soutien.

Signes d'anxiété chez les enfants :

- maux d'estomac
- maux de tête
- se fatigue rapidement
- agressivité
- tristesse
- silence
- rejet du changement
- trouver des excuses pour ne pas aller à l'école

Voici des suggestions pour aider votre enfant à gérer l'anxiété.

- Demandez à votre enfant ce qui pourrait **l'aider**.
- Encouragez votre enfant à vous parler de ce qui se passe à l'école. Le fait **d'écouter votre enfant** vous aidera à comprendre ce qui va bien et ce qui est plus difficile à vivre. Vous pouvez lui poser une question pour entamer la conversation.
- Encouragez gentiment votre enfant à **parler de la façon dont il se sent** dans sa nouvelle vie, à l'école, etc. (Cela l'aidera à soulager un peu la tension qu'il ressent, et lui permettra de savoir que vous vous préoccupez de lui.)
- **Dites-lui comment vous vivez vous-même** cette expérience et comment vous vous y prenez pour vous ajuster à votre nouveau pays. (Il aura ainsi un modèle positif pour gérer l'anxiété.)
- Expliquez-lui qu'il est normal d'être inquiet lorsqu'il y a de grands changements dans la vie.
- Faites participer votre enfant, autant que possible, à la **prise de décisions** et **offrez-lui des choix**. (Il aura ainsi un meilleur sentiment de contrôle et d'indépendance.)
- Fournissez à votre fille ou votre fils l'exemple de situations qui étaient auparavant difficiles, mais qui sont **devenues plus faciles à vivre**.
- **Applaudissez ses réussites (petites et grandes)** lorsqu'il réussit à surmonter des difficultés. Par exemple, vous pouvez célébrer des jalons, tels que la fin des deux premiers mois d'école.
- Faites ressortir les **réussites et les réalisations** dans ses travaux scolaires et son apprentissage, même les petites. Cela l'aide à avoir plus confiance en lui.
- **Informez l'enseignante ou l'enseignant** du fait que votre enfant est un peu inquiet et nerveux de façon à ce que vous puissiez travailler ensemble pour l'aider à se sentir plus à l'aise.
- **Observez les forces de votre enfant** et les possibilités d'amélioration. Informez en l'enseignante ou l'enseignant.

Aider votre enfant à se faire des amies et des amis

Il est très important de se faire des amis et des amies et de se sentir accepté pour s'ajuster à l'école et réussir. Cela est plus particulièrement vrai pendant l'adolescence, période durant laquelle les relations entre votre enfant et d'autres du même âge sont très importantes et font partie de l'évolution vers le stade adulte. Il est bon que votre enfant se fasse des amis et des amies pour être à l'aise à l'école, ce qui lui permettra de se concentrer plus facilement sur ses travaux scolaires.

Voici des suggestions pour aider votre enfant à se faire des amies et des amis.

- Aidez votre enfant **à se familiariser avec le voisinage** et à trouver les endroits où il peut rencontrer ses amis et ses amies en toute sécurité (par exemple, les parcs, les bibliothèques, les centres communautaires, les centres de loisirs).
- Les parents peuvent veiller à ce que leur adolescente ou adolescent sait où trouver divers programmes et services communautaires, par exemple en l'accompagnant dans les bibliothèques municipales et les centres de loisirs. De nombreux services communautaires sont offerts dans les centres communautaires et les bibliothèques municipales. (Veuillez consulter la section intitulée « Commencer l'école : aider les enfants à se préparer à l'école ».) Le personnel administratif de votre école vous indiquera où trouver des programmes communautaires en français.
- Encouragez votre enfant à participer aux activités parascolaires offertes par l'école. Ces activités peuvent lui procurer des possibilités de rencontrer d'autres jeunes qui ont les mêmes intérêts.
- **Parlez à votre enfant de ses nouveaux amis**, apprenez leur nom et informez-vous à leur sujet. Si votre enfant désire inviter une amie ou un ami à la maison, vous pouvez veiller à ce que votre domicile soit accueillant pour eux. Pour les plus jeunes adolescentes et adolescents, vous pourriez communiquer avec les parents de cet ami ou de cette amie pour prendre des dispositions.
- Il peut être utile de parler à l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant ou à une ou un TÉÉ afin d'obtenir d'autres suggestions ou du soutien si votre enfant a de la difficulté à se faire des amis ou des amies.

Comportement et discipline à l'école

L'école disciplinera les élèves dont le comportement ne respecte pas les règles et les directives établies dans le code de conduite. Les mesures disciplinaires varieront en fonction du comportement et peuvent être des avertissements verbaux ou écrits, ou la retenue. Dans certains cas, les élèves peuvent faire l'objet d'une suspension (1 à 20 jours d'école) ou, dans les cas extrêmes, d'un renvoi de l'école.

Pour la définition des termes « suspension » et « renvoi », consultez la section à la fin du guide intitulée « Vocabulaire lié à l'école ».

Au moment de déterminer si un élève doit être suspendu, la direction tiendra compte de différents facteurs, dont la compréhension de la part de l'élève des conséquences de son comportement. Certains actes, dont le vol et l'agression physique d'autrui qui causent des dommages corporels, entraîneront automatiquement une suspension. Bien que ce soit la direction qui puisse décider de suspendre un élève, c'est le conseil scolaire qui gère l'école de votre enfant qui décide d'expulser un élève. L'école communiquera avec les parents lorsque l'élève est suspendu ou renvoyé.

Lorsque le conseil scolaire décide d'expulser un élève, il doit trouver un autre établissement où l'élève peut poursuivre ses études.

Exemples de comportement qui pourrait donner lieu ou donnera lieu à une suspension, à une expulsion ou à l'intervention de la police

- Intimidation
- Commentaires racistes, sexistes, homophobes ou autres commentaires, insultes, blagues ou graffitis haineux
- Injures envers un membre du personnel enseignant ou une autre personne en situation d'autorité
- Trafic illégal ou possession de drogues ou d'armes
- Vol
- Possession d'une arme ou utilisation d'une arme pour causer des blessures corporelles ou pour menacer de blesser sérieusement
- Agression physique causant des dommages corporels qui nécessitent les soins d'un médecin
- Vandalisme
- Agression sexuelle
- Distribution d'alcool à des personnes mineures ou être en état d'ébriété
- Proférer une menace d'infliger des blessures sérieuses à une autre personne
- Toute autre activité constituant une activité pour laquelle la direction peut suspendre un élève en vertu d'une politique du conseil

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le edu.gov.on.ca/safeschl/fre/ssa.html.

Intimidation et harcèlement

Nous savons que parfois, les jeunes sont ciblés par l'intimidation et le harcèlement à l'école. Quel que soit le type d'abus ou d'agression, il est inacceptable. L'intimidation et le harcèlement peuvent avoir de graves conséquences sur le bien-être et l'apprentissage des enfants qui les subissent. Aucun jeune ne mérite l'agression ou l'abus dont il est la cible, pas plus qu'il en est responsable. Le gouvernement de l'Ontario le reconnaît et tient à offrir à tous les élèves un environnement d'apprentissage et d'enseignement sûr, peu importe leur ethnie, leur culture, leur religion, leur sexe, leur genre, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle.

Si vous avez des raisons de croire que votre enfant est la cible d'intimidation ou de harcèlement de la part d'un autre élève, ou si votre enfant a été témoin d'intimidation, vous pouvez jouer un rôle important. Votre enfant a besoin de votre soutien et de celui de l'école pour se sentir en sécurité et veiller à ce que cesse le problème.

Les jeunes qui encouragent l'intimidation ou qui commettent des actes d'intimidation ont également besoin du soutien de parents, de membres du personnel enseignant et de toute l'école afin de modifier leurs attitudes et leurs comportements et de cesser l'intimidation.

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu[37].

Lorsqu'il y a intimidation, les éléments suivants sont présents.

- Il y a un déséquilibre de pouvoirs.
- Il y a intention de blesser.
- La situation s'aggrave et se répète au fil du temps.
- La personne ciblée vit de la détresse, souvent accompagnée de peur ou de terreur.
- La personne qui a recours à l'intimidation aime les effets qu'a l'intimidation sur la personne ciblée.
- Il y a menace – implicite ou explicite – d'une autre agression[38].

L'histoire de Nadia

Dans le corridor entre les classes, des garçons ont poussé Nadia plus d'une fois.

Malgré le fait qu'elle n'avait pas été blessée, elle avait l'impression que les garçons voulaient l'embêter et elle voulait qu'ils arrêtent. Elle leur a dit, mais ils ont continué.

Elle s'est adressée à son enseignante pour avoir des conseils. L'enseignante a averti les garçons d'arrêter et de considérer les conséquences pour Nadia. Les garçons ont cessé et, quoiqu'elle ait entendu dire que les garçons étaient furieux contre elle, elle avait envoyé un message clair qu'elle saurait bien se défendre.

Parfois, les jeunes peuvent également être la cible de harcèlement à l'école en raison de leur origine, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leur identité sociale.

Le ***harcèlement*** est une forme de discrimination qui peut englober une attention et des commentaires non voulus, des blagues, des menaces, des injures, des touchers ou tout autre comportement (y compris l'affichage de photos) qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) d'insulter, d'offenser ou de dénigrer une personne en raison de son identité. Le harcèlement est dirigé vers une personne par une autre personne dont la conduite ou les commentaires sont, ou devraient raisonnablement être interprétés comme étant, offensifs, inappropriés, intimidants et hostiles[39].

[37] Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario, Prévention de l'intimidation et intervention, Politique/Programme Note no 144, au edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/144.html.

[38] Source : Établir des milieux scolaires sécuritaires : Guide sur la prévention de l'intimidation destiné au personnel enseignant, créé par le COPA et la FEO en 2012. Veuillez également consulter le sbienetrealecole.ca.

[39] Adapté du document intitulé Promouvoir l'équité et l'éducation inclusive dans nos écoles : Guide du personnel enseignant, créé par le COPA et la FEO en 2010. Veuillez également consulter le site Web suivant : bienetrealecole.ca.

Shafia

Shafia a récemment décidé de porter un hijab. Certaines de ses amies ont ri de son hijab. Lorsqu'elle est en leur compagnie, les filles commentent sur le sujet et disent qu'elles ne veulent pas être avec elle lorsqu'elle porte le hijab, car il n'est pas « à la mode ». Les filles passent de plus en plus de temps à parler d'elle à haute voix, à rire d'elle et à la pointer du doigt lorsqu'elle s'assoit loin d'elles. Lorsqu'elle les approche, les filles arrêtent de parler. Shafia est troublée et furieuse contre ses amies. Elle se sent confortable avec la conseillère en orientation et lui parle de la situation. Plus elle discute avec la conseillère en orientation, plus elle devient convaincue que ces filles l'intimident et que leur comportement contrevient aux règles de l'école. Ces discussions l'aident à trouver le courage de parler aux filles. Un jour, elle dit aux filles qu'elle n'aime pas la façon dont elles lui parlent et elle leur demande d'arrêter. Les filles cessent leur intimidation, mais Shafia décide de ne plus être leur amie. Grâce à l'aide de la conseillère en orientation, Shafia découvre différents clubs à l'école. Elle se joint à un club et s'y fait des amies avec lesquelles elle a plus de points en commun.

Certains jeunes croient que la personne qui les intimide ou les harcèle essaiera de se venger s'ils en avertissent l'école. Vous pouvez parler au personnel de l'école pour leur demander de s'assurer que la sécurité de votre enfant n'est pas menacée. Toutes les écoles doivent adopter des politiques pour combattre l'intimidation et le harcèlement et elles veulent être informées si un élève en est la cible même si ceci se passe en dehors de l'école.

L'historie de Jean-Philippe

Jean-Philippe a récemment avoué son homosexualité à ses parents et à plusieurs amis et amies. Il se sent soulagé et heureux, car ses proches connaissent finalement quelque chose de très important à son sujet. Récemment, certains garçons de la même année qui ont découvert qu'il est homosexuel l'agacent et rient de lui. Ils ont également commencé à le menacer de le battre. Jean-Philippe est devenu de plus en plus déprimé et anxieux. Il a peur des garçons. Il en discute avec un enseignant en qui il a confiance et lui demande son aide. L'enseignant parle avec Jean-Philippe et ils explorent ensemble différentes stratégies possibles pour mettre fin à l'intimidation. Jean-Philippe décide qu'il veut que l'enseignant intervienne. L'enseignant parle aux garçons et leur explique comment leur comportement contrevient au Code de conduite de l'école, ainsi qu'aux lois de l'Ontario et du Canada. Il précise que leur comportement représente de l'intimidation et les aide à comprendre le mal causé à Jean-Philippe. Par conséquent et pour les aider à apprendre des attitudes respectueuses, il demande aux garçons de participer au projet suivant : effectuer une recherche sur la façon dont les droits de la personne au Canada s'appliquent pour tous les citoyens et toutes les citoyennes, y compris ceux qui ont une différente orientation sexuelle ou identité de genre. L'enseignant fait également un suivi auprès des garçons et de Jean-Philippe pour veiller à ce que l'intimidation ne recommence pas. Après quoi, les garçons se distancent de Jean-Philippe et ce dernier fait de même. Il commence à se sentir de nouveau confortable à l'école.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la Stratégie pour la sécurité dans les écoles pour prévenir l'intimidation et le harcèlement dans les écoles de l'Ontario, veuillez consulter le edu.gov.on.ca/fre/safeschools/bullying.html.

Comprendre l'intimidation : est-ce un conflit ou de l'intimidation?

Qu'est-ce qu'un conflit? **On entend par conflit un désaccord ou une divergence d'opinions ou d'intérêts.** Deux personnes ou plus sont concernées, qui ont les mêmes pouvoirs ou le même statut social (même niveau, même emploi, même âge, même taille, même popularité et influence sur les pairs).

Les personnes concernées par un conflit peuvent être en profond désaccord et les émotions peuvent varier. Lorsqu'il est mal géré, un conflit peut entraîner une certaine forme d'agression.

Dans un conflit, il y a *deux côtés à la médaille, et les deux parties peuvent influer sur la situation.*

Ce **n'est pas** le cas avec l'intimidation. Dans une situation d'intimidation, une personne **est ciblée par une personne (ou plusieurs personnes) ayant un pouvoir ou un statut social supérieur.** Lorsqu'il y a intimidation, il y a intention de porter préjudice à l'autre personne ou de lui faire peur[40].

Les stratégies suivantes peuvent vous aider à travailler avec l'enseignante ou l'enseignant et l'école afin de comprendre et de gérer toute situation difficile.

- Encouragez votre enfant à vous parler de la situation et posez-lui des questions pour vous aider à obtenir les renseignements dont vous avez besoin.
- Expliquez à l'enseignante ou à l'enseignant ce que votre enfant vous a dit et la façon dont il se sent. Vous pouvez informer l'enseignante ou l'enseignant de ce que vous avez fait pour aider votre enfant à résoudre le problème et discuter si cela fonctionnerait à l'école.
- Écoutez le point de vue de l'enseignante ou l'enseignant et demandez-lui ce qu'il fera à l'école. Vous pourriez examiner si cela fonctionnerait à la maison.
- Planifiez ce que vous et l'enseignante ou l'enseignant ferez de façon à ce que votre enfant reçoive le même message de vous deux.
- Entendez-vous pour parler de nouveau pour voir si les stratégies fonctionnent.
- Adressez-vous à la direction de l'école si le problème persiste. Si la direction adjointe ou la direction ne peut résoudre le problème, vous pouvez communiquer avec la surintendante ou le surintendant de l'école. (Le bureau de l'école peut vous fournir son numéro de téléphone, et le conseil scolaire l'affichera sur son site Web.)

Le rôle des parents pour aider à régler des problèmes de comportement

Il peut être normal d'observer certains changements de comportement chez votre enfant pendant qu'il s'ajuste à un nouvel environnement : école, langue, pays. Il se peut que l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant communique avec vous s'il a des inquiétudes au sujet du comportement de votre enfant ou de ses rapports avec les autres élèves.

L'enseignante ou l'enseignant vous expliquera ce qu'il fait à l'école pour aider votre enfant et discutera avec vous de suggestions de mesures que vous pourriez prendre à la maison pour améliorer la situation. Cette collaboration entre vous et l'enseignante ou l'enseignant pourra indiquer clairement à l'enfant le comportement qu'il devrait adopter à l'école.

N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant si vous avez des inquiétudes à ce sujet.

[40] Adapté du document intitulé Établir des milieux scolaires sécuritaires : Guide sur la prévention de l'intimidation destiné au personnel enseignant, créé par le COPA et la FEO en 2012. Pour obtenir une copie, veuillez communiquer avec le COPA ou la FEO, ou consultez le bienetrealecole.ca).

Voici des façons dont les parents peuvent aider leur enfant s'il vit de l'intimidation ou du harcèlement à l'école.

- Dites-lui que vous croyez en lui, que vous êtes contente ou content qu'il vous en ait parlé.
- Rassurez-le en lui disant qu'il a le droit de se sentir en sécurité à l'école, de ne pas subir de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou toute autre forme de violence.
- Encouragez-le à vous parler du problème ou à en parler à son enseignante ou enseignant, à la conseillère ou au conseiller en orientation ou à une autre adulte à l'école en qui il a confiance.
- Aidez-le en trouvant des options pour améliorer la situation.
- Aidez-le à s'exercer à expliquer le problème et à essayer des stratégies pour résoudre le problème.
- Dites-lui qu'il n'est pas responsable du problème et que personne ne mérite de subir de l'intimidation ou du harcèlement. Vous pouvez insister sur ce fait et passer en revue les règlements de l'école qui établissent clairement que l'on ne tolère pas que les élèves se chamaillent ou emploient un langage agressif pour résoudre les problèmes.
- Rassurez-le en lui disant que vous intervenez pour résoudre le problème et que vous continuerez de l'appuyer jusqu'à ce que le problème soit réglé et qu'il soit en sécurité.

Si votre enfant se trouve dans une situation d'intimidation (soit l'enfant qui vit l'intimidation, celui qui intimide les autres ou celui qui appuie ou qui est témoin d'intimidation) vous avez un rôle important à jouer pour appuyer votre enfant et faire en sorte que cesse le problème. Il est important de se rappeler que dans une situation d'intimidation, la priorité est toujours de garantir la sécurité de l'enfant qui vit l'intimidation.

Pour obtenir d'autres renseignements et stratégies sur l'intimidation, veuillez consulter la section ci-dessus intitulée << Intimidation et harcèlement >>. Vous trouverez également de l'information fournie par le COPA et la FEO sur le projet Bien être à l'école en visitant bienetrealecole.ca.

Aider votre enfant à tenter de résoudre ses problèmes par lui-même

Voici des façons dont les parents peuvent aider leur enfant à tenter de résoudre ses problèmes par lui-même.

- Encouragez votre enfant à parler du problème à l'enseignante ou à l'enseignant.
- Aidez votre enfant à se pratiquer à expliquer le problème.
- Rappelez à votre enfant que le Code de conduite de l'école ne tolère pas que les enfants se chamaillent ou emploient un langage agressif pour résoudre des problèmes.
- Rassurez votre enfant en lui disant que vous allez intervenir si le problème n'est pas résolu.

Si votre enfant a peur d'un élève, ou si un élève a peur de votre enfant, il est essentiel qu'une ou un adulte intervienne, à la maison comme à l'école.

Résoudre les problèmes ensemble

Il est important de parler à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant lorsque vous avez des suggestions ou des inquiétudes au sujet de votre enfant. Si votre enfant a un conflit avec un autre enfant, ou si votre enfant se trouve dans une situation d'intimidation, veuillez en parler à l'enseignante ou l'enseignant ou à la direction.

L'école encourage et aide les élèves à résoudre leurs propres problèmes dans la mesure du possible, mais il arrive que les parents doivent intervenir. Tel qu'il a été mentionné, si votre enfant craint un autre élève, ou si un autre élève craint votre enfant, il s'agit d'une situation où la participation d'un adulte est nécessaire, tant à la maison qu'à l'école.

Il est important de se rappeler qu'un conflit n'est pas la même chose que l'intimidation, et que pour chaque situation, les adultes doivent aider les jeunes d'une manière différente.

Signaler tout préjudice probable à un enfant

Si un employé ou une employée du conseil scolaire (ou tout citoyen ou toute citoyenne) s'inquiète ou a des raisons de croire qu'un enfant (de moins de 16 ans) est victime d'abus ou de négligence par ses gardiens ou ses gardiennes ou à la maison, **la loi oblige cette personne à signaler la situation à une société d'aide à l'enfance**. Le citoyen ou la citoyenne ou l'employé ou l'employée du conseil scolaire n'est pas responsable de fournir une preuve de l'abus ou de la négligence. (Si un élève signale à un adulte qu'on lui nuit, l'employé ou l'employée du conseil scolaire (et tout citoyen ou toute citoyenne) a l'obligation de communiquer avec la société d'aide à l'enfance pour faire part de cette information.

Au sujet des sociétés d'aide à l'enfance

En Ontario, le gouvernement et de nombreuses organisations travaillent à garantir le bien-être et la sécurité des enfants. Les 53 sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario et les Services à l'enfance et à la famille sont les seuls organismes désignés par le gouvernement de l'Ontario pour protéger les enfants contre les préjudices. Les sociétés d'aide à l'enfance œuvrent partout dans la province avec d'autres organismes communautaires pour garantir la sécurité, le bien-être et la stabilité des enfants et des jeunes.

Les partenaires communautaires tels que les hôpitaux, les écoles, les organismes communautaires et les services policiers collaborent avec les sociétés d'aide à l'enfance afin d'aider à prévenir l'abus et la négligence, d'améliorer la sécurité des enfants, de maintenir la santé et le mieux-être des enfants ainsi que d'appuyer et de renforcer les familles pour mieux prendre soin des enfants[41].

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le oacas.org/childwelfare/ (en anglais seulement).

Si le personnel de l'école s'inquiète pour un élève âgé de 16 ans ou plus, il peut tenter d'obtenir les services ou la participation du personnel de soutien de l'école, notamment un travailleur social ou une travailleuse sociale. Dans certaines situations, si l'élève âgé de 16 ans ou plus fait l'objet d'abus ou de maltraitance de quelque forme que ce soit, le personnel de l'école pourra aviser la police.

[41] Tiré et traduit librement du site Web de l'Associations des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario. Pour obtenir d'autres renseignements sur les sociétés d'aide à l'enfance, rendez vous au oacas.org/childwelfare/ (en anglais seulement).

Prochaines étapes : planifier l'avenir

Vous appuyez votre enfant tout au long de ses études, et vous voudrez probablement recueillir de l'information sur ce à quoi il peut s'attendre après avoir obtenu son diplôme, s'il décide de poursuivre sa formation ou ses études.

Accéder aux études postsecondaires

Comment les universités, les collèges et les écoles de métier sélectionnent les étudiants

Chaque établissement d'enseignement postsecondaire (université, collège ou école de métier) a des critères d'admission clairement établies. Ces critères peuvent varier selon l'école et peut-être selon le programme. Les élèves devront connaître ces critères pour sélectionner leurs cours à l'école secondaire, pour présenter une demande d'admission à l'école ou au programme qui l'intéresse.

Les exigences relatives aux notes des élèves peuvent également varier. Par exemple, certains programmes universitaires exigent une moyenne de 85 à 90 % alors qu'une moyenne de 65 à 70 % est suffisante pour être admis dans d'autres programmes. Les universités tiennent surtout compte des notes de 12e année des élèves.

Lorsque le nombre de places est limité, on y accepte en premier lieu les élèves qui ont les plus hautes notes et les meilleures qualifications, même si d'autres élèves ont des notes qui satisfont aux exigences.

Exigences en anglais pour l'admission à l'université ou à un collège communautaire de la langue anglaise

Les universités et certains collèges communautaires exigent des étudiantes et étudiants qui sont au Canada depuis moins de quatre (ou cinq) ans qu'ils passent le test d'anglais **TOEFL (test d'anglais langue étrangère)** ou un test de langue similaire. La majorité des programmes universitaires exigent également, parmi leurs conditions d'admission, que les étudiantes et étudiants aient suivi certains cours d'anglais particuliers au secondaire.

Pour de plus amples renseignements au sujet des exigences d'admission, veuillez vérifier les conditions d'admission pour l'université ou le collège communautaire.

Pour obtenir des examens de pratique et de plus amples renseignements au sujet du TOEFL, visitez ets.org/ell/sitemap.fr.html.

Répondre aux besoins linguistiques des étudiants et étudiantes

De nombreuses universités et de nombreux collèges de langue anglaise accordent de l'assistance aux étudiantes et étudiants qui apprennent l'anglais. On trouve des renseignements plus précis sur leur site Web individuel.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants francophones, l'Ontario offre une formation postsecondaire en français dans différentes régions de la province, et pour certains programmes collégiaux et universitaires.

Étudiants et étudiantes adultes

Dans certains cas, les collèges et les universités accepteront des étudiantes et étudiants qui n'ont pas de Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO), une fois qu'elles et ils ont atteint un certain âge. Les étudiants et étudiants peuvent s'inscrire à l'école comme « étudiants et étudiantes adultes ». L'âge est déterminé par chaque collège et université. Veuillez vous renseigner auprès de l'école en question pour connaître les exigences relatives à l'âge et toute autre exigence.

Bourses et prêts

Des bourses spéciales et des prêts peuvent aider certaines étudiantes et certains étudiants à payer ou à reporter le paiement des frais d'université, de collège ou de formation. Il existe différentes modalités et obligations pour chacun de ces types d'aide financière. Il est important de comprendre ce qu'implique une telle aide avant de l'accepter.

Certaines formes de financement sont accordées selon les besoins financiers, et il peut s'agir d'un prêt seulement (un prêt étudiant, par exemple). D'autres formes de financement (une bourse, par exemple) sont accordées selon le mérite de l'étudiant. Habituellement, les prêts sont remboursés avec intérêts une fois que l'étudiant ou l'étudiante a terminé ses études.

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation. Ce ne sont pas toutes les étudiantes et tous les étudiants qui demandent une telle aide financière qui l'obtiennent.

Les gouvernements provincial et fédéral ont tous deux des programmes de prêts étudiants. L'aide financière peut varier d'une province à l'autre, et d'une école à l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : osap.gov.on.ca/OSAPPortal/fr/index.htm.

La conseillère ou le conseiller en orientation de votre enfant pourra vous donner de l'information sur les différentes formes d'aide financière offertes aux étudiantes et aux étudiants, les modalités qui y sont liées ainsi que de l'information sur les personnes qui peuvent présenter une demande et la façon de le faire. Il revient aux élèves et aux parents de faire la demande d'aide. Il est préférable de présenter une demande au même moment que l'inscription à l'université ou au collège.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les bourses accessibles, veuillez consulter le site Web suivant : scholarshipscanada.com/ (en anglais seulement).

Différents types d'établissement postsecondaire

Collèges

Les collèges offrent des programmes pouvant aller du certificat d'une année aux diplômes après la 2e ou la 3e année. Certains collèges décernent des diplômes après quatre ans d'études; ce sont les diplômes *d'études appliquées.* Les diplômes d'études appliquées sont reconnus par certaines universités qui fournissent des programmes d'études supérieures, ce qui permet aux étudiants de poursuivre des études supérieures.

Pour pouvoir être admis dans la plupart des programmes des collèges, les élèves doivent posséder leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO). Il existe beaucoup de compétition pour l'admission à certains programmes. Les élèves ont parfois besoin d'obtenir des notes très élevées pour pouvoir accéder au programme de leur choix lorsque l'espace est limité.

Pour en apprendre davantage au sujet des conditions et de la politique d'admission ainsi que sur les notes et les cours exigés, vous pouvez consulter le Guide des collèges de l'Ontario, offert au bureau de la conseillère ou du conseiller en orientation, et en ligne, au collegesdelontario.ca/colont/accueil.html.

Exemple d'exigences pour un cours collégial

Les exigences d'admission qui suivent sont fondées sur le cours intitulé << Police Foundations >> dans un collège de langue anglaise :

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario
- Anglais de 12e année (C = collège) ou (U = 3université) (ENG4C, ENG4U).
- Parmi les matières recommandées :

Tout cours de mathématiques de niveau précollégial de 12e année (MAP 4C ou MCT 4C);

ou

Tout cours de mathématiques de niveau préuniversitaire de 12e année

- On recommande que l'étudiante ou l'étudiant possède certaines compétences en dactylographie, des connaissances de base en informatique et en traitement de texte.

Programme d'apprentissage

Les programmes d'apprentissage fournissent une formation à temps plein dans le milieu du travail. Ce programme a été conçu pour celles et ceux qui apprennent plus facilement en pratiquant ce qu'ils ont appris.

Ce type de formation prépare les personnes aux emplois bien rémunérés et exige un niveau élevé de compétence, de jugement et de créativité. Les apprentis et apprenties reçoivent un salaire pendant qu'ils et elles accumulent l'expérience de travail et leur salaire augmente avec leur compétence.

Dans les programmes d'apprentissage, les étudiantes et étudiants reçoivent une grande partie de la formation par l'intermédiaire de l'expérience pratique et une faible partie par l'apprentissage en classe. Environ 90 % de la formation d'apprenti et d'apprentie s'acquiert sur le lieu de travail d'un employeur. Environ 10 % de la formation est fournie en classe sous forme de théorie, dans un collège local ou avec un autre organisme de formation reconnu.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les programmes d'apprentissage, veuillez consulter le site Web suivant : tcu.gov.on.ca/fre/employmentOntario/training/index.html.

Universités

Dans les universités, les programmes de premier cycle sont la première étape pour les étudiantes et les étudiants, suivis de ce qu'on appelle les programmes d'études supérieures. La première étape que suivent les étudiantes et les étudiants lorsqu'ils entreprennent ces études, c'est d'obtenir une maîtrise. Les étudiantes et les étudiants peuvent poursuivre au niveau d'études suivant, le plus élevé, et obtenir un doctorat.

Lorsqu'ils ont terminé chaque étape, les étudiantes et les étudiants peuvent présenter une demande à la maîtrise ou au doctorat dans le domaine d'études et l'établissement de son choix. Les critères d'admission pour chacun de ces niveaux, dans différents programmes de différentes universités varient beaucoup.

La majorité des programmes universitaires ont leurs critères d'admission. Cependant, les critères minimums pour faire une demande d'admission à un programme de premier cycle à l'université sont une combinaison de six (6) cours théoriques de 12e année (cours préparatoires à l'université ou au collège/à l'université).

Lorsque le nombre de places est limité, la plupart des universités accordent la préséance aux élèves qui ont réussi des cours préuniversitaires et qui ont des notes élevées et d'autres qualifications appropriées.

Vous trouverez des renseignements au sujet des cours et des notes dont vous avez besoin pour pouvoir suivre des cours universitaires particuliers sur le site Web du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario au centre.ouac.on.ca/.

Certaines universités et certains collèges travaillent ensemble en vue de fournir des programmes où les étudiantes et les étudiants étudient pendant deux ans dans un collège et deux ans dans une université. Par exemple, les programmes de soins infirmiers sont souvent conçus de cette façon.

Collèges de carrière privés

Les collèges de carrière privés enregistrés fournissent des programmes de formation pratique, qui sont généralement d'une moindre durée que les programmes offerts dans les collèges communautaires. Les frais des cours dans les collèges privés sont souvent plus élevés parce qu'ils appartiennent à des particuliers et qu'ils ne reçoivent pas de financement du gouvernement. Ils exigent généralement que les étudiantes et les étudiants aient obtenu leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) pour pouvoir être admis, mais les critères varieront.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la formation et les études postsecondaires, veuillez consulter le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario au tcu.gov.on.ca/fre/index.html.

Vous avez besoin de renseignements additionnels?

Le présent guide fournit quelques renseignements sur un grand nombre de sujets.

Voici d'autres façons d'obtenir de l'information plus détaillée.

- Consultez les enseignantes ou les enseignants de votre enfant, la conseillère ou le conseiller en orientation, la ou le TÉÉ, l'enseignante ou l'enseignant du programme ALF ou du PANA, la direction adjointe ou la direction de l'école, le personnel de soutien (notamment une travailleuse sociale ou un travailleur social), ou le personnel administratif de l'école.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'établissement en Ontario, y compris pour apprendre l'anglais, trouver un travail ou un logement pour votre famille, avoir accès aux soins de santé, etc., visitez le site Web suivant : etablissement.org.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le secteur de l'éducation en français, la culture et la vie francophone en Ontario, la fréquentation d'écoles francophones ou l'accès aux services en français, veuillez visiter le site Web suivant : teeontario.ca. Ce site Web offre également de l'information sur les questions de sécurité.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'intimidation et la prévention, ou sur l'équité et l'éducation inclusive, veuillez visiter le site Web suivant : bienetrealecole.ca.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'aider les jeunes garçons à établir des relations saines et égalitaires ainsi qu'à prévenir la violence faite aux filles et aux femmes, veuillez visiter le site Web suivant : commenceavectoi.ca.
- Pour un service d'aide aux devoirs destiné aux élèves des écoles de langue française en Ontario, veuillez visiter le site Web suivant : sosdevoirs.org/.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur votre participation à la vie scolaire de votre enfant, veuillez visualiser La famille Capsule s'engage, une série de courts métrages et de guides sur la participation des parents à l'école à l'adresse suivante : infocopa.com/capfr.html.
- Communiquez avec votre conseil scolaire pour obtenir d'autres renseignements au sujet de ses politiques et procédures.
- Pour trouver le conseil scolaire de votre collectivité, rendez-vous à l'adresse edu.gov.on.ca/fre/sbinfo/.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur tous les aspects de l'éducation en langue française en Ontario, consultez le elfontario.ca/.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les écoles, le programme, les programmes de langues et le système scolaire, consultez le site Web du ministère de l'Éducation au edu.gov.on.ca/fre/sbinfo/.
- Explorez les ressources de la page Organismes de parents du Ministère au edu.gov.on.ca/fre/parents/getinvolved.html.
- Pour en savoir davantage sur la façon de participer à l'éducation de votre enfant, rendez-vous au ontario.ca/eduparents.
- Pour obtenir des ressources sur l'éducation de l'enfance en difficulté, consultez le site Web suivant : edu.gov.on.ca/fre/parents/speced.html.
- Pour obtenir de l'information sur l'engagement du ministère de l'Éducation de l'Ontario à l'égard des écoles sécuritaires, accueillantes et inclusives, notamment les stratégies sur l'équité et l'éducation inclusive ainsi que les écoles sécuritaires, rendez-vous au edu.gov.on.ca/fre/safeschools/index.html.
- Pour en connaître davantage sur les campagnes continues intitulées No one is illegal-Toronto (Personne n'est illégal), rendez-vous sur le site Web suivant : toronto.nooneisillegal.org/ (en anglais seulement).

Vocabulaire lié à l'école

- **Adaptations pour diverses religions** – Il s'agit de démarches raisonnables qu'entreprennent les écoles pour permettre aux élèves de pratiquer leur religion.
- **ALF** – Programme d'actualisation linguistique en français. Ce programme favorise l'acquisition des compétences langagières de base et le développement d'une attitude positive quant à l'utilisation du français. Il a été conçu pour répondre aux besoins des élèves issus de familles où une langue autre que le français est la langue prédominante de communication au foyer et qui ont souvent une connaissance limitée du français.
- **Bulletin scolaire** – Résumé officiel de la progression d'un élève à l'école. Préparé par l'enseignante ou l'enseignant, de chaque matière, il est conçu pour examen par les élèves et leurs parents.
- **Code de conduite** – Description du comportement auquel on s'attend des élèves.
- **Confidentialité** – Se rapporte au fait qu'il est entendu que les enseignantes et les enseignants ne partageront pas de renseignements au sujet du travail scolaire d'un élève ou de la situation familiale de celui-ci avec d'autres parents ou des membres de la collectivité.
- **Conflit** – Une mésentente habituellement entre deux personnes (ou plus) déclenchée par une personne (ou plus) qui décide que les conditions actuelles sont inacceptables et doivent être changées. Une seule personne peut déclencher un conflit; d'autres peuvent se joindre à elle – volontairement ou pas – pour répondre au désir initial de changement. Il y a conflit lorsqu'une autre personne, ou plusieurs autres personnes, ne sont pas d'accord avec le changement voulu.
- **Conseil d'école** – Un forum par lequel les parents et d'autres membres de la communauté scolaire peuvent contribuer à améliorer les résultats et le rendement scolaire des élèves.
- **Conseil scolaire** – Bureau régional qui exploite un groupe d'écoles.
- **Conseillère scolaire et conseiller scolaire** – Représentante élue ou représentant élu qui prend des décisions au nom des écoles financées par les fonds publics.
- **Conséquences obligatoires** – Actions qui, légalement, doivent être appliquées. Il s'agit habituellement du résultat du comportement inacceptable d'un élève.
- **Curriculum** – Description officielle d'un programme d'études et des connaissances à acquérir.
- **Direction adjointe** – Une personne qui a un rôle décisionnel, de supervision et de leadership à l'école. Cette personne travaille étroitement avec la directrice ou le directeur.
- **Direction d'école** – Une personne qui a un rôle décisionnel, de supervision et de leadership à l'école.
- **Diversité** – un vaste éventail de qualités et d'attributs humains au sein d'un groupe, d'une organisation ou d'une société. Ses dimensions comprennent, sans y être limitées, l'origine, la culture, l'ethnicité, le genre, l'identité de genre, la langue, les capacités physiques et intellectuelles, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, et le statut socioéconomique.
- **Dossier scolaire de l'Ontario (DSO)** – tout au long de l'apprentissage scolaire des élèves, leurs bulletins scolaires, le dossier des cours suivis ainsi que tout autre document ayant trait à leur éducation sont conservés dans leur dossier scolaire de l'Ontario (DSO).
- **Droits de la personne** – Les droits de la personne sont les droits inhérents à tous les êtres humains, sans égard à leur nationalité, lieu de résidence, sexe, orientation sexuelle, origine nationale ou ethnique, couleur, religion, langue ou autre statut. Nous méritons toutes et tous que nos droits soient respectés, sans discrimination. Ces droits sont tous interreliés, interdépendants et indivisibles.
- **École secondaire** est aussi connue sous le nom d'institut collégial.
- **Éducation de l'enfance en difficulté** – Programmes uniques conçus pour les élèves ayant des besoins spéciaux.
- **Entrevues entre les parents et l'enseignante ou l'enseignant** – Conversations entre parents et enseignantes ou enseignants au sujet du progrès de l'élève à l'école. Celles-ci ont habituellement lieu à l'automne et au printemps, mais il est possible de prendre rendez-vous en tout temps.

- **Équité** – Principe de traitement juste, inclusif et respectueux de toutes les personnes. L'équité ne signifie pas que tout le monde est traité de la même façon, sans égard aux différences individuelles.
- **Évaluation** – Processus par lequel on détermine les compétences d'un élève. De nombreux conseils scolaires exigent que les compétences en mathématiques et en langue anglaise soient évaluées avant que l'élève ne commence à fréquenter l'école secondaire.
- **Expulsion** – Lorsqu'un élève est retiré (renvoyé) de façon permanente de l'école. La loi provinciale est rigoureuse à ce sujet; elle insiste pour que l'élève s'engage à respecter certaines exigences avant ne lui permette d'être réadmis à l'école.
- **Formulaire de commentaires du bulletin scolaire** – Il s'agit du formulaire envoyé aux parents avec le bulletin scolaire. Un parent devrait le signer, puis le retourner à l'école.
- **Francophone** – Personne dont la langue maternelle est le français, ou une personne dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui a une connaissance de la langue française et utilise cette langue à la maison.
- **Harcèlement** – Discrimination pouvant se présenter sous les diverses formes suivantes : attention et commentaires non voulus, blagues, menaces, injures, touchers ou tout autre comportement (y compris l'affichage de photos) visant à insulter, à offenser ou à dénigrer une personne en raison de son identité. Le harcèlement est dirigé vers une personne par une autre personne dont la conduite et les commentaires sont, ou devraient être raisonnablement interprétés comme étant, offensifs, inappropriés, intimidants et hostiles.
- **Intimidation** – Comportement persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour but) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre des pouvoirs réel ou perçu. La répétition d'incidents intimidants peut exacerber le déséquilibre des pouvoirs et l'impact négatif.

- **Jardin d'enfants** – Programme d'apprentissage pour les enfants de cinq ans qui amène les enfants à bâtir sur leurs connaissances et leurs expériences antérieures, à former des concepts, à acquérir des habiletés de base et à adopter une attitude positive envers l'apprentissage, tout en commencent à développer leurs objectifs pour l'apprentissage la vie durant.
- **Maternelle** – Programme d'apprentissage pour les enfants de quatre ans qui amène les enfants à bâtir sur leurs connaissances et leurs expériences antérieures, à former des concepts, à acquérir des habiletés de base et à adopter une attitude positive envers l'apprentissage, tout en commencent à développer leurs objectifs pour l'apprentissage la vie durant.
- **PANA** – Programme d'appui aux nouveaux arrivants. Ce programme est destiné aux élèves qui pour des raisons linguistiques, culturelles ou d'ordre scolaire ne peuvent suivre immédiatement le programme d'études ordinaire. Au palier élémentaire, le PANA permet aux élèves nouveaux arrivants d'acquérir de solides compétences en littératie, en mathématiques, en études sociales et en sciences et technologie.
- **Parent** – Le mot désigne également les tutrices et tuteurs, les gardiennes et gardiens et d'autres membres de la famille.
- **Récréation** – Une pause dans la journée d'apprentissage de l'enfant pendant laquelle il joue à l'extérieur ou participe à des activités scolaires.
- **Relevé de notes** – Le registre officiel des crédits obtenus, des cours suivis et des notes.
- **Retenue** – Lorsque l'élève est retenu ou gardé à l'école après la journée scolaire. Il s'agit d'une conséquence pas très grave d'un comportement inacceptable.
- **Service de garde agréé** – Les services de garderie agréés doivent respecter et maintenir certaines normes provinciales énoncées dans la Loi sur les garderies. Ces normes garantissent les besoins des enfants en matière de santé, de sécurité et de développement.
- **Surintendante ou surintendant** – Personne responsable de la supervision d'un certain nombre d'écoles d'une collectivité.
- **Suspension** – La politique qui consiste à retirer un élève de toutes ses classes de façon temporaire (maximum 20 jours d'école). La suspension peut être obligatoire dans certains cas et il s'agit d'une conséquence sérieuse d'un comportement inacceptable.
- **Zone de fréquentation** - La zone autour de l'école qui définit les rues et les maisons desservies par l'école. Votre adresse domiciliaire détermine quelle école votre enfant fréquentera.